

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2019

### PROCÈS VERBAL

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je vais commencer par procéder à l'appel."

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf janvier à 19 heures 05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Maire, sur convocation adressée le 22 janvier 2019.

#### ETAIENT PRÉSENTS

MM. Marc JOULAUD, Alain LAVOUÉ, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, M. Claude PERRINELLE, Mme Maryline CHAUDET, M. Alain TESSIER, Mme Annie BONNAUD, M. Laurent FOURNIER, Mmes Andrée CASTEL, Marie-Laure DA SILVA FERREIRA, M. Sullivan DELANDE, Mmes Marie-Paule FREMONT, M. Frédéric HARDOUIN, Mmes Danielle HOCDÉ, Michèle MARREAU, M. Philippe MERCIER, Mme Marie-Claire PELLERIN, MM. Bernard TARIN, Freddy TESSIER, Mme Paulette TONNELIER, MM. Rémi MAREAU, Gérard FRETILLIERE.

#### ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

M, Jean-René BEAUVAIS, Mmes Ghislaine BODARD-SOUDÉE, Catherine CAILLEAU, Flavie GUIMBERT, MM. Nicolas LEUDIERE, Yves RENOULT, Loïc SAUCET, Mme Bédia AOK, M. Bernard JOURNET, Mme Marie-Claire KLEIN.

Madame Ghislaine BODARD-SOUDÉE donne procuration à Monsieur Alain LAVOUÉ  
Madame Catherine CAILLEAU donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX  
Madame Flavie GUIMBERT donne procuration à Madame Andrée CASTEL  
Monsieur Nicolas LEUDIERE donne procuration à Monsieur Frédéric HARDOUIN  
Monsieur Yves RENOULT donne procuration à Monsieur Laurent FOURNIER  
Monsieur Loïc SAUCET donne procuration à Monsieur Claude PERRINELLE  
Monsieur Bernard JOURNET donne procuration à Monsieur Rémi MAREAU

---

#### L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Désignation des secrétaires de séance
- 2) Adoption des attributions déléguées
- 3) Motion portant sur l'adoption de la résolution du 101<sup>ème</sup> congrès des Maires de France
- 4) Rapport d'Orientations Budgétaires 2019
- 5) Schéma de développement commercial-artisanal et de services pour les centres-villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche / Groupement de commandes
- 6) Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- 7) Déclassement d'une partie du chemin du pressoir
- 8) Déclassement d'une partie du domaine public communal situé rue Saint Denis (une partie des parkings)
- 9) Vente de terrain à Monsieur AUBRY
- 10) Rive Sud – Vente de terrains à bâtir à Sarthe Habitat pour la réalisation de logements locatifs
- 11) Rive Sud – Vente de terrains à bâtir à la SCI LPA pour la réalisation de 5 logements destinés à la location

- 12) Rive Sud - Dénomination de rue
- 13) Modification de l'effectif budgétaire
- 14) Augmentation de la participation employeur au contrat prévoyance maintien de salaire
- 15) Subvention 2019 – Versement d'un acompte au CFSR Les Rives de Sablé
- 16) Subvention compensatrice Maine Sciences – Solde 2018
- 17) Subvention compensatrice – Solde 2018
- 18) Gestion patrimoniale – Imputation des dépenses en immobilisations – Exercice 2019
- 19) Ajustement de l'inventaire du patrimoine et régularisation de comptes à comptes-Exercice 2019
- 20) Gestion patrimoniale – Sortie de l'actif des biens de faible valeur
- 21) Convention 2019 avec l'Amicale Vildis
- 22) Exonération de la redevance d'occupation du domaine public – Place Raphaël Elizé (Les terrasses et les étals)
- 23) Commission d'indemnisation - Aménagement de la Place Raphaël Elizé
- 24) Convention de mise à disposition de terrain communal pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés en résidence secondaire
- 25) Convention technique et financière pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés à destination des usagers en résidence secondaire
- 26) Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Sablé-sur-Sarthe

**Délibérations présentées par Monsieur Marc JOULAUD**

**1) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, comme secrétaires de séance, c'est dans l'ordre, Monsieur TESSIER et Monsieur MAREAU, si vous êtes d'accord."

*En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :*

Monsieur Freddy TESSIER

Monsieur Rémi MAREAU

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, le point 2 concerne les attributions déléguées."

**2) ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES**

*Le Conseil Municipal a ouï les décisions du Maire et sur sa proposition,*

*- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23*

*prend acte des décisions municipales suivantes :*

**N° 154 – 2018** : *Acquisition de véhicules de moins de 3,5 tonnes – Attribution du marché*

**N° 155 – 2018** : *Remplacement des menuiseries extérieures sur le site de Poclair/Grandry – Attribution du marché*

**N° 156 – 2018** : *Location de locaux situés Le Gravier à Sablé-sur-Sarthe*

- N° 157 – 2018** : Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenants
- N° 158 – 2018** : Contrat avec la société FINANCE ACTIVE pour la gestion de la dette & droit d'accès à la plateforme multi-utilisateurs "INSITO"
- N° 159 – 2018** : Démolition de bâtiments rue de la Chartrie : avenant
- N° 160 – 2018** : Contrat d'accompagnement à la scolarité – Années scolaires 2018 à 2021 – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Sarthe
- N° 161 – 2018** : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène – Signature du marché
- N° 162 – 2018** : Vérification & entretien des moyens d'alerte & de lutte contre l'incendie – Attribution du marché
- N° 163 – 2018** : Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenant
- N° 164 – 2018** : Aménagement du hangar des écuries en atelier – Attribution du marché
- N° 165 – 2018** : Location de véhicules sans chauffeur – Déclaration d'infructuosité
- N° 166 – 2018** : Marché de Noël – Tarifs (abroge l'attribution déléguée 118-2018)
- N° 167 – 2018** : Location de locaux situés 25 rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe
- N° 168 – 2018** : Acquisition de véhicules de moins de 3,5 tonnes – Attribution du marché (abroge l'attribution déléguée 154-2018)
- N° 169 – 2018** : Aménagement de la Place Raphaël Elizé
- N° 170 – 2018** : Règlement de sinistre (Dégradation du portail du boulodrome avec un véhicule)
- N° 171 – 2018** : Règlement de sinistre (Dégât des eaux salle Bazire)
- N° 172 – 2018** : Contrat de maintenance et de licence d'utilisation avec la société ARPEGE (Concerto Opus et Concerto Mobilité Opus)
- N° 173 – 2018** : Centre Culturel Joël Le Theule – Contrat de service d'imprimantes à billets avec la société RESSOURCES
- N° 174 – 2018** : Travaux sur les vestiaires de Sosthène Bruneau : avenants
- N° 175 – 2018** : Location de locaux situés 2 avenue de Montreux à Sablé-sur-Sarthe
- N° 176 – 2018** : Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenant
- N° 177 – 2018** : Service Politique Scolaire "Animation méridien" – Convention de prestations de service avec l'association "Signes et vous"
- N° 178 – 2018** : Centre culturel Joël le Theule – Contrat de vente et de maintenance d'un photocopieur

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous souhaitiez revenir ? Oui, Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, je commencerai par le point numéro 155. J'ai une question technique. D'abord, c'est très bien de faire des travaux sur un vieux bâtiment qui nous appartient qui est l'ancienne usine GRANDRY et qui est maintenant l'usine POCLAIN. Je me posais juste la question de savoir, on fait des travaux de menuiserie pour 157 904,86 €, je voulais savoir si cela correspondait à combien de menuiseries ? Fenêtres, portes. Est-ce qu'on le sait ? Non je les pose une par une !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, non, Monsieur MAREAU, continuez !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Alors, voilà pour la 155. Après j'irai à la 164. Donc là, c'est l'aménagement du hangar des écuries en atelier. J'aimerais savoir à quoi servaient ces hangars où à quoi servent-ils actuellement ou à quoi servaient-ils jusqu'à maintenant ? Ensuite, j'irai à la 166, donc, nous parlons du marché de Noël des tarifs. Il y a la ligne stand 3 par 3, 50 € pour les deux jours mais vu qu'il n'y a pas eu de tente 3 par 3 à cause d'un avis de vent trop fort apparemment, je voudrais savoir est-ce que les associations ont payé 50 € et comment ça s'est passé ? Voilà. Ensuite, j'irai sur 167, sur la location des locaux situés 25 rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe, est-ce qu'il n'aurait pas été plus

adéquate, je ne sais pas comment dire, que nous mettions au minimum ce loyer qui est un loyer qui va pour le PSSL ? Ce n'est pas que cela va remonter les finances du PSSL mais comme on sait que notre hôpital, on peut le dire, notre hôpital puisque là on en a une partie, a des problèmes de finance comme tout le monde le sait, pour un geste symbolique, est-ce qu'il n'aurait pas été mieux de baisser cette somme voire jusqu'à un minimum ? Voilà pour toutes les questions que j'ai sur ces attributions."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU. Est-ce que sur la 155, donc pour l'usine POCLAIN et puis la 164 sur les ateliers, Laurent !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc, sur l'usine POCLAIN, en fin de compte, il y a déjà eu une première tranche de réalisé dans le cadre de la rénovation et donc on termine l'ensemble du grand bâtiment c'est-à-dire toute la façade avant mais aussi arrière plus un petit bâtiment. Donc, cela doit représenter plus d'une cinquantaine de menuiseries. Là, on a vraiment l'ensemble du grand, grand bâtiment en façade."

⇒ Monsieur MAREAU : "A la suite de ça, il n'y aura plus de menuiseries à refaire sur ce bâtiment ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Logiquement. Non. Il n'y en aura plus. On aura fait l'ensemble des menuiseries sur le bâtiment."

⇒ Monsieur MAREAU : "Pour l'avenir de ce bâtiment, c'est une bonne chose surtout pour les économies d'énergie, je pense ! Je vous remercie."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Aussi. Et puis, sur votre seconde question concernant donc le hangar qui était près des anciennes écuries du château. C'était du stockage. Donc, on a repris ce qu'il y avait en fin de compte dedans, réparti, trié et donc ce sera les futurs ateliers de l'association Entracte en attendant la construction du pôle culturel."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alain, sur la numéro 166".

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La 166. Effectivement, donc on a été contraint à cause d'une météo de ne pas mettre ce qu'on appelle les chapiteaux champagne 3 par 3. Donc, on a trouvé un accord commun sur une solution alternative, de les mettre dans des endroits qui on pouvait l'espérer allait sur du 3 par 3, qui n'a pas été le cas pour tout le monde, pour être honnête. Donc, pour répondre plus précisément à votre question, oui, néanmoins c'est 50 € et pour être tout à fait transparent, nous avons deux ou trois demandes d'associations qui souhaitent qu'on fasse un effort par rapport à ça."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, sur la 167, sur la location de locaux. C'est un tarif qui a été fixé d'un commun accord avec le PSSL et qui en tout cas ne couvre pas le coût des travaux qui ont été financés par la Communauté de communes et la Ville. Est-ce qu'il y a d'autres points sur lesquels vous souhaitez revenir ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, je vous propose de poursuivre les délibérations et avant de passer au Débat d'Orientations Budgétaires, une délibération numéro 3 qui vous est proposé."

### **3) MOTION PORTANT SUR L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION DU 101<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE**

⇒ Monsieur JOULAUD : C'est pour reprendre une motion qui avait été adoptée à l'occasion du congrès national des Maires de France à Paris, à l'occasion du 101<sup>ème</sup> congrès et il vous est proposé par le biais de l'association des Maires de France et de l'association des Maires du Département de la Sarthe que les communes délibèrent en reprenant au niveau local cette délibération nationale de l'association des Maires de France. Je ne vais pas vous en faire la relecture. C'est une délibération d'ordre général qui vise à réaffirmer le rôle de la commune comme lieu de cohésion, d'innovation et de proximité, qui réaffirme l'importance des services publics, qui réaffirme la volonté de ne pas voir l'Etat de manière générale prendre la tutelle sur les collectivités locales et notamment au plan financier, qui rappelle un certain nombre de points. D'abord, que les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'Etat et qu'en outre les collectivités locales ont d'ores et déjà fait beaucoup d'efforts dans la réduction de leurs dépenses, la participation à la réduction des déficits. Une délibération qui pose la question de la taxe d'habitation non pas sur le fonds de la suppression mais une suppression qui remet en cause l'autonomie fiscale des collectivités locales au-delà de sa compensation et puis de manière générale, des souhaits qui sont exprimés par l'association des Maires de France sur les moyens dévolus par l'Etat, un certain nombre de services notamment l'Agence de l'Eau, l'aménagement du territoire, le développement du numérique. Et donc, pour terminer, cette motion porte une résolution générale de demande de négociation avec l'Etat sur sept sujets fixés sur le dos de la délibération, la clause générale de compétence pour les communes, des garanties sur la compensation de la taxe d'habitation et un certain nombre de points. Voilà, c'est une délibération liée à la résolution nationale qui est jointe à la délibération. Est-ce que vous souhaitez intervenir ? Oui, Monsieur MAREAU !"

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait qu'à l'occasion du 101<sup>ème</sup> congrès des Maires de France, une résolution a été adoptée, qui partant du constat que les fondements de notre République (décentralisation, libre administration des collectivités territoriales) sont remis en cause et que la cohésion territoriale et sociale est ébranlée, affirme que :*

- *La commune du 21<sup>ème</sup> siècle est un lieu de cohésion et d'innovation qui garantit à ses habitants l'accès nécessaire à un ensemble de services publics de proximité,*
- *Et demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.*
- *Ni succursales, ni filiales de l'Etat, les communes et leurs intercommunalités doivent être considérées comme de réelles partenaires.*
- *Est refusée la mise sous tutelle financière des collectivités, l'État s'exonérant de tout effort équivalent ; La remise en cause des engagements dans les contrats de plan État-Régions et dans le co-financement des investissements avec les départements, les communes et leurs intercommunalités ; La fermeture de nombreux services publics de proximité (santé, transport, formation, écoles, etc.), laissant à l'abandon des pans entiers de nos territoires ruraux, mais aussi nos banlieues et quartiers en difficulté.*
- *Il est nécessaire de faire vivre une République respectueuse de la différence qui caractérise ses territoires, respectueuse des libertés locales, respectueuse des 540 000 élus locaux qui en sont l'âme.*

*L'AMF rappelle notamment que :*

- *Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70 % des investissements publics du pays ; Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;*

- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

L'AMF souhaite également que :

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau soient maintenus.
- La création urgente d'un fonds de lissage financé par l'État, en faveur des communes dont les dotations ont gravement baissé cette année.
- L'affirmation de l'aménagement du territoire comme une priorité pour que vivent nos communes, pour conforter le monde agricole, accompagner la transformation et le développement des mobilités sur les territoires ruraux et défendre les services publics.
- L'accélération de l'aménagement numérique du territoire.
- La prise en compte, par des mesures urgentes de l'État, des difficultés particulières.

A l'issue du 101<sup>ème</sup> Congrès, cette résolution générale porte mandat de négociation sur 7 sujets :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel, de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette résolution sous la forme d'une motion qui sera portée auprès de Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat, au niveau du Département.

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, juste une question. Savez-vous combien, c'est peut-être un peu tôt pour le dire, savez combien l'AMF espère avoir de municipalités qui passeront cette motion dans leur conseil municipal ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je ne peux pas vous dire parce que c'est en cours. Ce qui est certain c'est que la demande a été relayée par l'association des Maires de la Sarthe à l'ensemble des communes quelles que soient leurs tailles pour qu'elles adoptent, avant d'adopter leur budget, avant le mois de mars cette délibération. Oui, Monsieur FRETILLIÈRE !"

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Oui, en ce qui concerne cette motion, nous avons un texte qui est long, qui est même un peu répétitif. N'empêche qu'il traduit bien le mécontentement des élus locaux tels qu'ils s'étaient manifestés de façon évidente lors du congrès Sarthois fin 2018. Donc, nous partageons d'ailleurs bon nombre de critiques qui sont émises même si nous savons bien d'une part que le Président de l'association a déjà été ministre, que le secrétaire de l'association a été ministre également et qu'un certain nombre de critiques qui sont émises correspondent à des problèmes qui existaient avant le mandat présidentiel actuel. Alors effectivement, il y a quatre points qui me semblent importants dans des idées qui sont émises et ré-émises d'ailleurs par cette motion. D'abord, le mépris du Président actuel et son gouvernement vis-à-vis des élus locaux, ça ne date pas d'hier, peut-être mais là ça s'est aggravé ! Effectivement, vous avez parlé de la réforme de la taxe d'habitation qui s'est faite sans concertation. Mais dans le passé, on avait déjà eu aussi d'autres réformes venues d'en haut. Je pense aux réformes de l'intercommunalité et à la loi Notre qui s'est imposée assez brutalement. Il y a donc aussi la remise en cause croissante et constante de l'autonomie financière des communes du fait que la taxe d'habitation va être supprimée. On ne sait pas d'ailleurs si cela sera 80 % ou à 100 % ! De nouvelles ressources des communes viendront de l'Etat et non pas des délibérations des conseils municipaux. Bon, je ne reviens pas sur ce que vous direz dans quelques minutes, peut-être en étant moins dur sur l'étranglement financier des collectivités locales et effectivement, de l'effort le mot est assez faible, à mon avis, demandé aux communes pour combler une dette dont elles ne sont pas responsables. Et puis, un point qui me semble important aussi dans les communes situées en région rural comme la nôtre, c'est la fermeture de nombreux services publics au sens large. A Sablé, évidemment, on n'est pas confronté à tout ça, n'empêche qu'il y a quand même eu une réduction, il y a un certain temps, quand même de la fonction du Centre des Impôts, fermeture du Carsat et en creusant bien on en trouverait peut-être d'autres. En définitive, on a l'impression qu'on revient complètement en arrière. Il y avait une politique d'aménagement du territoire qui avait été menée depuis des décennies et maintenant c'est plutôt, je dirai un déménagement du territoire. Voilà ce que nous avons à dire à ce sujet."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIÈRE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Encore une fois, c'est le texte à adopter dans la diversité que vous évoquiez Monsieur FRETILLIÈRE, à l'occasion du congrès.

Alors, est-ce qu'il y a des avis défavorables, des avis "contre" ?

Abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, on passe au point important de la séance d'aujourd'hui qui concerne le Débat d'Orientations Budgétaires dont vous avez eu le document et je vous propose qu'on le passe en revue."

#### **4) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**

*L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa version actuelle et modifiée par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dispose que, "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.... Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ... comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.... ».*

*Destiné à favoriser l'information des élus et des citoyens sur la vie municipale, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) 2019 s'inscrit dans les attendus de la nouvelle rédaction de l'article L 2312-1 du CGCT en précisant certains aspects destinés à mettre en cohérence les objectifs de la Ville et les moyens d'y parvenir. Il importe en effet de tenir compte du contexte général (I) et d'effectuer des choix, après avoir hiérarchisé les priorités (II). De la sorte, les actions municipales pour 2019 pourront être détaillées (III).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'abord, comme chaque année, quelques mots sur le contexte général pour 2019 et la situation à la fois économique et financière qui rappelle qu'en 2018, la croissance a été vigoureuse, pratiquement 4 %, un peu moins mais positive dans la zone euro à hauteur de 2 % et qu'au niveau national, la croissance, elle a été de 1,6 % contre 1,9 % en 2017, qu'elle est d'abord soutenue par la demande intérieure. Les perspectives pour 2019 avec les incertitudes que l'on connaît compte tenu des éléments que chacun sait, est à une croissance de 1,6 %, un taux de chômage qui devrait décroître à hauteur de 8 à 8,5 % pour 2020, l'inflation significative 2 % qui s'explique d'abord par la montée des prix des matières premières de l'énergie et des hausses sur les taxes du tabac et sur les carburants, les taux d'intérêts devraient restés bas à court et moyen terme en dépit des craintes que l'on a pu avoir. Globalement avec les réserves que j'évoquais, des perspectives 2019 qui restent plutôt orientées positivement."

### **I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL POUR 2019**

#### **A – LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

*En 2018, la croissance mondiale reste vigoureuse (3,9 %) et les pays de la zone euro ont une croissance positive (2%) même si les tensions commerciales entre les Etats-Unis et l'UE ont pénalisé cette dernière.*

*La croissance française s'est ralentie en 2018 (1,6 % contre 1,9 % en 2017) mais reste tout de même supérieure aux résultats de 2016 et de 2015 (entre 1 et 1,1%). Elle est toujours soutenue par la demande intérieure, mais l'investissement des particuliers et des entreprises (3,6 %) régresse, alors que la consommation des ménages quant à elle reste stable (1,1 %, idem en 2017). Les exportations s'accélérent en fin d'année sous l'effet des livraisons aéronautiques.*

*En 2018, la confiance des ménages dans la situation économique diminue, l'indicateur qui la synthétise perd 2 points et atteint son plus bas niveau depuis avril 2016.*

En 2019, la croissance française devrait rester identique à 2018 (1,6 %). Il faudra tout de même être vigilant sur les effets que pourraient avoir la politique commerciale protectionniste mise en place par l'administration américaine. Selon la Banque de France, l'investissement ralentirait mais sa croissance resterait plus soutenue que le PIB. Le taux de chômage devrait poursuivre sa décrue pour atteindre 8,3 % à l'horizon 2020. Le regain de pouvoir d'achat permettrait de soutenir la consommation des ménages.

La reprise de l'inflation (2 %), mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en 2018, s'explique par la forte remontée des prix de l'énergie et des hausses de taxes sur le tabac et les carburants. Les pays membres de l'OPEP et la Russie vont essayer de s'entendre pour limiter leur production. L'objectif est de faire remonter les cours qui ont effacé en quelques semaines la hausse enregistrée ces derniers mois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les cours du Brent (le baril côté à Londres) sont en recul de 6,7 %, à 62,2 dollars le baril. En 2020, l'inflation devrait se situer à 1,8 %.

Les taux d'intérêts courts devraient rester bas à court et moyen terme et permettre aux emprunteurs dont les budgets sont contraints de payer toujours moins de frais financiers. De fait, il y a peu de risque d'emballement sur les taux longs.

Les perspectives générales pour 2019 restent orientées positivement, le contexte des finances publiques incite toujours à la prudence.

Pour relancer la croissance durable, la France reste encouragée à engager des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité de l'économie nationale, à stimuler l'investissement, à fluidifier le marché du travail et à réduire les dépenses publiques.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne les collectivités locales, la loi de Finances pour 2019, elle s'inscrit dans le cadre de la loi pluriannuelle 2018-2022 des finances publiques qui donc, on le rappelle comme les années passées prévoit un objectif de réduction des déficits et un effort de 13 milliards d'euros avec on l'évoquait tout à l'heure, une contribution encore attendue de la part des collectivités locales pour réduire ce déficit à travers un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement qui est fixé à plus 1,2 % sur la période."

## **B – LES PERSPECTIVES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

La Loi de Finance pour 2019 s'inscrit dans la logique de la Loi de Programmation des Finances publiques (LFPF) 2018-2022. Cette dernière fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques, déclinée au travers d'objectifs chiffrés sur la période. Elle prévoyait un effort de 13 Mds€ pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation pour les collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes. Ces collectivités verront également leur ratio de désendettement placé sous surveillance.

L'article 3 de la LFPF 2018-2022 a fixé les objectifs de réduction du déficit et de baisse de la dette publique (en point de PIB) suivants :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Déficit public (en point de PIB)	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des administrations publiques (en point de PIB)	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

*L'article 13 prévoit que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique » au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement.*

*Celui-ci est fixé à + 1,2 % par an sur la période, en valeur et à périmètre constant. L'inflation est comprise dans ce taux de progression, ce qui signifie que si l'inflation française est de + 1,5 %, les dépenses des collectivités concernées devront diminuer de 0,3 %. Cette évolution, comparée à une évolution tendancielle de + 2,5 % par an constatée sur la période 2009-2014, doit permettre de diminuer le besoin de financement des collectivités de 2,6 Md€ /an, soit 13Md€ sur la période 2018-2022.*

### **C – LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Page suivante, page 3, la suppression progressive de la taxe d'habitation. Vous l'avez évoquée Monsieur FRETILLIÈRE. La loi de Finances confirme la réforme de la taxe d'habitation avec un dégrèvement progressif sur trois ans pour 80 % des ménages qui auront une diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019, 100 % en 2020. Toutefois, il est bien rappelé que le Conseil constitutionnel l'a déjà dit d'ailleurs, que s'il a bien validé ce dégrèvement, il l'a validé à condition que l'ensemble des contribuables puissent en bénéficier au final au titre de l'égalité devant l'impôt. Je note d'ailleurs, que le Président de la République dans ses dernières déclarations évoquait plutôt une suppression totale sans donner de garantie, ni de piste sur la manière dont tout cela pourra être financé et dont l'assurance d'avoir des ressources identiques pourra être donnée aux collectivités locales ce qui est pour nous, commune mais comme toutes les communes et collectivités, une grande source d'interrogation."

*La loi de finances 2018 a confirmé la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) qui prévoit un dégrèvement progressif sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.*

*L'objectif de la réforme est double : il s'agit d'un côté de redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables à la taxe d'habitation et de l'autre côté ne pas pénaliser les collectivités en mettant en place une réforme fiscalement neutre. Ainsi, progressivement les contribuables concernés par les seuils du Revenu Fiscal de Référence (RFR) verront leur cotisation TH diminuer de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020, toute chose étant égale par ailleurs. Les 20 % exclus des seuils de RFR continueraient eux à supporter la cotisation TH de manière classique. Toutefois, le Conseil Constitutionnel a bien validé le dégrèvement de la TH, à condition que l'ensemble des contribuables en bénéficient in fine, pour que le principe d'égalité des contribuables devant l'impôt soit respecté. Ainsi, en 2021, l'ensemble des contribuables devraient bénéficier de ce dégrèvement.*

*Le calcul du dégrèvement exclut toutes décisions politiques qui auraient pour effet d'augmenter les taux ou baisser les abattements, le produit perçu par les collectivités restant le même.*

### **D – LES DOTATIONS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le point suivant sur les dotations. Il y en a quatre principales. La Dotation Globale de Fonctionnement, là aussi c'est un peu un tour de passe-passe puisque globalement la loi 2019 prévoit un montant global de dotation globale de fonctionnement équivalent à celui de 2018. Il n'en demeure pas moins qu'à l'intérieur de cette somme qui est stabilisée, l'écrêtement est encore mis en œuvre et donc pour ce qui concerne la Ville de Sablé, nous allons recevoir un montant prévu de 678 000 euros soit pratiquement 100 000 euros de moins que l'an passé. Si on continuait sur cette tendance, on voit bien que la Ville de Sablé verrait à terme sa DGF disparaître."

### **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

*La loi de finances 2019 prévoit un montant global de l'enveloppe des dotations identique à celui de 2018. Toutefois, afin de favoriser à l'intérieur de l'enveloppe les mesures destinées à permettre une plus grande péréquation, l'écrêtement de la DGF est encore mis en œuvre.*

*Ainsi, la Ville devrait recevoir un montant de 678 803 €, soit 95 406 € de moins que 2018 (774 209 € en 2018, 875 736 € en 2017, 1 200 630 € en 2016 et 1 612 201 € en 2015).*

*Tendanciellement, si ce dispositif continuait à être mis en œuvre, la Ville verrait à terme sa DGF disparaître.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Deuxième dotation, la Dotation de Solidarité Urbaine. La loi de Finances de 2019 améliore le produit de la DSU pour la Ville de Sablé puisque nous devrions recevoir un montant d'un peu plus de 420 000 euros c'est-à-dire 36 000 euros de plus que 2017. Cette évolution positive ne comble pas l'évolution négative de la DGF que j'évoquais tout à l'heure."

### **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

*La loi de finances pour 2019 prévoit une amélioration de la DSU. La Ville devrait recevoir un montant de 425 927 €, soit 36 949 € de plus que 2018 (388 978 € en 2018, 348 591 € en 2017, 281 394 € en 2016 et 278 608 € en 2015). Si cette évolution devait se poursuivre, La Ville verrait le montant de la DSU augmenter progressivement. Cependant, cette évolution positive ne compense absolument pas la baisse de la DGF résultant de l'écrêtement auquel la Ville est soumise.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Troisième point, sur le Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales. Là-aussi, ce fonds globalement est reconduit au niveau national sur la base d'un milliard d'euros. Certains territoires, on l'évoque souvent, sont contributeurs et d'autres sont bénéficiaires. Pour ce qui concerne la Ville de Sablé, elle a été contributrice nette à hauteur de 340 000 euros en 2018 qui était un montant identique à 2017. Là évidemment, on peut considérer que cette contribution va être au moins identique pour l'année 2019."

### **Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)**

*Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC), entré en vigueur en 2012, est reconduit sur la base d'1 Milliard d'euros (comme en 2016, 2017 et 2018).*

*Calculé sur la base du potentiel financier agrégé des communes et groupements de communes auquel sont appliqués des coefficients correcteurs, certains territoires sont contributeurs et d'autres bénéficiaires du fonds.*

*La Ville de Sablé a été contributrice nette pour 340 152 € en 2018 (340 152 € en 2017, 270 345 € en 2016, 156 282 € en 2015 et 105 642 € en 2014). Le montant 2018 fut identique à celui de 2017 car la Communauté de communes a décidé d'adopter une répartition dérogatoire, ce qui a conduit à geler le montant de la contribution nette de la Ville. En 2019, la Communauté devra se positionner sur la répartition nette du FPIC, puisque le territoire est globalement de plus en plus contributeur net.*

## **E – LES CHARGES DE PERSONNEL**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne les charges de personnel, qu'on a déjà évoquées. L'année 2019, notamment le début de l'année 2019 a d'abord été marqué par le transfert de 58 agents de la Ville vers la Communauté de communes. Ce transfert représente une somme d'un peu plus de 2 230 000 euros et donc le budget prévisionnel 2019 en tient compte puisqu'il s'élève à 4 982 776 euros contre 7 213 000 euros au budget 2018. Toutes les évolutions du personnel, s'agissant du personnel seront bien entendu à prendre en œuvre notamment pour ce qui concerne la revalorisation des grilles indiciaires des agents et puis la mise en place mais on y reviendra du RIFSEEP, du nouveau régime indemnitaire où les collectivités sont obligées de mettre en œuvre en ce début d'année, un certain nombre de formation sur l'évolution du montant horaire brut du SMIC, les cotisations à la CNRACL qui sont stables. Voilà pour ce qui concerne les frais de personnel, le point important étant effectivement, c'est ce transfert des agents d'un certain nombre de la Ville vers la Communauté de communes."

↳ *Dans le cadre de la mise en place du schéma de mutualisation et donc de la création des services communs au niveau de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est à noter que 58 postes budgétaires sont transférés de la Ville de Sablé-sur-Sarthe vers la Communauté de communes. Ces transferts représentent 2 230 224 €.*

- Budget prévisionnel 2018 : 7 213 000 €
- Budget prévisionnel 2019 : 4 982 776 €

*Ainsi, la ville pourrait inscrire l'exécution de sa masse salariale dans un volume de crédits équivalent aux montants inscrits en 2018, nonobstant les transferts de personnels vers la Communauté de communes.*

↳ *Le protocole PPCR est de nouveau mis en œuvre après une pause d'un an. Il se traduit par le passage en catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019 des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants et la revalorisation des conseillers territoriaux socio-éducatifs. Il se traduit également par une mesure de revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires et de la deuxième phase du dispositif de transfert primes/points au 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

↳ *Le régime indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les changements majeurs de cette transposition concernent l'intégration complète de la prime d'assiduité (partie variable de l'IAT versée aux agents de catégorie C et B non encadrants) en supprimant la dégressivité de son versement lié à l'absence, l'intégration dans le régime indemnitaire des agents concernés des primes qui ne sont plus compatibles avec le RIFSEEP (ICE, prime insalubrité, surveillance de cantine, travaux dangereux...).*

*De plus, la réglementation en matière de charges de personnel devrait évoluer comme suit :*

- ↳ *Le nouveau montant horaire brut du SMIC est porté 10,03 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit + 1,52 % (contre 9,88 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018).*
- ↳ *Le taux patronal de cotisation à la C.N.R.A.C.L. est toujours stable soit 30,65 %. De même le taux patronal de cotisation au CNFPT restera à 0,90 % en 2019 (1 % en 2015)*

## **F – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE SABOLIEN**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur le contexte économique sabolien, l'année 2018 a été marquée par la croissance de la collectivité, de l'activité économique au niveau du bassin sabolien. Je ne vais pas revenir sur un certain nombre de développement marquant qui concerne LDC, IONISOS et d'autres entreprises. La commercialisation au niveau de la Communauté de communes de la zone des Séguinières 2 a été bien engagée et puis pour ce qui concerne l'économie du commerce, l'artisanat, il y a eu des points positifs qui sont évoqués dans le texte, un certain nombre de points plus négatifs, je pense à la fermeture de la Maison de la Presse sur la place Elizé. On continue quoiqu'il en soit bien sûr, à travailler avec les commerçants, à prendre un certain nombre d'initiatives, on y reviendra sur l'aide à la rénovation des vitrines, la rénovation des façades, l'opération cœur de Ville sur lesquelles on reviendra également et puis des actions qui ont vocation à se densifier, à s'intensifier, de rencontres notamment avec les propriétaires de commerces et d'immeubles sur la rue de l'Île. Globalement, au niveau économique, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer, la zone d'emploi Sablé, du bassin sabolien en général et la zone économique dans le département, où le taux de chômage a amorcé une baisse considérable depuis 2017 pour s'établir à un taux d'un peu plus de 7,2 %. Nous poursuivrons le travail avec la Mission économique à la fois en termes d'accompagnement, de porteur de projet mais aussi de prospection pour attirer sur le territoire de la Communauté de communes des investisseurs. Le travail avec le Club de Développement qui est un outil extrêmement utile et important notamment dans le projet que vous connaissez de préparer un bâtiment économique à proximité de la gare."

*L'année 2018 a été marquée par un ralentissement de la croissance de l'activité au niveau national. Ce mouvement n'a pas empêché les projets de se développer sur le bassin sabolien.*

*L'usine LDC sur le site Saint Laurent continue sa transformation. La nouvelle salle des machines est terminée et l'ensemble du projet devrait être achevé dans le courant de l'année 2021.*

*Les travaux d'agrandissement de IONISOS sont en cours et le nouveau site devrait être opérationnel courant mars 2019. Dans le secteur de Ouest Park, les travaux pour l'installation du garage Ferrand ont débuté.*

*La commercialisation de la zone d'activités « Séguinières 2 » dans sa première phase est achevée et les premiers bâtiments sont sortis de terre : MERCEDES, RENAULT, FRANCE AUTOMOBILE MULTIMARQUE.*

*En matière d'économie résidentielle (Commerce et Artisanat), la situation est plus contrastée à l'image de la rue de l'Île même si on y enregistre des signaux positifs : ouverture de la boutique Xx'elle, du restaurant le VERSO qui a pris la suite du Bar à Chicha et d'une épicerie fine LA GOURMANDISE. Sur la Place Raphaël Elizé, la Maison de la Presse est maintenant fermée et en liquidation. En revanche, la MIE CALINE a été reprise par la HUCHE A PAIN, la Maison DRANS a changé de propriétaire. Dans la rue Carnot, s'est installée la société LCA (courtage immobilier). Plusieurs mouvements sont observés en périphérie : la fermeture d'ESPACE EMERAUDE est constatée mais, par contre, toutes les cellules commerciales ont été commercialisées dans la zone de la Martinière, la dernière installation étant celle de l'enseigne ART'MEN spécialisée dans la menuiserie.*

*La Ville a poursuivi l'accompagnement de l'association des commerçants & artisans, Sablé Action. La collectivité soutient la mise en œuvre des animations organisées par celle-ci. La Mission économique est en étroite relation avec le bureau collégial.*

*En 2018, une rencontre a été organisée avec les propriétaires de la rue de l'Île afin de leur présenter le dispositif « Action Cœur de Ville », et engager avec eux un échange devant mener à une mobilisation du plus grand nombre pour des travaux dans leurs cellules commerciales tout en proposant des loyers adaptés au marché sabolien.*

*La Ville a développé le concept de boutique éphémère. Une boutique est prise en location par la commune, au 24 rue de l'Île, afin de permettre, via une sous-location, à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant. Ce local a accueilli un groupement d'artisans d'art du mois de novembre à la période des fêtes de fin d'année et la Mission économique travaille aujourd'hui à l'installation d'un repreneur sur le plus long terme dans le cadre du dispositif « Boutique Tremplin ». Des réflexions sont en cours pour que la commune prenne un second local rue de l'Île.*

*Sur la zone d'emploi de Sablé, le taux de chômage a continué sa baisse amorcée en 2017 pour s'établir à 7,2 %, soit un taux inférieur à la moyenne nationale.*

*La mission économique a accompagné 54 nouveaux prospects (création, extension, reprise) en 2018 (63 en 2017). 15 projets accompagnés par la Mission économique ont pu se concrétiser en 2018 (24 en 2017). La Communauté de communes a poursuivi en 2018 ses efforts de prospection de nouveaux projets, appuyée dans cette tâche par le Cabinet STRATE qui travaille auprès de la Mission économique.*

*Avec le Club de développement, la Mission économique poursuit son travail d'animation du tissu économique local au travers les différents ateliers thématiques, information, formation, forums, communication qui mobilisent les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs. Le Club participe activement au comité de pilotage devant déboucher sur la réalisation d'un espace de coworking à proximité de la gare, ainsi qu'à la réflexion devant déboucher sur la modification de la signalétique des zones.*

*En 2018, la Ville et la Communauté de communes ont commencé à travailler sur l'attractivité du territoire, notamment en donnant plus de lisibilité et en valorisant le territoire. Ce travail s'est traduit par la création du film présenté le 18 janvier 2019, lors de la cérémonie des vœux aux forces vives du territoire, ainsi que par la participation de la Mission économique au Salon du travail et de la mobilité professionnelle. Pour se faire la collectivité a adhéré au collectif « Quitter Paris ». Ce travail engagé se poursuivra en 2019.*

\* \* \*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne les aspects plus financiers et budgétaires. Les recettes d'exploitation comme je le disais au début enregistreront à nouveau une nouvelle baisse. Cette baisse, elle est d'abord dû à la baisse et à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Je l'évoquais puisque cette diminution compte pénaliser la ville pour un montant pratiquement égal à 100 000 euros pour 2019. S'agissant des tarifs, la proposition à travers le DOB est qu'il soit reconduit à leur niveau précédent en tenant compte mais nous le verrons au moment du budget peut-être d'une légère progression pour prendre en compte l'évolution de l'inflation et de manière générale, il faudra que nous soyons toujours amenés à réaliser des choix, qui sont des choix indispensables pour tenir compte des contraintes financières que j'évoquais mais surtout qui concernent les perspectives qui ne sont pas favorables concernant les recettes et notamment les recettes de fonctionnement. Donc, l'enjeu de la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui est engagée depuis 2015 est un enjeu qui restera bien entendu présent au cours de l'année 2019.

Le ROB de 2019, je le disais, poursuivra l'inflexion engagée en 2015 sur la maîtrise de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Il y a un certain nombre d'arbitrages qui seront encore à réaliser. Nous maintiendrons l'engagement que nous avons pris en 2014 de ne pas augmenter les taux d'imposition. Je rappelle que ces taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 8 ans ce qui est rare et que ces taux des taxes "ménages" resteront à Sablé comme étant parmi les plus faibles des villes de taille comparable sur le grand ouest, la Bretagne et les Pays de Loire."

*C'est donc dans ce contexte global toujours incertain qu'ont été élaborées les orientations budgétaires de la Ville de Sablé-sur-Sarthe pour 2019.*

*Nos recettes d'exploitation enregistreront à nouveau une baisse.*

*En 2019, le montant global des recettes de fonctionnement est anticipé à hauteur de 19 M€, hors transfert des personnels de la Ville, au titre de la création des services communs.*

*Tendanciellement, ce montant est évalué comme suit pour les prochaines années :*

	Prévu	Prévision		
	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges (chap 013)	78 000	80 000	80 000	80 000
Produits des services (chap 70)	2 415 000	2 405 000	2 405 000	2 410 235
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	173 874	173 874	173 874	173 874
Produit des taxes directes	3 818 000	3 899 000	3 980 000	4 075 492
Attribution de compensation (art 7321)	9 388 686	9 388 686	9 388 686	9 388 686
FPIC (art 73223)	99 916	99 916	99 916	99 916
Autres droits, impôts et taxes	657 716	609 000	612 000	614 000
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>14 138 192</b>	<b>14 170 476</b>	<b>14 254 476</b>	<b>14 351 968</b>
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	774 209	678 803	582 054	485 571
Dotation de solidarité urbaine (art 74123)	388 978	425 927	459 592	491 901
FCTVA (art 744)	14 320	20 000	20 000	20 000
Participations (art 747)	406 600	395 000	395 000	395 000
Compensations fiscales (art 748)	224 000	218 000	231 000	231 000
Autres dotations (autres articles chap 74)	32 400	25 000	18 000	18 000
<b>Dotations</b>	<b>1 840 507</b>	<b>1 762 730</b>	<b>1 705 646</b>	<b>1 641 472</b>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	626 000	583 000	500 000	500 000
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>19 097 699</b>	<b>19 001 206</b>	<b>18 945 122</b>	<b>18 983 675</b>

*La baisse de la dotation globale de fonctionnement, par la mesure de l'écrêtement, va de nouveau pénaliser la commune pour une somme évaluée à 100 000 € pour 2019. Il est rappelé que la Ville supporterait une disparition progressive de la DGF dans les années à venir.*

*Concernant les tarifs, et de manière générale, ils sont reconduits à leur niveau précédent, ou en légère progression afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation.*

*Des choix seront encore indispensables pour tenir compte de nos capacités financières et surtout des perspectives toujours peu favorables en ce qui concerne l'évolution des recettes de fonctionnement.*

*2019 verra se poursuivre le programme de contrôle et maîtrise des dépenses de fonctionnement engagé en 2015.*

*Ces efforts, demandés à tous, élus comme services, constituent la réponse aux contraintes particulièrement fortes imposées par l'Etat et ils doivent nous mobiliser pour, dans le même temps, préserver un service public de qualité.*

\* \* \*

## **II - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE SABLÉ**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je vous propose maintenant d'aller plus dans le détail sur ces orientations. D'abord, en commençant par la section de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Avec en premier point, les ressources fiscales et les compensations. A l'heure où nous parlons, les bases de 2019 ne sont pas encore totalement connues. On peut considérer que la revalorisation telle qu'elle sera prévue dans le cadre du budget 2019 sera fixée à 2 %. Au total, l'ensemble des contributions directes devraient se situer à 3 899 000 euros contre 3 818 000 euros au budget 2018. Pour les prochaines années, le produit des recettes fiscales est estimé en hausse sur la base d'une évolution des bases à hauteur de 2 %. La convention dont on a déjà parlé qui est signée avec Sarthe Habitat prévoit un abattement de 30 %. C'est un abattement important sur la taxe foncière des immeubles qui appartiennent à Sarthe Habitat, immeubles qui sont situés dans le périmètre du contrat de Ville. Donc, c'est pour la Ville une perte de ressources qui est estimée pour 2019 à 60 000 euros. C'est de fait un effort engagé par la collectivité en faveur des bailleurs sociaux et en faveur du logement social et des locataires. S'agissant des ressources et de la CET, la Contribution Economique Territoriale qui remplace l'ancienne taxe professionnelle, c'est la Communauté de communes qui reverse une somme fixe à la Ville qui s'évalue pour 2018 à 9 300 000 euros. C'est une compensation qui sera diminuée dans les mois à venir avec ce que j'évoquais, le transfert des 58 agents et donc cette CET devrait être réellement fixée à 7 300 000 euros pour 2019. Sur les dotations, l'ensemble des dotations attribuées à Sablé, DSU, DGF est estimé à 1 105 000 euros contre 1 163 000 euros au budget 2018. La DGF moins 100 000 euros, je l'ai évoquée. Seule la DSU corrige légèrement cette évolution."

*Face aux contraintes financières qui sont imposées par l'Etat, le ROB 2019 doit poursuivre l'inflexion engagée en 2015 quant à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.*

*Des arbitrages sont encore à réaliser cette année afin de respecter l'engagement pris auprès des saboliens de ne pas augmenter les taux d'imposition au cours du présent mandat. Les taux saboliens de taxes d'habitation et taxes foncières restent parmi les plus bas du Grand Ouest et n'augmenteront pas en 2019.*

*L'adoption du schéma de mutualisation a été approuvé en décembre dernier et la création des services communs entre la Ville et la Communauté de communes est effective depuis le 1er janvier 2019.*

## A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 19 019 000 €. Les produits de la fiscalité indirecte restent majoritaires avec une part représentant 53 %.

#### **1.1. LES RESSOURCES FISCALES ET COMPENSATIONS**

Les bases fiscales pour 2019 ne sont pas encore connues. La réévaluation forfaitaire des bases, servant de base aux impôts directs locaux, est fixée à environ 2 %. Cette revalorisation nominale des bases foncières et la croissance physique des bases (nouvelles constructions taxables) font que le produit fiscal des contributions directes devrait évoluer. Le produit des contributions directes devrait se situer à 3 899 000 € (contre 3 818 000 € au BP 2018).

Dans les prochaines années, le produit des recettes fiscales est estimé en hausse, sur la base d'un taux d'évolution de 2 %.

La convention à nouveau signée avec Sarthe Habitat, suite à la délibération du 7 décembre 2015, prévoit un abattement de 30 % de la taxe foncière des immeubles compris dans le périmètre du Contrat de Ville. Cette perte de ressources est estimée à un peu plus de 60 000 € pour l'exercice 2019. Il convient de souligner l'effort fait par la Ville en direction du logement social et des locataires.

Depuis 2011, la Contribution Économique Territoriale (CET) bénéficie à la Communauté de communes, suite à la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la Communauté de communes verse une attribution de compensation à chaque commune, s'élevant pour Sablé à 9 300 000 € en 2018. Cette compensation sera diminuée dans les mois à venir, notamment pour le transfert des 58 agents dans le cadre de la mutualisation et devrait se situer à hauteur de 7 300 000 €.

#### **1.2. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

La DGF totale attribuée à Sablé est estimée à 1 105 000 € (contre 1 163 000 € au BP 2018, 1 351 000 € au BP 2017 et 2 507 000 € en 2013), qui, après la contribution au redressement des comptes publics, est à nouveau amputée par la nouvelle méthode de calcul de l'écrêtement (environ - 100 000 €).

Dans cette enveloppe globale, la Dotation de Solidarité Urbaine (425 927 €), devrait progresser favorablement (388 978 € en 2018, 348 591 € en 2017, 272 579 € en 2013).

### **1.3. LES RECETTES D'EXPLOITATION**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne les recettes d'exploitation, les produits des services devraient s'élever à 2 405 000 euros qui proviennent ou bien directement de l'exploitation de services ou bien des produits de restauration scolaire qui sont estimés à un peu moins de 400 000 euros et pour ce qui est des recettes locatives et économiques, elles sont estimées à 165 000 euros du fait de la cession d'un bâtiment, rue Saint Laurent en 2017 mais également de deux cessions en 2018 CATAS et SUPPLEX."

*Les produits des services devraient s'établir à 2 405 000 € (2 415 000 € au BP 2018).*

*Dans ces produits, les recettes provenant directement de l'exploitation des services devraient être de 832 000 € (contre 833 400 € au BP 2018), les produits de la restauration scolaire étant estimés à moins de 400 000 €, en diminution par rapport à 2018, compte tenu de l'évolution négative de la démographie scolaire.*

*Les recettes locatives économiques sont estimées à 165 400 € (contre 215 000 € au BP 2018 et 249 800 € au BP 2017). La cession du bâtiment rue Saint Laurent en 2017, mais aussi les deux cessions 2018 (CATAS et SUPPLEX) expliquent cette baisse importante de recettes.*

*Les refacturations de taxes foncières aux entreprises s'élèveront à environ 80 000 € (95 000 € en 2018).*

## **2 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les dépenses de fonctionnement, le budget 2019 doit traduire la poursuite des efforts qui ont déjà été engagés concernant la progression et l'évolution des dépenses de fonctionnement. Au total les charges devraient s'élever à 15 864 000 euros en 2019 avec plusieurs chapitres importants."

*Le projet de budget 2019 doit traduire la poursuite de l'action engagée pour contenir la progression des dépenses de fonctionnement. Les efforts de gestion, le travail sur les frais généraux, l'analyse des dépenses de fonctionnement, l'organisation des services, le travail sur l'hygiène et la sécurité au travail font qu'au total, les charges d'exploitation devraient s'élever à 15 864 000 € (contre 15 849 000 € au BP 2018).*

### **2.1. LES FRAIS GÉNÉRAUX**

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'abord, les frais généraux où l'objectif, c'est bien sûr de continuer à poursuivre le travail engagé pour limiter cette évolution et cette progression des frais généraux. Donc, en agissant sur toutes les consommations qui sont possibles."

*Notre volonté est de poursuivre le travail engagé pour limiter la progression des frais généraux en agissant sur la consommation de fluides (contrôle des facturations, procédures de maîtrise et d'alerte sur les consommations), etc...*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le PPP, le Partenariat Public-Privé sur l'éclairage public, on y reviendra, enregistre des résultats positifs sur le fonctionnement du réseau puisqu'on a une baisse de plus de 50 % de la consommation par rapport à 2012. Pour 2019, les loyers globaux après FCTVA s'élèveront à 678 181 euros."

*Le contrat de Partenariat Public Privé (P.P.P) pour l'éclairage public enregistre des résultats positifs quant au fonctionnement du réseau (baisse de 51,9 % de la consommation énergétique par rapport à 2012 en prenant en compte l'extinction au creux de la nuit dans les quartiers résidentiels et les zones d'activités économiques). Pour 2019, les loyers globaux TTC après FCTVA et hors révision, s'élèveront à 678 181 € (688 856 € en 2018), comprenant une nouvelle augmentation de l'enveloppe G3 « Réparations / sinistres » (Avenant 8) de 10 000 € (24 000 € en 2018).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Nous poursuivrons toujours sur ces questions d'énergie, les actions qui sont menées dans le cadre du programme Citergie, dans le cadre des actions qui sont menées avec le Pays Vallée de la Sarthe, dans le cadre des actions du TEPCV ou encore avec l'ADEME pour travailler sur notre patrimoine."

*Les actions conduites dans le cadre du programme Cit'ergie (programme terminé en 2018 mais plan d'actions toujours d'actualité), celles menées par le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du TEPCV, avec le concours de l'ADEME, doivent encore améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur le point suivant qui concerne cette fois, la page 11, l'idée est donc d'assurer, vous voyez en haut de page, la maîtrise des frais généraux en les portant à une somme de 3 830 000 euros inférieure à la somme qui avait été prévue au budget 2018."

*Notre choix est donc d'assurer le contrôle global des frais généraux en les portant à 3 830 000 € (contre 3 915 000 € au BP 2018).*

## **2.2. LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur le point 2 qui concerne les subventions et les participations. Il est proposé qu'elles s'inscrivent à hauteur de 3 392 000 euros avec une subvention de 450 000 euros au CCAS pour la poursuite de son action en faveur des personnes en difficulté, des actions d'insertion auprès des personnes âgées."

*Elles sont estimées à environ 3 392 000 € au total (contre 3 425 000 € au BP 2018).*

*La subvention d'équilibre au C.C.A.S. sera de 450 000 €, pour qu'il poursuive son action en matière d'insertion et de travail auprès des personnes en difficulté mais aussi auprès des personnes âgées, tout en tenant compte, comme depuis plusieurs années, du transfert de certaines aides facultatives au C.I.A.S.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "La subvention à l'Entracte à hauteur de 490 000 euros hors la subvention compensatrice pour ce qui concerne la mise à disposition des personnels à hauteur de 435 000 euros en 2018."

*Pour L'ENTRACTE, la subvention passerait à 490 000 € (hors la subvention compensatrice pour la mise à disposition des personnels qui s'est élevée à 435 000 € en 2018), permettant à l'association de conduire son action en matière de programmation de la saison culturelle.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, la contribution de la Ville se chiffrerait à 650 000 euros pour l'achat des repas au service commun en stabilité par rapport à la prévision 2018."

*La Ville apporterait une contribution d'environ 650 000 € pour l'achat de repas au service commun, stable par rapport à celle prévue pour 2018.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne le service du bus, du Transport urbain, la contribution proposée est de 350 000 euros."

*De même, la contribution au budget annexe du service de Transports urbains se situerait à 350 000 €.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, pour tout ce qui concerne les subventions aux associations sportives, culturelles, sociales. Il est prévu qu'elles soient stables par rapport à 2018 avec un montant de 623 000 euros."

*Les subventions aux associations sportives, culturelles, sociales (hors subventions compensatrices des CFTS évaluées à 75 000 €) et aux établissements d'enseignement privés devraient être stables pour s'élever au même montant que le budget primitif 2018 à 623 000 €.*

### **2.3. LES CHARGES DE PERSONNEL**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Les charges de personnel, qu'on a déjà évoquées. C'est le principaux points de dépenses avec une prévision 2019 dont j'ai déjà parlé à hauteur de 4 982 776 euros. Une somme qui prend en compte des évolutions mécaniques comme par exemple la prise en compte du glissement vieillesse technicité. Notre objectif là-aussi, c'est le maintien des dépenses de personnel pour les prochaines années avec bien sûr l'obligation d'examiner toutes les possibilités en termes d'organisation, d'examiner les départs en retraite, les remplacements. C'est un travail collectif qui conviendra de poursuivre comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années."

*Elles constituent le poste important de dépenses avec une prévision 2019 de 4 982 776 € correspondant aux traitements et charges. L'estimation des dépenses de personnel de 2019 prend en compte les effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité et l'impact de la mise en œuvre du protocole de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations.*

*L'objectif de la Municipalité en matière de charges de personnel est de maintenir, dans les prochaines années, la masse salariale, en montant, au niveau de sa prévision actuelle. Cet objectif nécessitera d'examiner tous les remplacements afin de rechercher à les limiter à un nombre inférieur à celui des départs, afin de rendre possible des évolutions salariales pour les agents en fonction. Cet effort nécessitera l'engagement de tous, élus et agents, afin de continuer à rendre le service, en étudiant toutes les évolutions possibles qui permettent de rendre possible l'atteinte de cet objectif.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Page suivante, page 12 qui va concerner cette fois les frais de personnel. Vous avez toujours des tableaux de bord qui vous marquent l'évolution par année et par typologie d'employés et par statut. Ce sont des outils qui sont extrêmement utiles et nécessaires pour l'objectif que j'évoquais de maîtrise des dépenses de personnel avec là-aussi tous les outils que nous utilisons qu'ils s'agissent de ces tableaux, des tableaux de bord mais du travail sur la prévision, l'anticipation avec la gestion prévisionnelle des emplois."

Le tableau des frais de personnel ci-après montre les évolutions en termes de rémunérations suivant le statut des agents avec une correspondance quant à l'évolution de nombre d'Equivalents Temps Pleins par statut également. Ce tableau ne comprend pas les « opérations réciproques » avec la Communauté de communes, les charges d'intérimaires, les allocations pertes d'emploi,....)

**Tableau des frais de personnel de 2016 à 2018**

Statuts des agents	Charges en € par année			ETP par année		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
APPRENTIS	35 265	37 738	35 841,08	/	/	/
CONTRACTUEL	439 593	310 418	498 508,95	9,57	6,34	10,77
CONTRAT AVENIR	29 951	0	0	1,50	0,00	0,00
TITULAIRE	5 732 803	5 820 689	5 597 526,84	158,35	157,66	150,70
NON PERMANENT	757 197	818 685	907 128,39	25,34	26,91	30,35
TOTAL GENERAL	6 994 809	6 987 529	7 039 005	194,76	190,91	191,82

Le tableau de bord mensuel des dépenses de personnel permet de suivre l'évolution de l'exécution du budget en répartissant les dépenses suivant le statut des agents (titulaires, non titulaires, contractuels non permanents, travail temporaire, salariés en insertion).

L'évolution des rémunérations est encadrée et celles relatives au régime indemnitaire des agents sont liées à des évolutions significatives dans les missions confiées et retracées dans les fiches de poste.

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et compétences est abordée en prenant en compte les contraintes budgétaires imposées, les perspectives, à moyen terme, des départs en retraite (3 à 5 ans). Cette réflexion associe les adjoints en fonction de leurs délégations et les services pour déterminer leurs conditions d'évolution et d'organisation avec comme objectif de garantir un service public de qualité.

Des analyses, poste par poste, sont conduites tenant compte également des évolutions normatives (taux d'encadrement des activités par exemple). Les avancements sont déterminés dans le cadre du tableau annuel tenant compte des ratios validés par le Comité technique. Les avancements d'échelon se font sur la base d'un cadencement unique.

Le temps de travail de l'ensemble des agents a été défini lors des négociations sur l'aménagement et la réduction du temps de travail en décembre 2001. Pour l'ensemble des agents, ce temps a été arrêté à 1 598 heures annuelles, soit en temps annualisé suivant une planification, soit calculé sur la base de 39 heures de travail hebdomadaire et 15 jours de réduction du temps de travail. Le règlement intérieur des collectivités définit par service les cas particuliers s'inscrivant dans des modalités de calculs spécifiques du temps de travail, règlement validé en Comité Technique.

Toutes les actions collectives touchant au management constituent une source majeure de progrès permanent pour rendre un service public de qualité (projet d'administration, politique hygiène et sécurité, plan de formation, évaluation des agents,...).

## **2.4. LE FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)**

⇒ Monsieur JOULAUD : " Sur la page 13, le FPIC, je l'ai déjà évoqué. Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales. Donc, ce FPIC a été mis en place, je l'ai rappelé en 2012. Le montant 2018 de la contribution puisque nous sommes contributeurs est le même que celui de 2017. Il est à nouveau prévu pour 2019 à un montant d'au moins 340 000 euros."

*Le FPIC a été mis en place en 2012 et constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. (communes et établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI)).*

*La commune a vu sa contribution évoluée ainsi sur les cinq dernières années.*

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<i>FPIC en Dépenses (art 73925)</i>	- 182 174	- 261 051	- 400 344	- 456 572	- 440 068
<i>FPIC en recettes (art 7325)</i>	76 532	104 769	129 599	116 420	99 916
<b>Coût net du FPIC</b>	- <b>105 642</b>	- <b>156 282</b>	- <b>270 745</b>	- <b>340 152</b>	- <b>340 152</b>

*Le montant 2018 fut identique à celui de 2017 car la Communauté de communes a décidé d'adopter une répartition dérogatoire, ce qui a conduit à geler le montant de la contribution nette de la Ville. Le FPIC est à nouveau prévu pour - 340 152 € pour 2019, nonobstant des décisions qui seront prises par la Communauté de communes.*

### **3 – L'ÉPARGNE**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour tout ce qui concerne l'Épargne. Tous les éléments que j'évoquais, au fond que la marge brute d'autofinancement se situera à un niveau légèrement inférieur à celui de l'an passé. L'Épargne de gestion se situerait en 2019 à 3 200 000 euros et l'épargne brute pour 2019 peut être évaluée à un montant de 2 346 000 euros ce qui est un peu plus de 12 % par rapport aux recettes de fonctionnement."

*Tous ces éléments combinés conduisent à estimer la marge brute d'autofinancement à un niveau un peu inférieur à celui de l'an passé (montant réalisé).*

*Avant prise en compte des charges d'intérêts de l'exercice, l'épargne de gestion se situerait, en 2019, à 3 200 000 €.*

*L'épargne brute pour 2019 peut être évaluée, d'un point de vue prévisionnel, à 2 346 000 €, représentant 12,32 % des recettes réelles de fonctionnement.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'objectif, c'est de bien sûr maintenir ce niveau d'Epargne Brut à un niveau tel qu'il était évoqué pour cette proposition de 2019 puisque bien sûr c'est ce qui nous permet d'envisager pour la suite de continuer bien sûr à nous équiper et de continuer à investir tout en maîtrisant les charges de fonctionnement."

*L'objectif poursuivi par la Municipalité est de maintenir à ce niveau l'épargne brute afin de conserver des capacités d'investissement. La Ville devra dans ce contexte maîtriser ses charges de fonctionnement pour tenir compte de la baisse tendancielle des recettes et conserver ainsi son niveau d'épargne.*

## **B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur la page suivante, page 14, vous avez la section d'investissement avec des propositions qui sont évoquées dans le cadre du ROB qui prend bien sûr en compte le PPI sur la période 2018-2023. Au total, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à un peu plus de 10 161 231 euros avec 2 042 231 euros de restes à réaliser au 31 décembre 2018 et un peu plus de 3 681 000 euros de reprises de crédits 2018 avec plusieurs sujets par domaine, je les évoquerai brièvement et puis les collègues vont y revenir ensuite."

*Le R.O.B 2019 prend en compte la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la période 2018 – 2023.*

*Au total, les dépenses d'équipement devraient s'élever à la somme de 10 161 231 € pour 2019, dont 2 042 231 € de restes à réaliser au 31 décembre 2018 et 3 681 000 € de reprises de crédits 2018.*

### **21 - LES CHOIX D'INVESTISSEMENT POUR 2019**

*(Sauf précision, les crédits sont mentionnés toutes taxes comprises).*

#### **1.1. LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT**

*Les principales opérations envisagées pour 2019 concernent :*

⇒ Monsieur JOULAUD : "En matière de développement et d'aménagement, les principales opérations qui vont concerner bien sûr la deuxième tranche de la rénovation du Quartier Saint Nicolas qui avait démarré en 2018, la deuxième tranche qui comprendra la rue Jean Bouin, la rue de l'Abreuvoir, la deuxième partie de la rue de Sarthe et de la rue Traversière des Terres avec une enveloppe de 560 000 euros qui est nécessaire dont 123 000 euros de reprises et en termes de calendrier, les travaux de voirie qui seront réalisés sur le dernier trimestre de l'année 2019 et sur le premier trimestre de l'année 2020."

1) *La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de rénovation du Quartier Saint Nicolas, qui comprend la rue Jean Bouin, la rue de l'Abreuvoir, la rue de Sarthe (2<sup>ème</sup> partie) et la rue Traversière des Terres (2<sup>ème</sup> partie) a commencé en 2018 par le renouvellement du réseau d'eaux usées. Le Département de la Sarthe lance les études d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. La ville de Sablé-sur-Sarthe va consulter des entreprises pour l'enfouissement de son réseau d'éclairage public, du réseau numéricable et pour la pose de fourreaux de télécommunications (vidéosurveillance, fibre,...). Une enveloppe de 560 000 € est nécessaire dont 123 000 € repris. Ces crédits doivent financer les travaux d'enfouissement des réseaux estimés à 200 000 €, dont 35 000 € pour l'éclairage public. Les travaux de voirie seront réalisés sur le dernier trimestre de l'année 2019 et sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Les travaux qui concernent la place Raphaël Elizé dont les travaux vont pouvoir débuter dans quelques jours et quelques semaines maintenant avec une enveloppe de 2 600 000 euros qui est nécessaire pour la réalisation de l'ensemble de l'aménagement. Une somme d'à peu près 1 200 000 euros qui est reprise et qui sera complétée au budget 2019 avec 779 000 euros de nouveaux crédits."

2) *Les travaux d'aménagement de la place Raphaël Elizé débuteront en février 2019. Le revêtement sera un pavage et un dallage en granit beige. Les premières livraisons ont été réceptionnées fin décembre 2018. Une enveloppe de 2 600 000 € TTC est nécessaire pour la réalisation de l'aménagement. La somme de 1 197 000 € sera reprise et complétée au budget 2019 avec 779 000 € de nouveaux crédits.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Une somme de 100 000 euros prévue pour les écourues qui sont réalisées tous les trois ans"

3) *Tous les 3 ans, le Département de la Sarthe organise les écourues pour permettre aux riverains d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires des berges et de nettoyage du cours d'eau. Une enveloppe de 100 000 € sera prévue.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "La poursuite du déploiement de la fibre par Orange en 2019 avec l'objectif d'un raccordement à la fin de l'année 2020."

4) *Le Déploiement par Orange de la fibre FTTH se poursuivra sur l'année 2019.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des reprises de crédits pour des travaux sur l'église pour la réfection des meneaux et de l'enlèvement des grilles de protection."

5) *Un crédit de 51 000 € est repris pour la réfection de meneaux et l'enlèvement des grilles de protection présentes dans l'Eglise.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Une enveloppe annuelle de 100 000 euros pour des travaux dans les quartiers et pour travailler sur l'embellissement des espaces publics avec un crédit de 75 000 euros qui sera repris, qui portera notamment sur la réfection des sanitaires de la place de la République."

6) *Une enveloppe annuelle de 100 000 € sera consacrée à des travaux dans les quartiers et pour l'embellissement des espaces publics. Un crédit de 75 000 € sera repris. Ils porteront notamment sur la réfection des sanitaires de la place de la République.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des crédits de travaux d'accompagnement des opérateurs de logements seront repris à hauteur de 51 000 euros et porteront sur des aménagements et plus précisément des aménagements de voirie en lien avec le lotissement qui se réalise à Montreux et sur la création de la voie d'accès au lotissement sur le secteur de la Chartrie."

7) *Les crédits pour les travaux d'accompagnement des opérateurs de logements seront repris à hauteur de 51 000 € et porteront sur les aménagements de voirie en lien avec le lotissement Sarthe Habitat à Montreux et sur la création de la voie d'accès du lotissement SCI Prévert (anciennes serres de la Chartrie) depuis la rue St-Nicolas (voirie provisoire en 2019).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des travaux qui ont été engagés et qui se poursuivront en 2019 sur le CFSR et sur l'entreprise POCLAIN."

8) *Des travaux de modernisation ont été engagés, fin 2018, pour transformer une ancienne salle de musculation en salle de réunion au CFSR. Un marché a été attribué, en octobre 2018, pour le remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments du site POCLAIN pour un montant de 131 587 € Hors Taxes. Un complément de 20 000 € HT est envisagé pour anticiper d'éventuelles reprises de maçonneries suite à la dépose des baies existantes.*

9) *Une somme de 6 000 € sera reprise pour satisfaire aux mesures de vigipirate et de la vidéoprotection.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "La Ville apportera une contribution à la Communauté de communes pour la création d'un nouveau garage sur le site du Boulay avec une participation prévue à hauteur de 285 000 euros."

10) *La Ville participera à l'installation d'un nouveau garage, par un fonds de concours à verser à la Communauté de communes. Il sera situé rue de la Fouquerie, près du site communautaire du Boulay et proche des ateliers municipaux de la Fouquerie, ainsi que du site des Espaces Verts, route de Parcé-sur-Sarthe. La participation est prévue à hauteur de 285 000 €, ce qui représente 50 % du coût net hors taxes.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des travaux qui se poursuivent et qui continueront sur des équipements sportifs, le stade Sosthène Bruneau avec une livraison dans quelques semaines maintenant. Un crédit de 50 000 euros qui a été rajouté pour prendre à la fois en compte le désamiantage et l'agrandissement du terrain et sa mise aux normes et son homologation. Donc, une enveloppe totale de 350 000 euros."

11) *Les travaux de modernisation des vestiaires et des sanitaires du stade Sosthène Bruneau ont commencé en octobre 2018 et seront livrés début février 2019. Un complément de 50 000 € a été rajouté, par décision modificative en décembre 2018, afin de prendre en compte le coût du désamiantage et l'agrandissement du terrain en vue de son homologation. Une enveloppe de 350 000 € TTC est donc consacrée à cette opération.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des crédits qui concernent la mise en œuvre de l'ADAP, l'agenda qui concerne toute l'accessibilité pour 2018/2019 avec un budget de 200 000 euros inscrit et une reprise de 312 000 euros."

12) *Pour continuer la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmé (2018/2019), un budget de 200 000 € sera inscrit. Une somme de 312 000 € sera également reprise.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des travaux de grande maintenance sur l'ensemble de nos bâtiments avec un crédit de 200 000 euros."

13) *Pour poursuivre les travaux de grande maintenance des locaux, un crédit de 200 000 € TTC sera inscrit.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des crédits pour les locaux qui concernent le Canoë et la pratique du canoë-kayak avec un premier crédit de 25 000 euros qui nous permettra en lien avec les responsables du club de lancer les études et de pouvoir préparer des travaux dont le club a bien besoin."

14) *En vue de moderniser les locaux dédiés à la pratique sportive du canoë kayak, un premier crédit de 25 000 € TTC sera inscrit pour permettre le lancement des études de maîtrise d'œuvre.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur le projet du futur cinéma, dans le cadre de l'accompagnement du projet du futur cinéma, vous savez on l'évoquait, l'atelier du Centre culturel doit déménager et à cet effet, le hangar des écuries sera réaménagé en atelier pour un budget d'environ 90 000 euros. Des démolitions de bâtiments suivront et concerneront les ateliers du Centre culturel, l'atelier des arts plastiques, le WC public, tout ça pour un montant total de 150 000 euros. Et puis, par ailleurs, un crédit de 491 000 euros sera inscrit pour prendre en compte les premiers aménagements, les travaux qui seront réalisés par la Communauté de communes."

15) *Dans le cadre de l'accompagnement du projet du futur cinéma, l'atelier du centre culturel doit déménager. A cet effet, le hangar des écuries sera aménagé en atelier pour un budget d'environ 90 000 € TTC. Des démolitions de bâtiments suivront et concerneront : les ateliers du CCJLT, l'atelier des arts plastiques et le WC public pour un budget de 150 000 € TTC. Par ailleurs, un crédit de 491 000 € serait inscrit pour prendre en compte les premières contributions de la Ville aux travaux qui seront réalisés par la Communauté de communes.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Une enveloppe de 100 000 euros sera reprise pour les aires de jeux sur le secteur du parc du château."

16) *L'enveloppe de 100 000 € sera reprise pour le renouvellement d'une aire de jeux (parc du château).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Une enveloppe de 100 000 euros sera également inscrite pour des travaux sur la partie boisée, la partie basse du jardin public, principalement concernant le mur de soutènement."

17) *Une nouvelle enveloppe de 100 000 € sera inscrite afin de réaliser des travaux dans le jardin public, notamment la réfection du mur de soutènement au niveau de la partie boisée.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Une somme de 144 000 euros sera reprise pour la mise en place en 2019 de supports de communication et de l'affichage dynamique."

18) *Une somme de 144 000 € sera reprise pour l'installation de supports de communication avec affichage dynamique.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis enfin, une enveloppe de 45 000 euros sera reprise pour le plan vélo et des travaux de sécurisation mais on y reviendra sans doute tout à l'heure."

19) *Une enveloppe de 45 000 € sera reprise au développement du plan vélo et à des travaux de sécurisation des déplacements en vélo.*

## **1.2. LA GESTION DU PATRIMOINE**

*Il s'agit de travaux sur le patrimoine communal bâti (bâtiments scolaires, culturels, culturels, sportifs, économiques, administratifs et techniques) et non bâti (voirie hors compétence de la Communauté de communes, réseaux eaux pluviales, espaces verts). Selon les cas, les travaux peuvent consister en de petits travaux neufs, de la maintenance "lourde" ou du simple entretien.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne le point 2, la gestion du patrimoine. Une enveloppe globale d'environ 772 000 € sera prévue dont une reprise de 511 000 euros."

*Avec les travaux de proximité figurant supra, une enveloppe globale d'environ 772 000 € serait prévue dont 511 000 € de crédits nouveaux. Cette enveloppe s'inscrit aussi dans la continuité des actions visant à privilégier la maintenance et la sécurisation du patrimoine tout en inscrivant notre démarche dans les principes du développement durable (réduction des consommations des différents fluides).*

## **1.3. LES ACQUISITIONS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "En ce qui concerne les acquisitions, que ce soit les logiciels, les matériels et un certain nombre d'autres outils, les crédits seront portés à 1 061 000 euros dont 481 000 euros de reprises."

*Les acquisitions de logiciels, matériels, véhicules, participations et études diverses seront portées à 1 061 000 € (dont 481 000 € de reprises de crédits 2018).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Enfin 104 000 euros pour des crédits qui concerneront les réserves foncières."

*Les réserves foncières seraient dotées d'un crédit de 104 000 €.*

## **2 – LE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'INVESTISSEMENT 2019**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Au total, le financement de ces opérations sera prévu par plusieurs recettes, des subventions à hauteur de 520 000 euros, des reprises de résultats antérieurs pour 1 436 000 euros, un autofinancement nouveau pour 836 000 euros, le recours à l'emprunt pour 4 384 000 euros et le financement du FCTVA pour 1 027 000 euros.

*Il serait assuré par :*

<i>- les subventions à recevoir</i>	<i>520 000 €</i>
<i>- les résultats antérieurs au 31.12.2018 (finançant des reprises de crédits 2018 au BP 2019)</i>	<i>1 436 000 €</i>
<i>- l'autofinancement nouveau (montant <u>maximum</u> estimé)</i>	<i>836 000 €</i>
<i>- le recours à l'emprunt nouveau</i>	<i>4 384 000 €</i>
<i>- le financement du FCTVA (sous forme de prêt relais)</i>	<i>1 027 000 €</i>

### 3 – LA DETTE

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne la dette, la dette globale au 31 décembre 2018 s'élève à un peu moins de 20 millions, 19 993 019 euros. Cette dette, on le rappelle comprend la dette qui concerne le Partenariat Public Privé donc sur l'ensemble de l'éclairage public. Comme on l'évoque chaque année, l'endettement de la ville ne comporte aucun emprunt à risque puisqu'ils avaient été consolidés à taux fixe. Vous avez ensuite des tableaux qui vous précisent la dette à la fois par type de risque et par nature."

*La dette globale s'élève à la somme de 19 993 019 € au 31 décembre 2018 (en diminution par rapport à celle du 31 décembre 2017 (20 942 236 €) et du 31 décembre 2016 (21 012 735 €). Il convient de rappeler que la somme d'un million d'euros figure en restes à réaliser au 31 décembre 2018.*

*Cet encours comprend la dette du PPP éclairage public pour un montant de 1 813 449 € (1 979 844 € fin 2017, 2 138 003 € fin 2016, 2 288 016 € au 31 décembre 2015 et 2 430 922 € au 31 décembre 2014).*

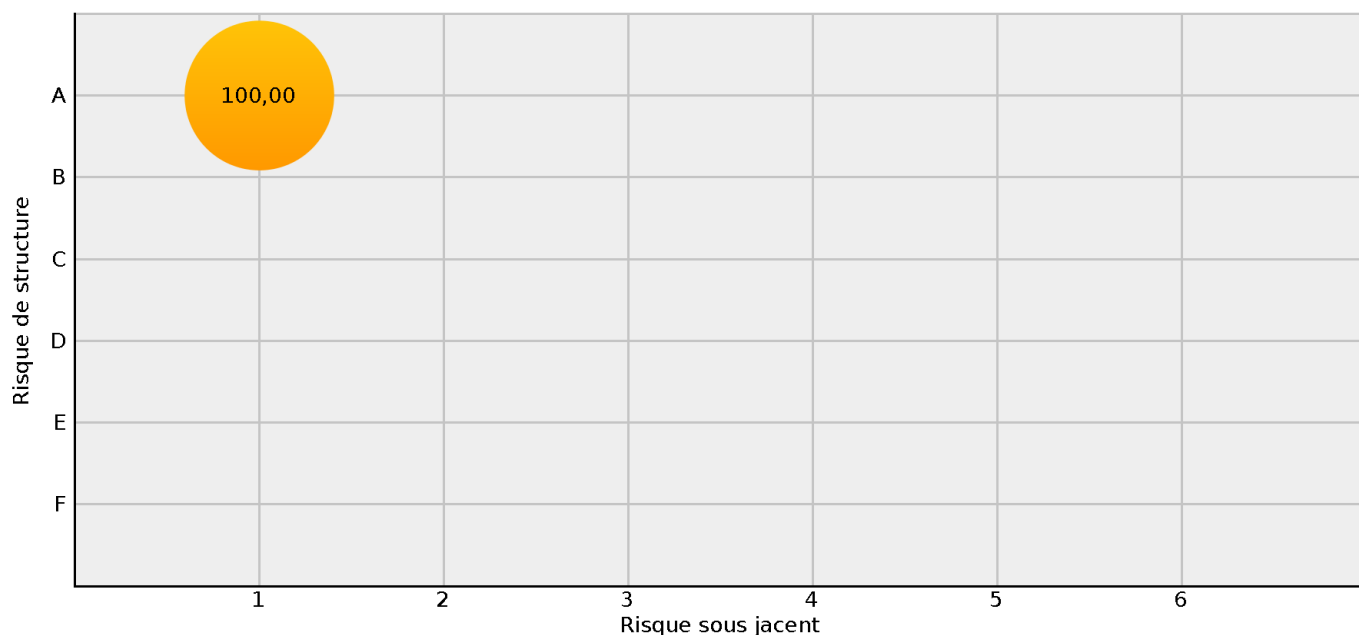
<i>Elements de synthèse</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
<i>La dette globale est de :</i>	20 942 236 €	19 993 019 €
<i>Son taux moyen hors swap s'élève à :</i>	4,08 %	4,05 %
<i>Sa durée résiduelle moyenne est de :</i>	14,01 ans	14,15 ans
<i>Sa durée de vie moyenne est de :</i>	7,85 ans	7,90 ans

<i>Budget</i>	<i>CRD</i>	<i>Taux Moyen avec dérivés</i>	<i>Durée résiduelle (années)</i>	<i>Durée de vie moyenne (années)</i>
<i>Dettes à Charge</i>	16 498 319 €	3,93 %	16 ans	9 ans
<i>PPP</i>	1 813 449 €	5,21 %	8 ans	5 ans
<i>Dettes Récupérable</i>	1 681 250 €	4,00 %	7 ans	4 ans

*Comme cela a été dit, lors des années précédentes, et indiqué ci-dessous, l'endettement de la Ville ne comporte aucun emprunt à risque. Il a été consolidé, majoritairement à taux fixe, à un niveau moyen de 4,08 % (4,19 % fin 2016 contre 4,14 % au 31 décembre 2015 et 4,35 % au 31 décembre 2014).*

**Dettes selon la charte de bonne conduite (Taille de la bulle = % du CRD)**

Risque faible



Risque élevé

**Dettes par type de risque**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	19 734 323 €	98,71 %	4,10 %
Variable	258 695 €	1,29 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>19 993 019 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4,05 %</b>

**Dettes par nature**

	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	19 085 019 €	4,06 %
Revolving non consolidés	0,00 €	0,00 %
Revolving consolidés	908 000,00 €	3,78 %
<b>Dettes</b>	<b>19 993 019 €</b>	<b>4,05 %</b>

L'annuité de la dette (intérêts et capital) s'élèverait à la somme d'environ 2 600 000 € en 2019 contre 2 800 000 € au BP 2018.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il faut rappeler au total que pour 2019, le volume d'emprunts nouveaux à encaisser en 2019 et 2020 si l'ensemble des dépenses inscrites sont réalisées, serait de 5 384 000 euros avec des restes à réaliser pour 1 000 000 euros et un peu plus de 4 380 000 euros en budget nouveau."

Pour 2019, le volume d'emprunts nouveaux, à encaisser en 2019 - 2020, si 100 % des dépenses inscrites étaient réalisées et en ne tenant pas compte d'éventuelles subventions, serait de 5 384 000 € se décomposant comme suit :

↳ En restes à réaliser 2018 : 1 000 000 €

↳ En Budget nouveau : 4 384 000 €

hors préfinancement du FCTVA 2019 à encaisser en 2021 : 1 043 000 €

Le remboursement de la dette en capital, pour la période 2016 -2020, est estimé à environ dix millions d'euros, ce qui équivaut environ à 2 millions d'euros par an.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	2 998 233	2 698 444	2 957 696	2 788 588	2 534 449	2 568 515
Evolution n-1 (en %)	15,92 %	-10 %	9,61 %	-5,72 %	-9,11 %	1,34 %
Capital en euro	1 988 036	1 748 474	2 070 499	1 949 218	1 718 073	1 768 539
Intérêts en euro	1 010 197	949 970	887 197	839 371	816 376	799 976

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'objectif qui est rappelé, c'est de ne pas emprunter plus que cette somme sur la période c'est-à-dire en moyenne sur l'ensemble de la période à 2 000 000 euros par an et au fond en tenant compte de ce recours qui est un recours raisonné pour cet exercice et pour les années à venir. La capacité de désendettement provisionnel pour la période que j'évoquai devrait se situer entre 8 et 10 ans ce qui correspond à un endettement maîtrisé pour la période puisqu'un endettement se situant à 8 ans est un endettement qui est considéré comme bon."

*L'objectif financier fixé est de ne pas emprunter plus que cette somme sur la période (soit pas plus de 2 000 000 €/an), les capacités de recours à l'emprunt sont donc déterminées par rapport à cette enveloppe.*

*En tenant compte de ce recours raisonné à l'emprunt, au cours des exercices à venir, la capacité de désendettement devrait prévisionnellement se situer entre 8 et 10 années, ce qui traduit un endettement maîtrisé sur la période. Pour rappel, un niveau ne dépassant pas 8 années est considéré comme bon.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, je vais laisser maintenant les collègues dérouler plus en détail les actions municipales figurant dans le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019. En commençant par l'Habitat, l'urbanisme et le commerce. C'est Alain qui poursuit."

### **III - LES ACTIONS MUNICIPALES POUR 2019**

Conformément aux orientations budgétaires ci-dessus, les diverses politiques municipales se traduiraient comme suit :

## **1 – HABITAT, DÉVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, AFFAIRES FONCIÈRES**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Merci. Donc, concernant ces actions, les priorités seraient les suivantes :

*Les priorités seraient les suivantes :*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : La commercialisation de la 1ère tranche du quartier Rive Sud sera poursuivie. Les premières maisons sont habitées depuis le milieu d'année 2018. Nous allons passer tout à l'heure deux délibérations relatives justement à l'aménagement du quartier Rive Sud."

- *La commercialisation de la 1ère tranche du quartier Rive Sud sera poursuivie. Les premières maisons sont habitées depuis le milieu d'année 2018. Des réflexions engagées avec Sarthe Habitat pour la réalisation de 8 logements locatifs pourraient aboutir en 2019. Enfin, un promoteur étudie également la possibilité d'acheter plusieurs lots pour y réaliser des logements locatifs. Cela permettra ainsi de proposer une offre diversifiée répondant aux besoins de tous (locatif libre, social et accession).*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Le deuxième point, le quartier de Montreux, le programme de construction de 25 logements locatifs par Sarthe Habitat se termine avec une livraison et attribution des logements prévus début 2019."

- *Dans le quartier de Montreux, le programme de construction de 25 logements locatifs par Sarthe Habitat se termine avec une livraison et attribution des logements prévus début 2019. Toujours dans le secteur, une réflexion d'aménagement est engagée avec Sarthe Habitat sur le devenir du foyer piscine et de ses alentours. Une étude a permis de quantifier le nombre de logements possible et de définir des tranches d'aménagement. Une première tranche de travaux consistant notamment en la réhabilitation de l'ancien foyer pourrait débuter en 2021. Les études se poursuivront dans ce sens en 2019.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "L'aménagement du site des "anciennes serres" rue St Nicolas se poursuit. La première tranche permettra la livraison au printemps 2019 des bureaux du Conseil Départemental et la livraison de la première tranche des logements (20 logements) fin 2019. On avait rendez-vous cette année avec le promoteur. Ils ont un peu d'avance, le Conseil Départemental pourra accueillir les locaux dans quelques mois."

- *L'aménagement du site des "anciennes serres" rue St Nicolas se poursuit. La première tranche permettra la livraison au printemps 2019 des bureaux du Conseil Départemental et la livraison de la première tranche des logements (20 logements) fin 2019.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Le terrain de l'ancienne gendarmerie fait l'objet d'une étude et d'échanges avec différents porteurs de projets."

- *Le terrain de l'ancienne gendarmerie fait l'objet d'une étude et d'échanges avec différents porteurs de projets sur sa potentielle utilisation avant nouvelle mise en vente.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : " Le fonds d'aide aux ravalements de façades et devantures commerciales sera poursuivi en 2019. En 2018, 7 dossiers d'aides pour « devantures commerciales » et 7 dossiers « façades » ont pu être accompagnés par la commune."

- *Le fonds d'aide aux ravalements de façades et devantures commerciales sera poursuivi en 2019. En 2018, 7 dossiers d'aides pour « devantures commerciales » et 7 dossiers « façades » ont pu être accompagnés par la commune."*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Les études pour la réalisation d'un lotissement sur le site de la "Tussonnière" seront poursuivies afin de répondre aux conditions du legs de Monsieur LEBRUN."

- *Les études pour la réalisation d'un lotissement sur le site de la "Tussonnière" seront poursuivies afin de répondre aux conditions du legs d'Arsène LEBRUN. Le crédit spécifique de 555 000 € du BP 2018 sera repris au BP 2019.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Une étude urbaine dans le quartier allant de la gare à Montreux en passant par le centre culturel a été menée en 2017. On a eu l'occasion de vous présenter cette étude urbaine lors de notre conseil précédent. Les premières actions de ce plan guide seront notamment les aménagements de la voirie et des parkings en vue de l'installation du futur cinéma, comme Monsieur le Maire l'a précisé tout à l'heure et du futur pôle culturel ainsi qu'une étude de capacité urbaine et paysagère du site de l'ancienne école Gambetta."

- *Une étude urbaine sur le quartier allant de la gare à Montreux en passant par le centre culturel a été menée en 2017. Cette dernière, grâce à un diagnostic exhaustif (déplacement, habitat, espaces publics...), a pu proposer un Plan guide qui servira sur le court, moyen et long terme de fil conducteur à la collectivité sur ce quartier, pour les projets d'aménagement. Les premières actions de ce plan guide seront notamment les aménagements de la voirie et des parkings en vue de l'installation du futur cinéma et du futur pôle culturel ainsi qu'une étude de capacité urbaine et paysagère du site de l'ancienne école Gambetta.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La mission suivante s'inscrit dans la convention cadre "Cœur de Ville"; j'ai eu là-aussi eu l'occasion de vous présenter ; signée par les communes de Sablé-sur-Sarthe et La Flèche. Il s'agit de lancer une étude portant sur la réalisation d'un "Schéma de développement commercial, artisanal et de services pour les centres-villes de Sablé et de la Flèche". Bien évidemment et ce à partir d'un diagnostic."

- *La mission suivante s'inscrit dans la convention cadre "Cœur de Ville" signée par les communes de Sablé-sur-Sarthe et La Flèche. Il s'agit de lancer une étude portant sur la réalisation d'un "Schéma de développement commercial, artisanal et de services pour les centres villes de Sablé-sur-Sarthe et de la Flèche". A partir d'un diagnostic complet portant sur le bassin de vie et le centre-ville (loyers, nombre de salariés, chiffre d'affaires, normes d'accessibilité, ...) complété par une analyse du parcours client en centre-ville, un schéma de développement sera défini pour le centre-ville de Sablé.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ :

- *"En matière de politique commerciale et en partenariat avec Sablé Action, nous poursuivons les actions de soutien aux commerces de centre-ville : 14 000 € de crédits seront repris, auxquels viendront s'ajouter 15 000 € au titre des actions d'animations qui seront engagées en 2019.*
- *Toujours dans le cadre de la convention cadre "Cœur de Ville", une étude de type OPAH RU sera lancée et concernera entre autre le périmètre d'intervention de Cœur de Ville en centre-ville de Sablé.*

- La Ville sera, dans les prochaines années, confrontée à la saturation des places dans ses deux cimetières, ainsi, pour faire face à cette réalité deux actions ont été engagées :

- Concernant le cimetière Aristide BRIAND, la Ville a réalisé l'acquisition de la peupleraie, jouxtant le cimetière afin de pouvoir, dans les années à venir, étendre le cimetière. On en avait déjà parlé également.

- Quant au cimetière de Gastines, la Ville a également acquis la parcelle placée à l'arrière du cimetière. Un parking sera également construit afin d'offrir aux usagers un stationnement aux abords du cimetière. Cette opération a fait l'objet fin 2018 d'une enquête publique."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. C'est Anne-Marie qui poursuit."

## **2 – FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

⇒ Madame FOUILLEUX : "En ce qui concerne les ressources humaines, le plan de formation 2018-2019 a établi comme axe stratégique la formation des agents d'encadrement et les actions en faveur de la prévention des risques tout en maintenant, bien sûr, toutes les formations dans le cadre des habilitations spécifiques au niveau des agents. La formation d'intégration sera également maintenue pour les nouveaux arrivants, les nouveaux fonctionnaires et elle sera organisée par le CNFPT. Donc, le 6 décembre se sont déroulées les élections professionnelles et les nouveaux représentants ont été élus pour les deux collectivités puisqu'il y aura maintenant qu'une seule instance Comité technique et Comité d'Hygiène Sécurité pour les deux collectivités. Il y aura 6 représentants du personnel titulaire et 6 élus au niveau de la collectivité. Les actions qui seront menées au niveau du CHSCT seront maintenues et notamment renforcées puisque nous avons maintenant un référent sécurité qui oriente toutes ses formations sur des thématiques tels que le risque routier, les risques de coupure ou les produits chimiques."

*En matière de ressources humaines, le plan de formation 2018-2019 place en axe stratégique la formation des agents d'encadrement et les actions en faveur de la prévention des risques.*

*Par ailleurs, les nouveaux fonctionnaires bénéficient toujours d'une formation d'intégration, dont le nombre de jours varie selon le grade, organisée par le CNFPT.*

*Les élections professionnelles du 6 décembre ont permis d'élire les nouveaux représentants au comité technique et au comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail communs aux trois collectivités pour un mandat de 4 ans. Ces instances se réunissent régulièrement et dans le cadre du CHSCT, des visites de services sont organisées avec les représentants des collectivités et du personnel plusieurs fois par an.*

*Le travail sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sera poursuivi. Les deux instances de dialogue social, Comité technique et Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail traitent, de manière paritaire, des questions liées à la sécurité et au bien-être au travail. Le CHSCT effectuera des visites de services municipaux dans l'année. Il convient de noter que 2019 ouvre un nouveau mandat de 4 ans pour ces instances qui ont été renouvelées en 2018 et qui ont été réunies, au titre de la Communauté de communes, de la Ville et du CCAS.*

⇒ Madame FOUILLEUX : "En ce qui concerne la restauration, la Communauté de communes a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 un service commun. Il y aura un coût de facturation maintenant au niveau de la prestation des repas. Donc, ce sera une contribution unitaire en fonction du nombre de repas commandé et la Ville comme cela a été présenté par Monsieur le Maire, verra sa contribution diminuée puisqu'il y a en fait une baisse aussi au niveau des effectifs."

*Le Syndicat Mixte de Restauration, qui assurait jusqu'au 31 décembre 2018, la production des repas et leur livraison au bénéfice des restaurations collectives d'une grande partie du territoire et des bénéficiaires du service communautaire de portage de repas à domicile, est maintenant dissout.*

*La Communauté de communes a mis en place, depuis le 1er janvier 2019, un service commun, auquel participe la Ville. Ce service commun facturera dorénavant une contribution unitaire à l'équilibre du service en fonction du nombre de repas commandés.*

*Toutefois, compte tenu de la mise en concurrence réalisée par la Communauté de communes, en ce qui concerne l'assistance technique, la contribution de la Ville, au titre de la fourniture des repas devrait se situer en baisse, en 2019.*

⇒ Madame FOUILLEUX : "Concernant le CFSR, la ville poursuit son accompagnement bien que le CFSR ait connu quelques difficultés en 2018 par rapport à 2017 notamment dues à une baisse de fréquentation compte tenu des jours fériés en mai et puis également la baisse des subventions aux associations qui engendre des annulations de stages sportifs ou des réductions au niveau des effectifs. Et comme vous l'a rappelé Monsieur le Maire tout à l'heure, des travaux ont été engagés avec notamment l'aménagement d'une nouvelle salle de réunion."

*Le CFSR a connu un rythme d'activité plus faible en 2018, notamment par rapport à 2017, du fait de la baisse de fréquentation enregistrée en mai, compte tenu des jours fériés, ainsi que de l'effet des baisses de subventions aux associations qui ont engendré des annulations de stages sportifs et des diminutions d'effectifs. La Ville continuera à lui apporter son soutien. Des travaux ont été engagés pour le rendre plus attractif.*

⇒ Madame FOUILLEUX : "Concernant la délivrance des titres sécurisés d'identité, donc là-aussi un service commun a été mis en place et je dirai le renfort qui avait été apporté par les différentes communes permet de réduire le temps d'attente pour les usagers puisque nous sommes passés de 2 semaines actuellement en temps normal et 3 à 4 semaines au mois de juin où il y a une forte demande plus particulièrement pour les étudiants qui doivent passer leur examen et puis aussi pour les déplacements pendant les vacances, les congés."

*Pour la délivrance des titres sécurisés d'identité, le service commun mis en place en 2018 a été un succès puisque la Ville a eu des délais d'attente pour le premier rendez-vous situés entre 3 et 4 semaines au mois de juin, au plus fort de l'activité.*

*Le service commun était construit autour de la participation des 16 autres communes à la délivrance des titres d'identité, qui mettaient à disposition un de leurs agents sur une quotité calculée en fonction du nombre de titres qui ont été réalisés en 2017 pour le compte des usagers de chaque commune.*

*Le dispositif mis en place a fait l'objet d'une évaluation fin 2018 entre tous les participants et a conclu à la mise en étude de modalités renouvelée.*

⇒ Madame FOUILLEUX : "Voilà en ce qui concerne les finances et l'administration générale."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. C'est Claude."

### **3 – POLITIQUES DE CITOYENNETÉ**

⇒ Monsieur PERRINELLE : "En ce qui concerne les politiques de citoyenneté, la Ville organise un certain nombre de manifestations pour un budget global d'environ 85 000 euros. Ces actions permettent de dynamiser le centre-ville en créant du lien. Ces actions permettent aussi aux familles de se distraire et puis de favoriser l'accès à la culture. En ce qui concerne les manifestations que j'évoquais, il y en a quelques-unes que l'on peut citer comme le carnaval, la journée citoyenne des enfants des écoles de CM1, les fêtes à l'espace Henri Royer parce qu'il y a la fête d'ouverture mais il y a aussi d'autres fêtes pendant la période estivale, la fête de la musique, le cinéma de plein air, la fête nationale avec le feu d'artifice et le bal, le forum des activités, la fête interculturelle qui aura lieu cette année puisque c'est tous les deux ans et le marché de Noël puisque depuis 2017, c'est la Ville qui organise le marché de Noël."

*La Ville organise des manifestations tout au long de l'année. Ces manifestations concourent à plusieurs axes stratégiques pour le territoire :*

- dynamiser le centre-ville, créer du lien entre les habitants,
- divertir les familles notamment pendant la période estivale,
- favoriser l'accès de tous à la culture par le biais notamment de spectacles gratuits.

*La Ville consacre 85 000 € à l'organisation de ces temps forts. En 2018, la fréquentation de chaque manifestation a été en hausse par rapport à 2017.*

*Chaque événement est connu et attendu par la population sabolienne, qui répond présente en venant aux manifestations.*

*Il convient également de préciser que les associations trouvent dans certains événements une occasion de vendre des marchandises leur permettant de financer leurs projets. Aussi, ces temps forts sont également attendus par le milieu associatif.*

*Ainsi, la Ville organise chaque année :*

- le carnaval fin mars
- la journée citoyenne pour les élèves de CM1 des écoles publiques et privées. Des ateliers sont proposés autour de la citoyenneté avec des partenaires comme la Croix Rouge, La Maison de l'Europe ainsi que la découverte du Service des Parcs et Jardins de la Ville
- la fête d'ouverture de l'espace Henri ROYER
- la fête de la musique
- 5 spectacles de plein air pendant la saison estivale sur le site d'Henri ROYER
- 5 séances de cinémas de plein air dans les quartiers de Sablé, pendant la période estivale. En 2019, sur une à deux projections, des temps avant la diffusion du film seront proposés aux habitants du quartier afin de créer un événement convivial pour générer du lien avec et entre les habitants.
- la fête Nationale avec feu d'artifice et bal
- le forum des activités regroupant les associations sportives ou non proposant des activités toute l'année, se déroule début septembre.
- la fête interculturelle tous les deux ans, regroupant une dizaine d'associations autour d'un événement festif d'une journée permettant de mettre à l'honneur les différentes cultures

- *le marché de Noël : la Ville organise, depuis 2017, un marché de Noël regroupant des associations et des commerçants, ainsi que des animations permettant d'animer le centre-ville et d'offrir un moment festif autour de Noël aux habitants de la Ville.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "En ce qui concerne le guichet unique, il est installé rue Pasteur qui correspond tout à fait aux besoins des usagers. Il renferme également, le point d'information jeunesse et le point d'information Europe qui permet notamment d'informer, de donner toutes les informations nécessaires pour les jeunes à la fois sur l'orientation professionnelle, à la fois sur les études, sur les jobs d'été et sur les missions de service civique, sur une mission service européen, un certain nombre de choses et ce service va également à la rencontre des jeunes dans les établissements scolaires. Le point d'accès aux droits ainsi que le point d'accès famille, le point famille permettent également de recevoir des usagers mais aussi à des associations diverses et multiples, des associations ou des organismes de tenir des permanences pour répondre vraiment aux besoins des usagers de notre territoire. Ce site permet aussi l'accompagnement des associations puisque c'est le point de rendez-vous des associations à la fois pour demander une salle, demander un prêt de matériel ou pour déposer leur dossier de subventions, pour demander un conseil."

*Au 25 bis rue Pasteur, au sein du Guichet Unique, sont regroupés les services suivants pour les usagers :*

- *le point information jeunesse permet de recevoir les jeunes afin de les orienter, les guider dans leurs études, dans la recherche d'un job pour l'été, d'une mission en Service civique européen. Le point information jeunesse, œuvre par le biais de son animateur, également hors les murs. Ainsi, des interventions ont lieu dans les collèges et lycées, mais aussi lors d'interventions prédéfinies avec des partenaires extérieurs (par exemple intervention lors de la semaine de la contraception).*
- *le point d'accès aux droits ainsi que le point famille permet quant à lui de recevoir des usagers qui souhaitent un accompagnement pour réaliser des démarches personnelles sur internet notamment, et qui sont parfois éloignés de l'outil informatique, voire qui ne maîtrisent pas la langue française. Des centaines d'entretiens et d'accompagnements sont réalisés chaque année par l'animateur.*
- *le point d'accès aux droits, permet aussi à des associations d'assurer des permanences d'une dizaine d'organismes.*
- *l'accompagnement des associations se fait également en ce lieu. Le service de soutien aux associations permet de conseiller les associations et de les accompagner notamment dans leurs manifestations par le prêt de matériel ou de salles. Ainsi, ce service permet d'accompagner près de 650 manifestations à l'année.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Le Conseil Municipal Junior également poursuivra ses travaux. Ils ont été présentés dans le cadre des vœux et on fait part de leurs activités pour 2019. Et puis pour rappel cette année, nous accueillerons un groupe d'une vingtaine de jeunes de Bückeburg dans le cadre des échanges.

*En matière de citoyenneté, le Conseil Municipal Junior va poursuivre ses travaux et accueillera en mai 2019 de jeunes allemands de Bückeburg dans le cadre du jumelage.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Egalement, la Ville est éligible depuis 2017 même depuis 2015, à la signature de la convention du contrat politique de la Ville avec l'Etat pour les deux quartiers dits de la Rocade et de Montreux. Un programme d'actions qui a été développé en 2017, vraiment en 2018 et puis qui se renouvellera en 2019 avec 24 projets pour l'instant qui ont été transmis au service de l'Etat, des porteurs de projet qui ont répondu à l'appel d'offres de l'Etat. Voilà, cette démarche comprend également des instances avec les conseils citoyens pour mener des actions à la fois qui peuvent être sur l'offre de loisirs, des actions de scolarité, des actions d'accès aux soins, de lutte contre l'isolement, de soutien à la parentalité et d'accès aux services publics et puis un accompagnement très important sur l'emploi. Voilà, c'est les actions. Pour rappel ce contrat politique de la Ville est prévu jusqu'en juillet 2020."

*La Ville est éligible depuis 2017 au dispositif du contrat de ville décidé par l'Etat. Cette politique portée par la Communauté de communes concerne les quartiers dits prioritaires de la Rocade et de Montreux. Le programme d'actions engagé depuis 2017 sera poursuivi répondant aux 4 objectifs fixés qui concernent : l'emploi et le développement économique ; la citoyenneté ; la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain. En 2019, 24 projets touchant aux questions de scolarité, d'offre de loisirs, d'accès aux soins, de lutte contre l'isolement, de soutien à la parentalité, de tranquillité publique, d'adaptation de l'offre de logements, d'accès aux services publics, de recherche d'emploi, de développement de l'entrepreneuriat seront mis en œuvre. Cette démarche comprend plusieurs instances dont les deux conseils citoyens rassemblant des habitants et représentants associatifs des quartiers. Ces conseils sont soutenus par la Communauté de communes et la Ville. Le contrat de ville doit se terminer en juillet 2020.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Maryline !"

#### **4 – AFFAIRES SANITAIRES SOCIALES ET INSERTION**

⇒ Madame CHAUDET : "Alors concernant les affaires sanitaires, sociales et d'insertion, le partage des compétences entre le CCAS et le CIAS vise à rechercher et à favoriser l'accompagnement des personnes pour une insertion sociale et professionnelle sur l'ensemble du territoire."

*Le partage des compétences entre le CCAS et le CIAS vise à rechercher et favoriser l'accompagnement des personnes pour une insertion sociale et professionnelle sur l'ensemble du territoire communautaire.*

⇒ Madame CHAUDET : "Est inscrite dans ce partenariat de proximité, l'association du Panier du Pays Sabolien qui poursuivra son action sur le champ de l'aide alimentaire. On peut noter qu'en 2018, 322 familles (soit 804 personnes) de toute la Communauté de communes ont été bénéficiaires de l'action du Panier. Et ce sont les services du CCAS et du CIAS qui assurent l'instruction de l'ensemble des demandes."

*Inscrite dans un partenariat de proximité, l'association du Panier du Pays Sabolien poursuivra son action sur le champ de l'aide alimentaire. Au total, en 2018, 322 familles (soit 804 personnes) de toute la Communauté de communes ont été bénéficiaires de l'action du Panier. Les services du CCAS-CIAS assurent, pour le compte de l'association, l'instruction de l'ensemble des demandes d'accès aux services de l'association.*

⇒ Madame CHAUDET : "La Ville bénéficie également des actions menées par le CISPD sur tout le territoire, dans le cadre d'actions concrètes de prévention, auprès de différents publics qu'ils soient scolaires, seniors, d'aides aux victimes et d'accompagnement."

*La Ville bénéficie également des actions menées par le CISPD sur son territoire, dans le cadre d'actions concrètes de prévention, auprès des publics scolaires et des seniors, d'aides aux victimes et d'accompagnement.*

⇒ Madame CHAUDET : "Concernant le CCAS, il va continuer de développer ses différentes activités en 2019 notamment les services aux personnes âgées que ce soit l'aide ou l'accompagnement à domicile, la restauration, l'hébergement. Pour information, 30 820 heures d'intervention d'aide à domicile ont été réalisées auprès de 178 bénéficiaires et 85 saboliens ont bénéficié du service de portage de repas à domicile."

*Le CCAS gère différents services aux personnes âgées : aide et accompagnement à domicile, restauration, hébergement. 30 820 heures d'intervention d'aide à domicile ont été réalisées par le service auprès de 178 bénéficiaires. 85 saboliens ont bénéficié du service communautaire de portage de repas à domicile.*

⇒ Madame CHAUDET : "Le dispositif d'accompagnement des personnes âgées est complété par les actions du (CLIC), du Conseil Départemental, de la "Parenthèse", du SIAD et ainsi que Mobile IT 72."

*Le dispositif d'accompagnement des personnes âgées sur Sablé est complété par les actions du Centre Local d'Information et Coordination (CLIC), service du Conseil Départemental, la "Parenthèse" et le SSIAD. L'association Mobile IT 72 poursuit son développement d'un mode de transport solidaire au bénéfice des personnes âgées et handicapées.*

⇒ Madame CHAUDET : "Concernant les résidences autonomie qui ne sont plus donc désormais que 3 suite à la fermeture de la résidence piscine en septembre 2018 dont le bâtiment est toujours propriété de Sarthe Habitat accueille désormais en rez-de-chaussée un espace de vie sociale qui s'appelle "Le Trait d'Union" et dont nous avons obtenu la labellisation par décision du conseil d'administration de la CAF jusqu'en 2021 et dont les activités ont commencé récemment depuis ce mois de janvier."

*Les Résidences autonomie (Bazinières, Fleurie, Saint-Denis) ne connaissent pas de problèmes particuliers, hormis de la vacance sur deux établissements. Engagée depuis 2016, avec les résidents du foyer La Piscine, le relogement des locataires est effectif depuis septembre 2018. Le CCAS a restitué le bâtiment situé au 2 avenue de Montreux à Sarthe Habitat au 30 novembre 2018.*

*Par décision du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales de la Sarthe, le projet du Trait d'union a obtenu une labellisation « Espace de vie sociale » courant la période 2019 à 2021. Implanté au rez-de-chaussée des locaux de l'ancienne résidence autonomie La Piscine, le Trait d'union démarrera ses activités ouvertes au public dès le mois de janvier 2019.*

⇒ Madame CHAUDET : "Concernant le service de restauration dans les résidences autonomie qu'il soit collectif et individuel, on constate une très légère baisse qui est liée au gel des locations durant la durée de la fermeture de la résidence piscine. Mais cette baisse devrait se rééquilibrer au fil du temps avec de nouvelle location à venir."

*Le service de restauration dans les résidences autonomie, collectif et individuel, est fréquenté par 42 bénéficiaires. La baisse du nombre de bénéficiaires devrait se corriger à compter de septembre 2018 par la réouverture des logements à la location restés vacants suite à la fermeture de la résidence La Piscine.*

⇒ Madame CHAUDET : "Concernant le service visiteur à domicile prénommé "Brin de compagnie" créé en 2017, celui-ci rencontre un succès croissant puisqu'avec 21 bénéficiaires visités, une demande de financement a donc été déposée afin de pérenniser ce service pour 2019.

*Le service « Brin de Compagnie » (visiteurs à domicile) créé en 2017, rencontre un succès croissant avec 21 bénéficiaires visités tout au long du second semestre. Le CCAS a déposé une demande de financement pour 2019 afin de pérenniser et renforcer ce service.*

⇒ Madame CHAUDET : "Et enfin les activités de Noël, le spectacle de fin d'année et des séniors, le Noël des familles, de même que le temps des loisirs seront renouvelés en 2019. On peut d'ailleurs souligner une très belle participation des familles pour le Noël du CCAS soit + 42,26 % par rapport à 2017. Ce qui représentait 205 enfants et 220 adultes. Ce sont des actions qui pourront effectivement être intégrées dans les projets de l'espace de vie sociale. Voilà pour les actions 2019 du CCAS. Merci."

*Tous ces services développeront leurs actions en 2019. Le spectacle de fin d'année et le Noël du CCAS seront renouvelés ainsi que les temps loisirs. En 2018, 138 foyers (+ 42,26 % par rapport à 2017), dont 205 enfants et 220 adultes ont participé au Noël. Cette action partenariale sera, au même titre que les loisirs familiaux, intégrée dans le projet du Trait d'union.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Maryline. Alain va poursuivre sur le sport."

## **5 – LES POLITIQUES SPORTIVES**

⇒ Monsieur TESSIER : "Oui, les politiques sportives. Donc, on va continuer sur la sécurisation du patrimoine sportif. Donc ce sera poursuivi en 2019."

*En 2019, la maintenance et la sécurisation du patrimoine sportif seront poursuivies.*

⇒ Monsieur TESSIER : "La rénovation du stade Sosthène Bruneau aussi comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, la réception des travaux des vestiaires et la conformité des terrains engazonnés, livraison au printemps prochain."

*En 2019, l'accent sera mis sur la rénovation du stade Sosthène Bruneau avec la fin des travaux des vestiaires et la mise en conformité du terrain engazonné pour un montant de 350 000 €.*

⇒ Monsieur TESSIER : " Par ailleurs, l'étude va permettre de lancer des travaux sur la base de canoë kayak et bien entendu une rencontre avec les utilisateurs sera faite avant le premier semestre.

*Par ailleurs, les crédits d'études, devant permettre de lancer les travaux, seront inscrits au titre de la modernisation des locaux dédiés à la pratique sportive du canoë kayak.*

⇒ Monsieur TESSIER : "Concernant le stade Rémy Lambert, la réfection de la mise aux normes du terrain synthétique pour obtenir un classement fédéral de niveau 5 sera faite aussi."

*Concernant le stade Rémy LAMBERT, il est prévu sur 2019 la réfection et la mise aux normes du terrain de football synthétique pour obtenir un classement fédéral de niveau 5.*

⇒ Monsieur TESSIER : "En ce qui concerne aussi les Centres de Formation Technique et Sportive en 2019, la Ville compte 19 centres de formation. Elle sera reconduite aussi. Il faut savoir que 900 enfants sont inscrits. Le soutien aux associations sportives sera poursuivi."

*Pour ce qui concerne la politique conduite au travers des Centres de Formation Technique et Sportive, en 2019, la Ville devrait compter 19 centres de formation afin de conduire une action très forte auprès de la jeunesse. De même, le soutien aux associations sportives sera poursuivi.*

⇒ Monsieur TESSIER : "Les activités de l'école municipale des sports seront reconduites."

*Les activités de l'école municipale des sports seront reconduites.*

⇒ Monsieur TESSIER : "Le sport de haut niveau de la Ville sera soutenu aussi par différentes manifestations de renom notamment le Circuit de la Sarthe Pays de la Loire dont c'est la 67<sup>ème</sup> édition. Nous serons toujours le partenaire du maillot du meilleur grimpeur."

*Enfin, Sablé accompagnera le sport de haut niveau en soutenant différentes manifestations de renom. Elle participera de nouveau au Circuit Cycliste Sarthe – Pays de la Loire dont ce sera la 67<sup>ème</sup> édition, à hauteur de 16 600 €. La Ville sera partenaire, à nouveau, pour le maillot du meilleur grimpeur.*

⇒ Monsieur TESSIER : "Il y aura aussi d'autres temps forts qui vont marquer l'année 2019 : le national de Cyclo-cross qui va se dérouler dans le parc du château dimanche prochain ; vous êtes tous invités ; le trophée Basket Sarthe Pays de la Loire en septembre, le tournoi international de football féminin donc en juin, le championnat qualificatif national du tir à l'arc fin juillet et puis peut-être aussi la retransmission des maths de la coupe du monde féminine de football qui sera peut-être faite aussi salle Madeleine Marie. Voilà pour les grandes manifestations sportives."

*D'autres temps forts marqueront l'année 2019 : le national de Cyclo-cross, le Trophée de Basket Sarthe Pays de la Loire, le tournoi international de football féminin.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Annie."

## **6 – POLITIQUES CULTURELLES, PATRIMOINE ET TOURISME**

⇒ Madame BONNAUD : "Oui. En matière de politique culturelle, patrimoine et tourisme, donc pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville de Sablé a participé puisque c'était ce week-end à l'organisation de la folle journée en région. C'est une édition qui continue à mettre en avant les groupes amateurs locaux et du coup je peux vous annoncer qu'il y a eu 3 244 entrées, une hausse de 40 % par rapport à l'année dernière. La ville a apporté un concours d'environ 25 000 euros et de nombreux services municipaux ont participé : Centre Culturel, Entracte, Maison des Arts, Maison des Enseignements et la logistique."

*Comme chaque année, la Ville de Sablé-sur-Sarthe participera à l'organisation de la "Folle Journée en Région" fin janvier 2019. Cette édition continue à mettre en avant les prestations des ensembles locaux. La Ville apporte un budget d'environ 25 000 € qui mobilise de nombreux services : Centre culturel, Entracte, Maison des Arts et des Enseignements, Logistique.*

⇒ Madame BONNAUD : "Pour ce qui concerne l'accroissement, l'acquisition du fonds patrimonial Pierre REVERDY, aucune acquisition cette année mais la Ville poursuivra son action d'enrichissement du fonds avec le soutien du FRAB en fonction des différentes opportunités."

*Concernant le fonds patrimonial Pierre REVERDY, aucune acquisition n'a été faite en 2018. En fonction des opportunités, la Ville poursuivra, avec le soutien du FRAB, son action d'enrichissement du Fonds Reverdy.*

⇒ Madame BONNAUD : "Pour la saison culturelle qui a été entamée en octobre dernier. A la demande de la Ville, la programmation en termes de spectacles à augmenter. Des temps forts, la 39ème édition de Rock Ici Mêmes notamment mi-juillet ou les nuits d'été sont maintenus. Une convention de scène conventionnée sur la thématique "Art en Territoire" doit être signée en 2019 avec la Ville, le Département, la DRAC et l'association Entracte."

*La saison culturelle entamée en octobre dernier voit sa programmation en termes de spectacles augmenter. Les temps forts tels que la 39ème édition de Rock Ici Mêmes, mi-juillet, ou encore "Nuits d'été", seront maintenus. En 2019, une convention de scène conventionnée sur la thématique "Arts en Territoire" sera signée entre la DRAC, la Ville, le Département de la Sarthe et l'association Entracte.*

⇒ Madame BONNAUD : "Comme vu tout à l'heure, la Ville poursuivra son soutien à l'association ENTRACTE ainsi qu'aux autres associations culturelles et son partenariat notamment avec l'Éventail, Maine Sciences et la Houlala. Vous avez les montants respectifs des subventions auxquels s'ajoutent la mise à disposition d'un certain nombre d'équipements qui ne sont pas valorisés ici."

*La Ville poursuivra son soutien à L'Entracte, ainsi que celui aux associations culturelles.*

*La Ville poursuivra également son partenariat avec les associations culturelles conventionnées dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet associatif :*

- L'Éventail : 10 000 € de subvention de fonctionnement et la mise à disposition d'équipements,*
- Maine Sciences : 7 600 € de subvention de fonctionnement et la mise à disposition d'équipements.*
- La Houlala Compagnie : 5 130 € de subvention de fonctionnement et la mise à disposition d'équipements.*

⇒ Madame BONNAUD : "En matière de tourisme, la fréquentation du camping a connu une légère baisse en 2018 en termes de nombre de campeurs et de nuitées. Néanmoins, vous avez peut-être pu voir que le budget est en légère augmentation. Pour soutenir la fréquentation, la Ville continue d'améliorer son offre d'hébergement et de nouvelles tentes "Prêt à camper" sur pilotis seront opérationnelles pour la nouvelle saison 2019. En termes de personnel, l'agent gestionnaire du camping est parti. En 2019, nous mettrons en place, nous recruterons deux vacataires pour assurer la saison 2019 en attendant de trouver une solution plus pérenne pour le gérer. Je vous remercie de votre attention."

*En matière de tourisme, la fréquentation du camping a connu une légère baisse de sa fréquentation en nombre de campeurs et en nombre de nuitées. Les explications peuvent se trouver dans une mauvaise avant saison (inondations au camping au printemps), des effets « coupes du Monde » et des vacances tardives qui n'ont pas permis d'avoir un bon mois de juillet. La fréquentation est passée de 2 898 campeurs pour une moyenne de 2,9 nuitées en 2017 (77 523 € de recettes) à 2 741 campeurs pour une moyenne de 2,7 nuitées en 2018 (78 051 € de recettes). Les 2 tentes « prêt à camper » sur pilotis seront opérationnelles dès le début de la saison 2019. Suite au départ de l'agent gestionnaire du camping, 2 vacataires seront recrutées pour assurer la saison 2019. Une étude sur le positionnement et le mode de gestion du camping pour les saisons à venir sera lancée en 2019.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Annie. Andrée ! Laurent, pardon !"

## **7 – PATRIMOINE BATI, ESPACE PUBLIC, SECURITÉ**

⇒ Monsieur FOURNIER : "Madame CASTEL n'était pas encore prête ! Concernant le patrimoine bâti, espace public, sécurité, la proximité sous toutes ses formes restent une de nos priorités que ce soit dans tout ce qui est pour répondre à tout ce qui nous remonte à travers le numéro vert, au niveau numérique, toutes les petites dégradations ou petites améliorations à faire sur l'espace public. Mais aussi dans le cadre des différents gros chantiers avec des réunions de concertation que l'on a fait que ce soit sur le Faubourg Saint Nicolas, sur la Place Raphaël Elizé et puis des visites de quartiers qui seront renouvelées dès début mars dans les différents quartiers de la Ville."

*La Proximité reste une priorité forte pour la Municipalité. L'enveloppe de crédits affectée à cette priorité serait de 80 000 €. Dans cette enveloppe, sont également pris en compte les chantiers d'insertion, pilotés par la Croix Rouge, pour la rénovation du mobilier urbain.*

*Volonté de la Majorité Municipale, la proximité repose aussi sur les réunions régulières dans les quartiers et la concertation sur tous les projets, notamment pour le quartier St Nicolas et la place Raphaël Elizé.*

*Les travaux de maintenance et entretien dans les quartiers seront poursuivis. Certaines de ces actions figurent dans la convention conclue avec Sarthe Habitat dans le cadre de la politique de la Ville.*

⇒ Monsieur FOURNIER : "Travaux de maintenance, même chose sur à la fois notre patrimoine bâti et puis sur la voirie. La voirie, c'est traité par la Communauté de communes."

*Comme chaque année, la Ville proposera, dans le cadre de l'élaboration du programme annuel de voirie de la Communauté de communes, l'exécution de revêtements de voies et trottoirs dans le cadre de la compétence voirie.*

⇒ Monsieur FOURNIER : "On continuera comme le Maire l'a dit tout à l'heure, le programme d'accessibilité programmé dans nos bâtiments publics."

*Les efforts concernant l'accessibilité de l'espace public seront poursuivis dans le cadre du programme mis en œuvre par la Communauté de communes. Concernant l'accessibilité des bâtiments municipaux, les travaux se poursuivront sur l'année 2019 conformément à l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)*

⇒ Monsieur FOURNIER : "Sur la police municipale, nous sommes maintenant à 6 agents. C'était un de nos objectifs. Voilà. Nous sommes à 6 agents et lorsque le 6<sup>ème</sup> agent qui est un jeune agent de police municipale sera formé, cela nous permettra de faire à la fois plusieurs patrouilles mais aussi d'augmenter la présence en soirée et le week-end, le samedi en l'occurrence de notre police municipale, et de continuer dans le cadre de notre coordination de sécurité avec la gendarmerie, les patrouilles jumelées dans le cadre de la police de sécurité du quotidien."

*En matière de sécurité, la Police Municipale poursuivra son travail de proximité et d'ilotage par une présence renforcée sur le terrain.*

*Conformément au projet de la Majorité, la Police Municipale est maintenant constituée de 6 agents.*

*La Police Municipale participera aux concertations régulières avec la Gendarmerie et le CISPD. Elle poursuivra les patrouilles jumelées avec la gendarmerie dans le cadre de la Police de Sécurité du quotidien.*

*L'installation du système de vidéo-protection montre quotidiennement son efficacité, permettant des recherches concourant à l'élucidation de faits de délinquance. Un crédit de 6 000 € sera repris.*

⇒ Monsieur FOURNIER : "Dans le cadre du contrat de Partenariat Public-Privé, nous entamons la 8<sup>ème</sup> année de ce contrat et donc comme le disait le Maire, nous sommes en consommation réduite à 57,5 % actuellement."

*Le Contrat de Partenariat Public-Privé, a été signé le 10 février 2012, avec la Société Citéos – Vinci Energie. Un avenant n° 8 est passé en décembre 2018 afin d'intégrer des nouveaux prix au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et des installations additionnelles. Les obligations en matière d'économies d'énergies (consommations réduites de 57,5 % environ) et de prévention des pollutions lumineuses (extinction de l'éclairage public de 23H00 à 6H00) sont respectées.*

⇒ Monsieur FOURNIER : "Et puis, nous l'avons vu lors du dernier conseil, le Groupement de Destruction des Organismes nuisibles GDON que nous avons mis en place sera opérationnel. Voilà, Monsieur le Maire."

*En 2019, la Ville sera dotée d'un Groupement de Destruction des Organismes Nuisibles (GDON), permettant de lutter contre les ragondins comme l'oblige la loi.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Andrée !"

## **8 – L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET LA FAMILLE**

⇒ Madame CASTEL : "La rentrée scolaire 2018-2019 a été marquée comme vous le savez tous par le retour de la semaine à 4 jours. Les enfants ont ainsi classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cette modification a eu un impact sur la planification des agents évoluant dans les écoles (ATSEM, agents d'entretien et d'office et animateurs).

*La rentrée scolaire 2018-2019 a été marquée par le retour de la semaine à 4 jours Les enfants ont ainsi classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h40 à 12h et de 13h50 à 16h30. Cette modification a eu un impact sur la planification des agents évoluant dans les écoles (ATSEM, agents d'entretien et d'office et animateurs).*

⇒ Madame CASTEL : "La Ville a également dû faire face à une fermeture de classe à l'école BOURGETEAU et nous menons une attention toute particulière sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2019-2020."

*La Ville a également dû faire face à une fermeture de classe à l'école Alain BOURGETEAU. Une attention particulière sera portée sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2019-2020.*

⇒ Madame CASTEL : "A partir du deuxième semestre 2019, une réflexion sera lancée pour la mise en place d'une convention ruralité à l'échelle communautaire pour la rentrée scolaire 2020-2021. Il s'agit de réunir l'ensemble des acteurs du système éducatif local qui souhaitent s'engager dans une démarche commune portant sur une réorganisation du tissu scolaire du 1<sup>er</sup> degré et qui prend en compte les réalités et les contraintes des territoires, l'intérêt des familles et des élèves ainsi que les conditions d'exercices des enseignants."

*A partir du deuxième semestre 2019, une réflexion sera lancée pour la mise en place d'une convention ruralité à l'échelle communautaire pour la rentrée scolaire 2020-2021*

⇒ Madame CASTEL : "L'action scolaire se concentrera sur plusieurs points et comme par le passé, sur la maintenance des établissements scolaires et des offices de restauration ; un accent sera également mis sur le matériel et le mobilier des offices de restauration."

*L'action scolaire se concentrera sur plusieurs points et comme par le passé, sur la maintenance des établissements scolaires et des offices de restauration ; un accent sera également mis sur le matériel et le mobilier des offices de restauration.*

⇒ Madame CASTEL : "Les interventions en milieu scolaire portées par les services communautaires seront renouvelées en lien avec la Direction académique sur l'ensemble des écoles de Sablé."

*Les interventions en milieu scolaire portées par les services communautaires seront renouvelées en lien avec la Direction académique sur l'ensemble des écoles de Sablé.*

⇒ Madame CASTEL : " Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, les deux écoles Gai Levant et Saint-Exupéry (suite à l'arrêt de la classe CHAM) bénéficient de la mise en place d'un Orchestre à l'Ecole. L'école du Gai Levant a d'ailleurs été sélectionnée et partira à Paris pour le projet Mozart. Ils donneront donc un concert sur place."

*Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, les deux écoles Gai Levant et Saint-Exupéry (suite à l'arrêt de la classe CHAM) bénéficient de la mise en place d'un Orchestre à l'Ecole. L'école Gai Levant a d'ailleurs été sélectionnée pour participer au Projet Mozart ; les élèves se produiront à Paris.*

⇒ Madame CASTEL : "Les actions d'animation et d'éducation (espaces leçons) sur le temps périscolaire, dans toutes les écoles, seront poursuivies et sont tout particulièrement satisfaisantes parce que tous les bénévoles sont très contents de pouvoir accompagner les enfants. Elles restent un temps important pour observer les difficultés des enfants, comme je le disais, les accompagner et imaginer de nouveaux dispositifs ou de nouvelles méthodes de soutien."

*Les actions d'animation et d'éducation (espaces leçons) sur le temps périscolaire, dans toutes les écoles, seront poursuivies. Elles restent un temps important pour observer les difficultés des enfants, les accompagner et imaginer de nouveaux dispositifs ou de nouvelles méthodes de soutien.*

⇒ Madame CASTEL : " Le contrat Enfance Jeunesse entre la CAF, la Ville et la Communauté de communes est à renouveler. Il est renouvelé d'ailleurs depuis le 1er janvier 2019."

*Le contrat Enfance Jeunesse entre la CAF, la Ville et la Communauté de communes est à renouveler à partir du 1er janvier 2019.*

⇒ Madame CASTEL : "La Ville va également, en lien avec la Communauté de communes, écrire son nouveau Projet Educatif De Territoire (PEDT) en partenariat avec la CAF, l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Merci."

*La Ville va également, en lien avec la Communauté de communes, écrire son nouveau Projet Educatif De Territoire (PEDT) en partenariat avec la CAF, l'Education Nationale et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Andrée. Le point suivant, c'est Claude !"

## **9 – POLITIQUE D'ANIMATION/JEUNESSE**

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Les animations sur le temps périscolaire, le mercredi continueront comme par le passé et restent une compétence municipale avec des activités le mercredi."

*La ville poursuivra sa politique d'animation sur le temps périscolaire le mercredi, suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours. Depuis la rentrée 2018-2019, la ville propose un Accueil de loisirs à la journée ou à la demi-journée, le mercredi. La Ville va d'ailleurs s'inscrire dans le plan Mercredi afin de garantir une continuité éducative entre les écoles et les accueils de loisirs.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Les tickets sports loisirs connaissent encore une fréquentation en 2018 et seront renouvelés en 2019."

*Les tickets sports loisirs connaissent une fréquentation notable. En 2019, les activités « Tickets sports loisirs » seront maintenues sur chaque période des vacances.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : " Concernant l'Espace Henri Royer, il n'est pas prévu de gros travaux. Des travaux toujours de peinture, de relooking qui chaque année sont prévus et puis toujours le mode de fonctionnement avec la mise en place d'une gérance pour la restauration."

*Concernant l'Espace Henri Royer, il n'est pas prévu sur 2019 de gros travaux ; seuls des travaux de réfection de peinture sont prévus. La mise en gérance de l'activité restauration sera reconduite sur 2019 pour une recette de 2 000 €.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude et Andrée sur la Parentalité."

## **10 – PARENTALITÉ**

⇒ Madame CASTEL : "La parentalité :

*Toutes les actions initiées depuis plusieurs années autour de la famille et de la parentalité seront également poursuivies, comme la Clé des Chants, le Nid Douillet, la participation au réseau PeSEL, le Temps des Parents dans les écoles.*

*En 2019, les usagers auront accès individuellement à un espace citoyen où ils pourront avoir accès à leur compte, effectuer leurs inscriptions de manière dématérialisée (restauration scolaire, Ticket sport, ALSH...) ainsi que leurs paiements.*

*En 2019, une nouvelle politique tarifaire avec la refonte des quotients familiaux sera appliquée pour les activités de restauration scolaire, garderie périscolaire, Mercredis loisirs et Tickets Sports Loisirs.*

*Toutes les actions seront aussi inscrites dans le cadre des différents contrats conclus entre nos collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales ou la Direction départementale et de la Cohésion Sociale."*

\* \* \*

**Telles sont les grandes orientations du projet de budget pour 2019. Elles sont conformes au programme municipal.**

***Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) planifie nos projets d'investissements sur la période 2019 – 2023. Il tient compte de marges de manœuvre contraintes du fait des décisions de l'État sur les finances publiques. Cette situation nous impose une maîtrise de nos frais de gestion. Cet effort sera poursuivi en 2019, concernant nos dépenses de fonctionnement et de personnel notamment.***

***Ces orientations sont encore, comme à l'habitude, volontairement prudentes car des incertitudes fortes pèsent sur le contexte économique, financier et fiscal national. Toutefois, nous souhaitons confirmer la non augmentation des taux d'imposition.***

***L'équipement de notre ville est essentiel pour assurer le lien social et le mieux vivre. Il est indissociable de l'action conduite de son côté par la Communauté de communes en matière de développement économique mais aussi autour d'équipements fédérateurs.***

***Le développement de Sablé-sur-Sarthe doit se poursuivre pour apporter un service public de qualité à nos concitoyens. Les projets de la Ville viendront compléter les projets que la Communauté de communes portera et identifiera dans le cadre de l'établissement, en 2019, de son projet pour le territoire.***

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Andrée.

Voilà, les propositions dans le cadre du débat d'orientations budgétaires avec un certain nombre de points ou de choses qui seront encore à affiner ou à préciser dans le cadre de la préparation du budget. Des orientations qui tiennent compte, je l'évoquais des contraintes qui sont les nôtres, notamment au plan budgétaire et en même temps du souhait de poursuivre le projet qui est le nôtre et des actions déjà engagées et qui complètent et qui sont complétées par l'action de la Communauté de communes et des projets nombreux qu'elle développe également. Voilà. Qui souhaite maintenant prendre la parole ou intervenir dans le cadre de ce DOB ? Monsieur MAREAU, oui !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, je commencerai par la fin du document vu que c'est Madame CASTEL qui avait la parole. Je pense que dans le document, il y a marqué "une attention particulière sera portée sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2018-2019", je pense que l'on parle plutôt de la rentrée 2019-2020. Je pense ! Oui, ce sera mieux, ce sera plus facile. Oui, même si je ne doute pas que vous avez eu une attention particulière pour la rentrée qui est passée.

Dans le document, il y a beaucoup à dire. Cette année, je vais faire un peu plus court que les années précédentes. Au début du document, sur la partie économique, nous suivons l'économie sabolienne et nous sommes heureux de voir que des entreprises dynamiques à Sablé investissent et ceci c'est très bien en termes d'emplois, d'attractivité avec le soutien des saboliens. Je pense que les années qui viennent seront encore des bonnes années, c'était à remarquer.

Il y a eu tout en restant sur le volet économique, il y a eu une mutation au sein de la Mission économique en 2017 avec le départ de Monsieur LECUYER. Nous sommes attentifs aux difficultés du travail de la mission économique dans le tissu économique local notamment dans l'accompagnement des commerces, des commerçants. Nous pouvons constater une baisse dans ces chiffres et leurs activités. Ceci est à la page, que je la retrouve. Excusez-moi de ne pas avoir noté la page. Pour faire plus simple, cela a baissé sur les prospects et les projets qui sont emmenés par la mission économique. Donc, est-ce que l'on doit s'inquiéter ? Voilà.

L'année dernière, nous avions dans les ROB précédent, là c'est plus dans le document. Nous avons des jolis tableaux sur l'épargne, les dépenses et les recettes. Cette année, nous ne les avons plus. C'est dommage !

Et, je terminerai juste par une question avant de passer la parole à mon collègue. Nous voudrions savoir où en sont vos démarches auprès des propriétaires de l'ex Maison de la Presse après la vente aux enchères qui a eu lieu, il y a quelques semaines ? Il semble qu'ils soient sortis de leur problème judiciaire et avec la proposition que nous avons faite ici au mois de juin dernier. Est-ce que vous pourriez nous dire où en sont vos contacts ? Merci.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Monsieur FRETILLIÈRE !"

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Moi, aussi, j'aurai beaucoup de questions à poser mais en définitive, on aura peut-être l'occasion d'y revenir soit dans ce conseil, soit au cours de l'année. N'empêche qu'il y a des choses que je n'ai pas bien comprises. D'abord, l'arrêt de la classe CHAM, ça a eu lieu quand et pourquoi ?

Ensuite, une autre question concernant le foyer de la piscine parce que j'avais cru comprendre qu'il serait détruit et qu'il y aurait une opération d'urbanisme puisqu'il y a un peu de terrain autour. Apparemment, il ne sera pas détruit mais réhabilité donc je voudrais des informations là-dessus.

Sur le stade Rémy Lambert, on ne sait pas trop ce qu'il va être fait. En tout cas ce n'est pas chiffré.

Et puis, pour l'école Gambetta, il y a une formule qui n'est pas très claire. Il faudrait savoir ce qu'il en ait.

Ça, c'était au niveau des questions. Maintenant, ce serait plutôt au niveau des affirmations et des remarques. Donc, le grand projet pour l'année 2019, c'est évidemment la réfection complète de la Place Raphaël Elizé. Donc, on ne va pas revenir sur les choix qui ont été faits, regardons vers l'avenir et nous souhaitons que les travaux se déroulent sans problème et que cette place puisse être un véritable centre de la Ville locale en favorisant les animations. Par contre sur ce point, il y a des choses que nous ne comprenons pas bien. Il y a marqué à un endroit que la prévision pour le budget est de 2 600 000 € alors que vous nous aviez annoncé 1 900 000 € en 2018. Et puis, par contre page 14, vous prévoyez deux crédits et on pense que la Place Raphaël Elizé sera finie à la fin de l'année pour un total de 1 976 000 € donc on voudrait avoir une précision plus importante à ce sujet. Mais quand cette place Raphaël Elizé sera achevée et qu'on regardera autour, on sera frappé par le fait que la rue Saint Martin a quand même au milieu des pavés qui ont mal vieilli et en définitive on pourrait peut-être mettre un petit crédit pour retirer non pas les gros pavés à gauche mais ceux qui sont au milieu et les remplacer par une couche de goudron. Cela ne coûterait pas grand-chose et ce serait plus esthétique et surtout plus agréable pour ceux qui veulent monter à pied ou en vélo. Mais, surtout, si on se retourne, on verra que la mairie voit sa façade s'effriter et qu'on a été obligé même il y a quelques années de mettre des filets au sommet. J'avais posé la question, il y a quelques années, de savoir combien coûterait la réfection de la façade de la mairie ? J'avais cru comprendre que cela coûterait 300 000 euros. Ce n'est pas rien mais il me semble qu'avec des dépenses sur lesquelles on reviendra qui sont sans doute un petit peu inutiles ou exagérées, on pourrait quand même lancer cette année ou une autre année cette réfection !

D'ailleurs, d'une façon générale, contrairement à ce que vous dites, à la page 27, on a l'impression que la commune a encore un peu tendance à laisser se dégrader une partie de son patrimoine. Alors, c'est sans doute une question de temps, c'est aussi une question d'argent et on a vu par exemple avec le stade Sosthène Bruneau qui nous a quand même coûté relativement cher mais on était un peu contraint ou alors on retarde des opérations qui sont nécessaires.

Alors bon, on ne va pas être tout à fait négatif puisque je vois que des choses dont je voulais parler maintenant sont au programme pour 2019 à savoir qu'on va retirer la grille qui est devant les vitraux de l'église et que l'on va réparer les meneaux et puis que des travaux sont enfin engagés dans le jardin public. Bon, il y aurait beaucoup de choses à faire dans le jardin public, il y aurait aussi beaucoup de choses à faire quand même dans le parc du château où il y a des beaux massifs, des rhododendrons, des chênes verts qui sont dégradés.

Alors je voulais dire que la voirie dans certain endroit en particulier la rue Haute Folie et dans le quartier de la Rocade se dégradait mais bon apparemment ce n'est pas la commune, c'est la Communauté de communes. Donc, il faudrait qu'il aille faire un tour dans cette rue-là, le soir les suspensions des voitures souffrent. Et puis, on pourrait profiter aussi pour refaire les trottoirs, je pense que là, ça dépend de la Communauté de communes.

Bon, d'une façon générale et pour terminer pour ces critiques sur ce sujet, il me semble qu'il serait intéressant d'engager une réflexion globale sur l'avenir des espaces verts à Sablé. Qu'est-ce qu'on veut en faire ? Comment on va les traiter ? Avec quel échancier ? Parce qu'on a beaucoup d'espaces verts à Sablé et on a l'impression qu'ils ne sont pas utilisés de façon optimale. Bon, donc, il se pose quand même un problème pour le patrimoine et pour l'entretenir, il faut de l'argent et du personnel. C'est là qu'on revient sur ce que vous appelez les contraintes c'est-à-dire que l'argent est de plus en plus rare effectivement et je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, la responsabilité des gouvernements. Mais de toute façon aussi, il y a le fait que la population n'augmente plus et donc que les bases taxables vont très peu augmenter à l'avenir même sur les

impôts fonciers puisque c'est d'ailleurs un des seuls éléments sur lesquels nous pouvons agir. Par contre pour le personnel, on a l'impression que c'est la variable d'ajustement. Entre 2016 et 2018, on perd 3 équivalents temps plein et puis si j'utilise le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui est toujours très intéressant, on voit qu'entre 2012 et 2016, le total des effectifs physiques, ce n'est pas la même chose, ce n'est pas l'équivalent temps plein, sur la Ville et la Communauté de communes, donc là on ne tient pas compte des transferts de personnel, c'est quand même moins 36 postes donc c'est vrai que ce n'est pas des équivalents temps plein, donc la comparaison est peut-être un peu difficile. Je veux bien l'admettre et surtout avec la filière technique qui perd 9 postes à la Ville et 2 à la Communauté de communes. Donc, on a vraiment l'impression que dans ce domaine, on a moins d'agents pour l'entretien courant et qu'on est obligé de plus en plus de faire appel à des sociétés privées mais là aussi, il y a des contraintes, il y a des marchés publics et puis ce n'est pas forcément moins cher et puis quand on est en réunion et qu'on discute avec des gens à l'extérieur, on se rend compte qu'on entend souvent dire à bah oui mais on le ferait bien mais on n'a pas le personnel pour le faire. Vous me direz que j'ai tort mais c'est ce que je pense de toute façon. Par contre, il y a un domaine où on ne fait pas d'économie de personnel, c'est sur la Police municipale et là il y a un problème. C'est qu'effectivement, l'Etat réduit, je dirai ce qu'il devrait faire puisque la sécurité c'est de la responsabilité de l'Etat et donc la commune prend une partie du fardeau de l'Etat et ça c'est effectivement tout à fait anormal.

Je vais terminer juste sur une question qui nous semble importante, c'est tous les changements d'affectation des bâtiments. Premier exemple, la salle Léon Lavaley va bientôt recevoir l'Office du Tourisme conséquence c'est que désormais en dehors de la salle Théophile Plé qui n'est pas prêtée de façon évidente, il n'y a plus de salle de réunion publique au centre de Sablé. La salle Jean-Michel Bazire n'est quand même pas en plein centre. C'est fort dommage !

D'autre part, l'Office du Tourisme va donc libérer des locaux. On n'a pas de réponse précise pour savoir ce qu'on va en faire et ce sera sans doute pas des salles de réunion vu la façon dont c'est agencé.

Des locaux sont occupés par l'Entracte à l'angle de la grande rue et de l'impasse du château. Dans deux ans, on peut espérer, il n'y aura plus besoin de ces locaux. Qu'est-ce qu'on en fera ?

Si le projet de cinéma va à son terme, le cinéma Palace deviendra effectivement lui aussi obsolète en 2020. Quels sont les projets ?

Et enfin dernier point, l'actuelle bibliothèque va aussi être abandonnée quand la nouvelle médiathèque sera achevée dans aussi environ dans deux ans, peut-être un peu plus tôt, peut-être un peu plus tard. Donc, il y a toute une réflexion à avoir sur ces locaux qui sont libérés par un jeu de chaise musicale mais il avait une affectation précise et puis maintenant, on n'en a plus besoin vraiment.

J'ai d'ailleurs oublié encore un point, on n'a pas parlé du parc du château et on avait rénové je ne sais combien cela avait coûté les anciennes écuries du château, manifestement, on ne s'en sert plus. Donc, là-aussi qu'est qu'on pourrait en faire ? Peut-être pas une salle de réunion mais c'est quand même un peu dans le centre, mais la question est posée. C'est tout pour aujourd'hui.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bien, merci Monsieur FRETILLIÈRE. Est-ce quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

Alors, je vous propose de commencer par quelques petits points parce que Monsieur FRETILLIÈRE vous avez balayé large. Il y avait des questions précises sur la CHAM par exemple, sur le commerce de la Maison de la Presse. Peut-être Andrée deux mots sur la CHAM."

⇒ Madame CASTEL : "Monsieur FRETILLIÈRE, je ne suis pas sûr de la date exacte de la création des classes CHAM. De toute façon, ça devait être avant 2010, mais je pourrai vous le dire. Les classes CHAM, effectivement ont fonctionné à un moment et ont donné satisfaction mais il s'est avéré très vite que certains élèves ne continuaient pas dans les classes à Reverdy pour des raisons de choix de collège et on perdait bon nombre d'élèves pour s'en aller à Anjou particulièrement, qui était le collège qui devait accepter les enfants de Saint Exupéry. J'ai été aussi beaucoup plus tentée par l'Orchestre à l'école parce que ça permettait à tous les enfants d'un certain niveau de faire de la musique et on s'est rendu compte très vite que des enfants qui n'auraient pas du tout eu envie de faire de la musique ou même d'aller au conservatoire venaient très très facilement faire de la musique en groupe avec leur copain de classe. Pour le moment, c'est très positif. Moi, je suis en relation continue avec les enfants de l'école Gai Levant qui prennent vraiment à cœur de pouvoir travailler ensemble et certains enfants partent effectivement continuer à Reverdy. Cela permet aussi au professeur de la MAE de conforter un enfant qui a des possibilités musicales évidentes et peut-être que les parents n'auraient pas pensé encore une fois à l'inscrire à la MAE et les professeurs ont un impact très important par rapport à la famille et à l'enfant. J'ai en tête une petite qui était en difficulté scolaire et elle a fait de la musique et elle est partie très vite après à la MAE. Donc, je pense que l'Orchestre à l'école est une très bonne chose et en tout cas donne satisfaction dans les deux écoles qui adhèrent au projet."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Andrée. Alain sur le commerce et la Maison de la Presse."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, exactement à ce jour nous n'avons pas connaissance d'un repreneur malheureusement. Ce qu'on peut vous dire c'est qu'il y avait une personne qui était très intéressée pour y faire un commerce, personne que nous avons contactée évidemment. Malheureusement, les échanges entre cette personne et les propriétaires n'ont pas abouti. Pour quelle raison fondée ? Peut-être le loyer ! Peut-être le droit d'entrée ! Toujours est-il que cela n'a pas abouti. Ceci dit on garde un contact pratiquement permanent avec les propriétaires Monsieur et Madame DUTERTRE."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Il y avait une question, Alain, sur Rémy Lambert, travaux Rémy Lambert."

⇒ Monsieur TESSIER : "Les travaux Rémy Lambert pour le terrain synthétique. Il a une dizaine d'année. Il est extrêmement utilisé. Il est usé. Donc, il faut absolument le refaire et puis comme il n'est pas dans les normes puisqu'on n'a que deux terrains à Sablé dans les normes. Donc, l'idée, c'est de le remettre dans les normes nationales donc voilà. C'est pour ça que les travaux sont en cours. On est en cours d'étude. Le montant des travaux, on ne sait pas encore la somme qu'on va y mettre ? Mais il faut absolument le refaire ! Donc, voilà, ce qui est du terrain Rémy Lambert synthétique. Donc, Sosthène Bruneau 350 000 euros. Oui, effectivement ! Mais, on a aussi des subventions de la Fédération. On aura environ 150 000 euros que l'on va toucher. Bon voilà ! Et au niveau du stade Rémy Lambert, on est bien entendu en attente aussi de toucher des subventions de la Fédération, bien entendu !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Quelques points, le Foyer de la Piscine. Effectivement, le Foyer est maintenant vide. On y travaille avec Sarthe Habitat, plus globalement, sur l'ensemble du quartier de Montreux et le quartier de la Rocade. Nous allons poursuivre en 2019 ce qui est aujourd'hui prévu avec Sarthe Habitat. C'est d'une part la restructuration du foyer de la piscine sur le modèle qui avait été restructuré l'ancien foyer Saint Denis. On va reprendre le même type de restructuration et d'avoir parallèlement mais on se situe sur un, deux ou trois ans qui viennent une opération de construction de maison autour du foyer de la piscine. C'est une opération mixte : logement collectif et maison d'habitation, qui continuera à donner du logement neuf sur le secteur."

Peut-être quelques points, je laisserai Laurent peut-être développer la place de la Mairie que vous avez évoquée Monsieur FRETILLIÈRE. Vous en avez évoqué beaucoup de points. Il y a une chose que je ne peux pas vous laisser dire, vous dites qu'on laisse le patrimoine se dégrader. Je suis d'accord avec vous, il faudra refaire la façade de la mairie. On est bien d'accord. Il faudra la programmer. C'est une opération coûteuse. Le chiffre que vous évoqué est celui-là sur le premier chiffrage qui avait été fait à hauteur de 300 000 euros mais je ne peux pas vous laisser dire qu'on laisse le patrimoine se dégrader. Je pense aux travaux qui sont réalisés sur la salle Georges Mention. Je pense aux travaux qu'on a pu effectuer sur l'église. Je pense à tous les travaux qui sont effectués sur les écoles. Je pense aux travaux qui sont régulièrement effectués sur le gymnase de l'Hippodrome, sur la salle Georges Mention, sur le gymnase Anjou et j'en passe. Bien sûr, la ville a un patrimoine extrêmement important et si vous souhaitez consulter le patrimoine, vous le verrez. C'est un coût non négligeable. Soyez certain qu'on ne laisse surtout pas les choses se dégrader et que l'entretien et la préservation sont notre priorité avec en parallèle évidemment et sur d'autres opérations, la construction d'équipements neufs.

Sur les espaces verts, là aussi, peut-être Laurent dira un mot. Des espaces verts assez peu utilisés, j'en connais assez peu. On a la chance à Sablé d'avoir beaucoup d'espaces verts et d'ailleurs à proximité direct du centre-ville qui sont plutôt des espaces qui sont occupés en semaine, le week-end et quand il fait beau. C'est d'ailleurs, un engagement très important des équipes et il faut les saluer. En dépit des contraintes, elles existent, les agents font beaucoup pour l'entretien des espaces publics et notamment des espaces verts sur le centre-ville et sur les parcs. Alors, il reste toujours à faire mais je pense qu'on doit d'abord saluer le service Parc et Jardin. Peu de ville ont sans doute comparativement aux nombres d'habitants, une surface d'espace vert, le ratio est très important à Sablé.

Deuxièmement sur un point que vous évoquez sur les bâtiments, vous me demandez au fond de savoir ce qui se passera sur tel ou tel bâtiment dans deux, trois, quatre, cinq ans ? Je n'ai pas de boule de cristal ! Vous non plus ! Je remarque d'ailleurs que sur les bâtiments que vous évoquez, le problème d'entretien, vous serez d'accord avec moi que Sosthène Bruneau, on peut considérer tous les deux qu'il n'y a pas eu de travaux depuis bien longtemps. Je pense que vous étiez au conseil municipal avant moi, que les travaux n'étaient pas engagés à l'époque. Bref.

Mais, en tout cas sur le bâtiment de l'Office de Tourisme, moi, je considère et on est en tout cas dans la majorité et à la Communauté de communes d'accord parce que dans le cas du nouvel office de tourisme intercommunal, on va dire, l'engagement et le fait d'aller, devant en centre-ville est une bonne chose pour la redynamisation du centre-ville. La Salle Léon Lavaley s'y prête parfaitement. Une nouvelle salle a été aménagée en face de vous dans les locaux qui se situent au-dessus de la supérette qui sont des locaux utilisés par Sablé Action, par les aînés saboliens mais c'est une salle qui est disponible pour l'ensemble des associations qui souhaitent l'utiliser donc au guichet unique, la salle Saint Martin et qui est donc à disposition et il est possible de la réserver au Guichet unique et qui est située en plein centre de Sablé.

Vos questions sur ce que deviendront la bibliothèque. Le département a déjà fait savoir qu'il souhaiterait récupérer pour le collège, les bâtiments.

Et puis, effectivement sur les maisons de l'impasse du château, elles seront utilisées par Entracte et par nos services durant les travaux du pôle culturel. Il faudra réfléchir ensemble à leur avenir à l'échéance de trois, quatre, cinq ans ultérieurement comme on va réfléchir à l'utilisation de la salle du Palace Carnot lorsque les cinémas seront en fonctionnement. On a déjà un certain nombre d'idées, un certain nombre de pistes. Ce qui est sûr, c'est que cette salle restera municipale, qu'elle restera à vocation à être utilisée par la Collectivité, par des partenaires des collectivités, par des associations. C'est une salle qui doit être un lieu de vie mais j'allais dire ça fait partie de la vie des bâtiments et des projets que d'avoir une autre utilisation à un moment donné ultérieurement.

Sur la place, je vais laisser peut-être Laurent dire deux mots. Vous évoquiez les questions de personnel et de contrats de manière plus générale, on y reviendra sans doute tout à l'heure à la fin de la séance.

Je vous rappelle Monsieur FRETILLIÈRE que dans ce débat d'Orientations Budgétaires, il est quand même prévu d'investir plus de dix millions d'euros sans toucher au taux d'imposition pour la 8<sup>ème</sup> année avec un endettement qui est stable et avec des diminutions des dotations à la Ville qui continuent de se réduire. C'est une équation, chacun peut voilà être fort en équation. En tout cas, on essaie de faire de notre mieux pour continuer à investir, à assurer notre fonctionnement ce qui suppose ; et c'est vrai, je l'assume et on y travaille avec les agents dont je veux remercier l'engagement et le dévouement ; des contraintes, d'être vigilant sur les dépenses, d'être vigilant sur les recrutements, d'être vigilant sur les remplacements mais ce sont les conditions pour réussir l'équation que j'évoquais avant. Je laisserai Laurent terminer sur la place pour expliquer le montant et les raisons. Ce sont les appels d'offres. On est tenu par les appels d'offres. On n'a pas la possibilité de négocier nos marchés, de négocier nos travaux. Le résultat des appels d'offres a été celui-là, donc on s'adapte. On avait 2 000 000 € prévus initialement. On a inscrit des sommes supplémentaires pour faire ces travaux à hauteur de 2 600 000 € ce qui sera l'ensemble complet de l'opération avec "une bonne nouvelle" c'est qu'étant retenu au titre de cœur de ville, nous avons une part déjà acquise et l'autre que nous espérons acquérir qui fera en sorte qu'une part importante de ce coût supplémentaire sera financée par des aides, des subventions que l'on est en capacité d'obtenir. Je laisserai Laurent poursuivre quelques mots."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Juste revenir deux minutes sur les espaces verts. Pour votre information, nous avons pour l'ensemble de nos espaces verts, Monsieur le Maire parlait de ratio. On est à plus de 100 m<sup>2</sup> par habitant d'espaces verts sur la commune de Sablé. Voilà. Et en plus, au niveau des espaces verts, nous avons un schéma directeur de gestion qui fait que chaque m<sup>2</sup>, plutôt en dizaine ou centaine ou millier de m<sup>2</sup>, sont gérés de manière précise en fonction de la destination et ce schéma directeur de gestion nous a permis entre autre, c'est nécessaire à la bonne marche du service. Cela permet aux agents de savoir exactement ce qu'ils doivent faire sur chaque type d'espaces verts mais en même temps, c'était quelque chose qu'on avait développé et qui nous a permis aussi de maintenir notre troisième fleur. Dans le cadre de la troisième fleur, une gestion différenciée est demandée mais cela a été une conséquence positive.

Pour revenir sur la place, les chiffres qui vous manquaient. Je suis d'accord avec vous, quand on fait 1 197 000 euros + 770 000 euros, on n'arrive pas à 2 600 000 euros. La seule chose, c'est qu'il y a là, ne sont inscrites que les reprises et les nouvelles sommes, il n'y a pas les restes à réaliser. Et les restes à réaliser concernent ce qui a été donc engagé en 2018 et nous avons engagé en 2018 la fourniture du granit ainsi que la maîtrise d'œuvre qui représentent une somme d'environ 600 000 euros. Voilà, comment on arrive à 2 600 000 euros.

Et pour compléter par rapport à la Place Raphaël Elizé, l'entreprise puisque suite à une problématique de non attribution en décembre, le 11 janvier dernier, les deux entreprises à la fois sur le lot travaux et sur le lot fourniture de mobilier ont été attribués et donc ce qui va nous permettre de débiter les travaux le 11 février prochain. Voilà, Monsieur le Maire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Monsieur MAREAU, oui !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Je commencerai directement par ce que vous venez de dire. 100 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant ! On peut peut-être être heureux de ça mais je vous indiquerai que sur des grandes métropoles, ils sont bien au-delà des 100 m<sup>2</sup> par habitant. On est sur du 180, sur 200 m<sup>2</sup> et eux c'est des grandes métropoles, il y a du béton. Donc, pourquoi pas !

Je resterai sur la Place Raphaël Elizé, nous voudrions que vous continuez dans les propositions qu'on vous a déjà faites. Comme cela se fait dans d'autres communes, nous voudrions éviter le gaspillage. Donc, on vous avait déjà proposé de replanter les arbres plutôt que de les couper mais nous vous proposons aussi de réutiliser les matériaux qui seront enlevés de cette place Raphaël Elizé comme les bancs, les abris bus, les poteaux ronds en granit avec des chaînes, et comme il y a déjà eu une proposition qu'on a pu lire dans la presse, pour les boules, que vont-elles devenir ? Mais cette proposition n'était pas totalement idiote. Celle de mettre les boules tout le long de la Sarthe puisque techniquement c'est faisable. Moi, j'ai cru lire que vous disiez que ce n'était pas faisable. Il y a déjà une protection pour la chaussée qui est un renforcement d'une vingtaine de centimètre derrière cette protection en pierre, c'est tout à fait faisable de mettre des boules sachant que ce n'est pas du côté où les piétons passent. Donc, on n'a pas compris votre refus de cette proposition et pourquoi pas en débattre ? Mais donc voilà, le principal c'est de réutiliser au maximum dans le reste de notre ville, tout ce qui pourrait être enlevé, peut-être même jusqu'aux pavés, s'il le faut, qui seraient enlevés de cette place.

Ensuite, je poserai une autre question. La salle Léon Lavaley, donc on parlait de l'office de Tourisme, nous aussi, on pense que c'est la moins mauvaise des solutions de déplacer l'Office du Tourisme là où il va être. Donc, voilà c'est très bien. On se satisfait. L'erreur qui avait été faite, ça été de la déplacer là où il était ces dernières années devant le château, dans le vieux Sablé. Nous, on se lie à vous pour cette satisfaction de pouvoir avoir un bel office de Tourisme intercommunal qu'il y aura à côté de l'église. Mais la question est : c'est une salle qui s'appelle Léon Lavaley, est-ce que ce sera l'Office du Tourisme Léon Lavaley où ce nom va-t-il disparaître ? C'est la question que l'on se pose ! Je prendrai encore un autre nom qui pareil, cette fois-ci vous allez me dire que c'est une décision intercommunale mais comme c'est un bâtiment qui pour le moment est communal, le salon Bruno Belhau va-t-il disparaître ce nom ou va-t-il pouvoir trouver une place ailleurs, une fois que le pôle culturel sera fini ?

Je terminerai par deux choses. Vous nous avez envoyé comme vous nous l'avions demandé le bilan sur la salle Madeleine Marie. Donc, je vous fais part de mon analyse de ce bilan. La salle Madeleine Marie a coûté 1 847 700 euros et non pas 2 000 000 euros comme ça été souvent annoncé à plusieurs reprises. Je pars toujours des chiffres que vous nous avez fournis. La part de rénovation de la salle Georges Mention est de 322 300 euros. Monsieur le Préfet avait annoncé le chiffre lors de l'inauguration de 338 000 euros que l'Etat apportait dans ce projet donc 300 000 euros d'aides publiques directes ainsi que les 132 000 euros d'aide pour les panneaux photovoltaïques. Je pense que nous les retrouvons dans les 302 000 euros du FILP et les 132 000 euros du TEPCV donc il y a une petite différence. Peut-être que Monsieur le Sous-Préfet s'était trompé de 4 000 euros ! Donc, dans la compréhension de ce document, la totalité là cette fois-ci, c'est bien 2 170 000 euros. Si les recettes sont de 1 170 338 euros moins les 109 080 euros de démolition et de parking temporaire cela fait 1 661 258 euros comme vous nous l'avez indiqué. Donc, si nous déduisons 661 258 et 2 170 000, cela fait en reste à charge pour l'opération totale de 509 000 et pour la salle Madeleine Marie, à chaque fois, vous nous disiez que c'était dans l'opération totale, pour la salle Madeleine Marie, le reste à charge est de 186 000 comme vous nous l'avez indiqué mais sur la totalité c'est 509 000 euros qui reste à charge pour la commune. Et quant à l'assurance, là c'est un peu plus flou puisqu'on voit dans une première partie du document qu'il y a 1 440 000 euros qui sont remboursés et dans une deuxième partie, on voit que ces 1 336 338 euros, donc il y a 104 000 euros de différence. Là, par contre, sur ces 104 000 euros, j'aimerais bien avoir une explication à moins qu'il y ait quelque chose qui m'ait échappée Voilà. J'en ai terminé.

Je terminerai par une dernière chose. Nous sommes officiellement normalement 33 conseillers municipaux dans cette assemblée mais depuis deux conseils municipaux, depuis le mois de décembre nous ne sommes plus que 32. Nous n'avons toujours pas accueilli ce 33<sup>ème</sup> conseiller municipal. Alors je me pose la question : quand est-ce que lui ou elle, je ne sais pas, va-t-il être introduit dans ce conseil municipal ? Donc, officiellement, nous ne sommes que 32."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bien Monsieur MAREAU. Est-ce quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

Bon, écoutez Monsieur Mareau, pas d'autre remarque sur le ROB ?

Sur les matériels, j'ai bien noté ce que vous évoquiez sur la récupération des matériaux sur la place de la mairie. Rien n'est décidé sur leur utilisation future.

Sur les noms, vous évoquiez la salle Léon Lavaley, le salon Bruno Belhau, là aussi en tout cas pour le pôle culturel, les choses restent à construire en termes de dénomination.

Et puis, sur le bilan Madeleine Marie, écoutez les services reverront avec vous, si vous pouvez nous remettre votre raisonnement par écrit pour qu'on le compare. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "J'aurai encore une dernière ..."

⇒ Monsieur JOULAUD : C'est la dernière Monsieur MAREAU ! Après je poursuis la séance."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est la dernière Monsieur le Maire. Tout à l'heure j'avais posé la question sur notre proposition que nous vous avons faite au mois de juin sur l'ex Maison de la Presse. Vous n'avez pas répondu. Vous avez répondu à une question que je n'avais pas posée. La question que nous avons posée, enfin la proposition de projet que nous vous avons faite au mois de juin, c'était d'acheter ce commerce. Là, vous m'avez répondu sur les personnes qui pourraient éventuellement reprendre ce commerce mais la réponse à la question que j'aimerais avoir c'est par rapport à une proposition que vous auriez pu faire, ce que nous vous demandions, au propriétaire pour le rachat de ce commerce."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour une acquisition, encore faut-il que les propriétaires soient vendeurs ? Ce qui est à l'heure d'aujourd'hui n'est pas de vendre."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, vous avez fait une proposition, ils ne sont pas..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je ne vous ai pas dit cela Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais, nous on vous demandait de faire une proposition ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je ne vous ai pas dit cela, ça ne marche pas comme ça. Il faut que les propriétaires soient en l'état partis pour une vente."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais si on leur fait une proposition, peut-être que ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, c'est tout, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous n'avez pas la volonté de vouloir acheter ce fond."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU, vous voyez..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne vois rien du tout Monsieur le Maire.."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU, on s'arrête là ! La collectivité si, vous savez comment les choses fonctionnent, le propriétaire souhaite vendre, la ville peut préempter. Voilà. Mais pas autrement. Aujourd'hui, le propriétaire ne souhaite pas vendre. Voilà !

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

### **Délibérations présentées par Monsieur Alain LAVOUÉ**

Alors, je vous propose de passer au point 6, c'est Alain sur le PADD.

### **5) SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL-ARTISANAL ET DE SERVICES POUR LES CENTRES-VILLES DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET DE LA FLÈCHE / GROUPEMENT DE COMMANDES**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, effectivement, il y a encore une délibération."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Excusez-moi, je suis allé trop vite, j'ai oublié le point 5. Le point 5, c'est moi qui la présente, qui concerne une opération qui est menée principalement dans le cadre de l'opération Cœur de Ville entre Sablé et la Flèche et sur la proposition de créer un groupement de commandes pour la réalisation de l'étude sur le développement commercial-artisanal et de service pour les centres-villes des deux collectivités. Donc, il souhaite par soucis de cohérence, aller sur le choix d'un prestataire commun qui permettra d'avoir davantage de cohérence, d'articulation et puis d'optimiser les coûts pour l'élaboration de ce schéma. Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes où la Communauté de communes du Pays Fléchois serait le pilote de ce groupement de commandes, où serait créée une commission d'appel d'offres spécifiques qui soit constituée d'un représentant élu parmi les CAO des différentes collectivités et que cette commission d'appel d'offres soit présidée par le représentant de la collectivité qui coordonne le groupement de commandes. Donc, il vous est proposé de valider ce principe du groupement de commandes et de valider les modalités telles qu'elles figurent dans le document annexe."

*Dans le cadre du binôme opérationnel et stratégique que les territoires fléchois et saboliens (Villes et Communautés de communes) constituent mais également au titre de leur désignation commune au programme Cœur de ville et afin de disposer d'un prestataire unique pour l'élaboration d'un schéma de développement commercial-artisanal et de services pour les centres-villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche, le choix d'un même cabinet pour l'élaboration de cette mission présente différents avantages :*

- Une articulation entre les deux études menées ;
- Une cohérence dans les orientations stratégiques ;
- Une optimisation des coûts d'élaboration.

*A cet effet, il est possible de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et la Ville de Sablé-sur Sarthe pour désigner le prestataire en charge de l'élaboration d'un schéma de développement commercial-artisanal et de services pour les centres-villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche. Les modalités du groupement respectent l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :*

- *Le groupement prendra effet à compter de la signature de la convention et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2021 ;*
- *La Communauté de Communes du Pays Fléchois est désignée coordonnatrice du groupement ;*
- *Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique sera constituée, et composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. La CAO est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant ;*
- *Après attribution des marchés par la CAO et la notification des marchés par le coordonnateur, chaque membre du groupement sera responsable de l'exécution de ses marchés.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *de valider le principe d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays Fléchois et la Ville de Sablé-sur Sarthe, en vue de désigner un prestataire unique pour l'établissement d'un schéma de développement commercial-artisanal et de services pour les centres-villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche*
- *de valider les modalités de ce groupement de commandes, telles que définies ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, les éventuels avenants (sous réserve qu'ils ne bouleversent pas l'économie globale du groupement), ainsi que tout document nécessaire à son exécution.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer les études concernées.*

⇒ Monsieur JOULAUD : " Est-ce qu'il y a des questions ?

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions à ce groupement ?

Abstentions ?

C'est adopté. Je vous remercie

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et c'est donc Alain sur la numéro 6 sur le PADD."

**Délibérations présentées par Messieurs Alain LAVOUÉ – Claude PERRINELLE et Madame Anne-Marie FOUILLEUX**

## **6) DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Donc, on va pouvoir faire dérouler les diapositives. Auparavant, je voudrais introduire, je voudrais vous parler en termes de démarches et vous parler des dates. Donc, rappeler que la réunion de ce soir, ce n'est pas une validation, il n'y a pas de délibération. C'est une présentation, un échange sur les orientations : 5 au total. Ce PADD présente la vision, le projet et les orientations stratégiques qui serviront de socles au PLUiH. En termes de démarche, des ateliers thématiques ont été organisés d'ailleurs avec la participation d'Anne-Marie FOUILLEUX et de Claude PERRINELLE. Claude présentera l'axe 3, je disais qu'il y en avait 5. Anne-Marie présentera l'axe 4 et 5.

Des ballades urbaines ont également été organisées. L'objectif était du constat sur le terrain. Le comité de pilotage qui d'ailleurs a permis d'asseoir les orientations, de voir des points d'arbitrage permettent l'évolution du document. Des séminaires d'élus se sont déroulés plus une conférence intercommunale des maires sous forme également d'atelier participatif où chacun a pu apporter sa contribution. L'objectif était de partager un document commun. Ce document a été présenté aux personnes publiques associées, à l'ensemble des services de l'Etat, aux chambres consulaires qui ont d'ailleurs posées une certaine réassurance sur le contenu de ce PADD. Le compte rendu de ces personnes associées est aujourd'hui positif. La concertation de la population, pour l'instant se tient à la mairie avec un registre. La concertation de la population, vous avez pu remarquer à l'accueil qu'il y avait une exposition et ensuite un registre sera mis à disposition des habitants après le conseil municipal. Puis, en début de l'année 2019, il est prévu une réunion publique, donc les dates de janvier à juillet 2019 phase de traduction réglementaire et pré-opérationnelle, là on rentre vraiment dans le vif du sujet. C'est un travail sur le règlement, c'est un travail sur le zonage. Son fonctionnement, à nouveau des ateliers thématiques, 3 ateliers thématiques puis ensuite présentation commune par commune avant une remise en commun sans doute à la fin du semestre. De juillet à août 2019, un moment d'écriture avec les services, décembre 2019 donc fin d'année arrêt du projet, 2020 phase administrative, rencontre personnes publiques associées et l'approbation du PLUi.

Alors, sur cette diapo en fait, [Diapositives 4-5-6] les fondations sur lesquelles sont construites le PADD sont nées à la suite des échanges entre élus qui ont participé aux ateliers thématiques comme je le disais tout à l'heure. C'est vraiment le fil rouge, c'est le cœur du PADD qui se sont portés par une ambition forte, un territoire innovant, engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et valorisant la qualité du cadre de vie. Cette ambition s'articule autour de 5 axes c'est-à-dire les orientations que vous allez découvrir sur la diapositive suivante.

[Diapositive 10] Je vous parlais de l'avenir du territoire, renforcer et développer l'activité économique, accueillir la population, organiser les espaces de connexion et de mobilité, préserver et valoriser les richesses environnementales paysagères et patrimoniales.

[Diapositive 11] On va passer au premier axe. Donc, préparer l'avenir du territoire et conforter son positionnement stratégique, c'est très important. En fait, c'est regarder quel est le positionnement stratégique du territoire et comment le territoire peut jouer et valoriser avec ce positionnement stratégique pour l'imaginer dans les 15 prochaines années ? Vous pouvez remarquer que sur cette carte, on retrouve sur cette illustration, les grandes métropoles qui animent la région, le Mans, Laval, Angers et on a repéré aussi la Communauté de communes de Sablé puis le contexte eu Sablé et le pôle d'attractivité des trois Communautés de communes de la Vallée de la Sarthe, vous pouvez le remarquer sur ce plan-là. Et puis, bien évidemment, on a placé la Communauté de communes du Pays Fléchois parce que là c'est très important en termes de conjonction, en termes de bassin de vie, en termes de bassin économique. Il y a de nombreux points communs et de conjonction entre les deux Communautés de communes.

[Diapositive 12] Renforcer et développer l'activité économique et l'emploi. Donc, organiser les espaces économiques, maintenir et développer les activités commerciales dans les centralités, dynamiser les activités touristiques, valoriser l'économie agricole.

La diapo suivante [Diapositive 13]. Donc, je ne reviens pas sur l'organisation des espaces économiques etc... Je vous ai cité. Par contre, je veux vous préciser que sur cette carte qui fait la synthèse que vous avez pu lire dans la documentation, l'objectif, c'est de poursuivre le développement et la valorisation des zones d'activités, poursuivre le développement et la valorisation des zones d'activités d'intérêt régional, je pense bien sûr à Ouest Park. Donc sur cette carte qui fait donc cette synthèse, l'objectif est de repositionner les parcs d'activités majeures qu'on appelle aussi parc du pays dans le SCOT. Et donc on retrouve effectivement, notre Pôle Santé et Ouest Park sur Louailles et le Bailleul. Et deux, on

retrouve la zone d'activité principale dans l'arc de cercle, je ne sais pas si vous les voyez, mais c'est un arc de cercle Solesmes et les espaces là où on a le plus d'activité Sud-Est de Sablé. On est vraiment dans ce croissant de développement économique. Cette carte aussi permet d'identifier également des zones de proximité qui sont identifiées sur les communes. Ce sont les zones d'activités communales, celles qui accueillent des PME, les artisans sur le territoire. L'objectif étant de consolider ces zones d'activités à l'échelle locale. Un autre point bien évidemment très important c'est le PEM qui a d'ailleurs une vocation aussi à se développer. L'objectif, créer sur ce PEM, une zone d'activité tertiaire davantage orientée vers des emplois mobiles, emplois idéalement placés à la conjonction des dessertes en train-TGV. Et puis derrière, on pourra aussi déployer la stratégie de communication sur ce sujet.

[Diapositive 14] Toujours sur ce point, de renforcer et développement l'activité économique et l'emploi. Il y a bien évidemment..... Pardon, je vais peut-être un peu vite là ! Donc les objectifs de la maîtrise de la consommation foncière. En termes de consommation foncière, on peut dire que 150 ha à peu près ont été consommés entre 2006 et 2016. Cela représente 15 ha par an. Les objectifs du SCOT 62 ha d'ici 2031 c'est-à-dire pendant 15 ans soit 4,1 ha par an soit 50 ha pour les 12 ans du PLUIH. Donc, vous pouvez remarquer qu'il y a une forte réduction de consommation foncière.

Alors la diapo suivante [Diapositive 15] Pour moi, c'est en termes de commerces, le pôle principal qui a été identifié, c'est Sablé avec des objectifs, maintenir les activités commerciales et les services, le cœur de ville étant le pôle de pays, les centres-bourgs. L'objectif également, c'est d'améliorer l'accessibilité des pôles économiques et valoriser l'économie agricole, sylvicole. Donc, en termes de commerces, je disais que le pôle principal qui a été identifié c'est bien évidemment Sablé également parce que l'appel à projet Cœur de Ville va permettre à Sablé de consolider ses commerces et de faire appel à des outils fonciers et financiers. On en a déjà parlé ensemble qui espérons-le, vont lui permettre de redynamiser les centres-ville. C'est ça pour Sablé et puis des pôles qu'on appelle des pôles relais, des pôles de centres-bourgs qui sont d'ailleurs aujourd'hui dotées de commerce. L'objectif global étant de ne pas se couper la possibilité d'en accueillir bien évidemment et de maintenir le commerce existant. La priorité qui nous semble également importante c'est de ne pas prévoir de développer le commerce de flux notamment à proximité des routes départementales.

Les activités touristiques, un autre aspect du développement économique, c'est le tourisme. C'est un axe fort, important, développer un maillage touristique cohérent et complémentaire, développer l'offre d'hébergement, préserver, mettre en valeur le paysage. Le territoire est doté de plusieurs atouts. A cette échelle, on parlait tout à l'heure de l'office du Tourisme. Il faut travailler avec l'Office du Tourisme pour accompagner le développement et la mise en relation de ces éléments touristiques. Ce qui est à noter et qui est important, c'est que dans chacune des communes, il y a des atouts patrimoniaux. Des éléments du patrimoine permettant un développement touristique sans oublier bien évidemment la présence de l'eau et des itinéraires de découverte, donc de définir une stratégie pour mettre en cohérence ces éléments. L'objectif étant de déployer dans chaque commune un réseau loisirs, touristique, culturel. Et puis, pour faire le rapprochement du dernier axe 5 du PADD qui sera présenté par Anne-Marie FOUILLEUX, insister sur les valeurs de loisirs nature qui sont liées au cadre de vie et au patrimoine local.

Voilà en ce qui me concerne pour l'axe 1 et l'axe 2.

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Je prends le relais sur l'axe 3 qui concerne l'accueil de la population puisque l'objectif d'un PLUi, c'est aussi la construction. On a vu le volet économique, on voit maintenant la construction. Donc, l'objectif, c'est de conforter l'attractivité résidentielle pour que les gens ne viennent pas seulement pour travailler mais qu'ils viennent aussi s'installer sur le territoire. Donc, conforter l'attractivité résidentielle tout en maintenant des équilibres sur le territoire et donc pour cela il va nous falloir organiser les espaces résidentielles.

Alors une diapo [Diapositive 17] qui me paraît très très importante parce que ce sont des chiffres et ça affiche bien les choses, ça montre bien les choses. Pour rappel, et pour mémoire entre 2010 et 2015, on constate sur le territoire de la Communauté de communes, on est bien d'accord, une baisse de 0,1 % par an. Donc, c'est très peu, on va dire une population stable ce qui nous fait une baisse de 65 habitants par an. Voilà, c'est très peu. Et pendant ce temps, on a produit, quand on regarde notre PLH ancien, on a produit 79 logements en moyenne par an. Ça c'est le constat. Mais par contre, si on voulait traduire cela en besoin pour cette même période, si on analyse la population, la population si elle reste stable, on voit que les familles sont moins nombreuses donc même avec le même nombre de population, il faut plus de logements, un certain nombre de réorganisation de la composition des familles fait que pour une population constante, il faudrait construire 104 logements mais on a perdu un petit peu d'habitants, le petit peu d'habitants 65 habitants, ça correspondrait à 25 logements en moins. Donc, notre besoin, il est constaté de 78 logements c'est-à-dire que le besoin, il est vraiment très très proche de la réalité c'est ce que nous avons fait. Un petit rappel quand même concernant le PLH en cours qui a été validé, il y a quelques années et également concernant le SCOT qui prévoyait l'un la construction de 170 logements par an et l'autre de 184 logements par an. C'est-à-dire que ces deux scénarios étaient trop ambitieux et ça ne sert à rien de vouloir refaire notre PLUih sur ces bases-là. Il faut revoir notre ambition à ce stade.

[Diapositive 18] Alors pour accueillir la population, on a travaillé sur l'ensemble du territoire en le découpant, cette fois en trois polarités, trois types de pôles :

- le pôle du Pays qui est le pôle central avec Sablé-Solesmes-Juigné, tout cela se tient.
- Deux pôles Relais Parcé et Auvers-Le-Hamon
- Et un autre pôle qui reprendra toutes les communes, les pôles de Vie Quotidienne.

Alors, il y a eu souvent une question sur Précigné qui n'est pas dans le pôle Relais parce que l'évolution de la population fait que Précigné se sent plus concerné par la dynamique du pôle Vie Quotidienne que le pôle Relais. Compte tenu du vieillissement de la population, de leur antériorité, du nombre de logements, tout ça, ça ne servirait à rien qu'il ait une ambition trop forte. Ils ont souhaité, c'est la commune de Précigné qui a souhaité se classer dans le pôle de Vie Quotidienne. Et quand on reprend cela, ce sont des chiffres que j'évoquais tout à l'heure où on était trop ambitieux. Bah, on se dit que si déjà on produisait 130 à 150 logements par an, ça veut dire qu'on se mettrait dans la situation d'accueillir 300 à 340 habitants par an. Ce qui nous ferait sur 12 ans quand même progresser de quasiment 4 000 habitants. Donc, c'est quand même une très forte ambition même si elle est un peu inférieure à celle qui était affichée dans le SCOT qu'on a vu tout à l'heure. Et voilà cela nous paraît plus réaliste. C'est ce qui a été vu au niveau des différents groupes thématiques de la Communauté de communes de partir sur ces bases-là. Et maintenant, une fois qu'on a défini ces bases de principe d'aller sur 130 à 150 logements pour accueillir 4 000 habitants environ en plus sur la Communauté de communes. On va essayer de répartir cela, on va le répartir à la fois sur le pôle de pays c'est-à-dire sur le centre, à la fois sur les pôles relais donc les deux communes qu'on a évoquées tout à l'heure de Parcé et Auvers où on en mettrait 11 % de la production de logement et 55 % sur le pôle de Pays et puis il resterait 34 % qui seraient ventilés sur les pôles de Vie Quotidienne. Alors cela se traduit en logement pour chaque territoire. Pour le pôle de Pays qui nous concerne plus, donc Sablé, Solesmes, Juigné, il faudrait produire quasiment 80 logements par an. Voilà.

[Diapositive 19] Il y a une carte qui reprend cela et qui se traduit aussi par quelques chiffres comme je suis très loin et que ce n'est pas très lisible, on va passer à la diapo suivante qui synthétise non pas sur une carte mais les chiffres qu'on avait tout à l'heure.

[Diapositive 20] Donc, maintenant on a parlé du nombre de logements qu'il fallait produire et je vous rappelle qu'un des objectifs majeurs, c'est de moins consommer de surface agricole, donc de travailler à produire des logements autrement et notamment d'utiliser les enveloppes urbaines existantes et puis la deuxième phase sera l'extension d'urbanisation. Et donc, les objectifs qui ont été fixés sur le pôle de pays c'est de concentrer 40 % de la production sur les enveloppes urbaines

existantes, sur les pôles relais 30 % de la production et sur les pôles de Vie Quotidienne 30 % de la production. En ce qui concerne l'extension de l'urbanisation, c'est bien sûr la différence c'est-à-dire que sur notre territoire, il nous faudrait 60 % de production, sur celui des pôles relais 70 % et sur celui des pôles de Vie Quotidienne 70 %. Tout cela, c'est je dirai un petit peu re-mouliné avec le nombre de logements que l'on est autorisé à faire ou que l'on s'engage à faire à l'hectare de 20 logements à la fois pour ne pas trop consommer de terre. Sur notre territoire, c'est déjà notre règle, 16 logements sur les pôles relais et 15 logements sur les pôles de Vie Quotidienne. C'est un peu une révolution quand même pour un certain nombre de communes satellites à la fois pour le relais, à la fois pour le pôle de Vie Quotidienne où il avait l'habitude de créer des logements avec des surfaces beaucoup plus importantes. Donc là, il faut que tout le monde fasse des efforts de réduction aussi de la surface foncière et donc là, la consommation foncière avec ces seuils-là on arriverait alors qu'on a consommé 111 hectares sur la période 2006-2016, là, on passerait à 67 hectares à consommer sur la période des 12 ans à venir. Ce qui fait qu'on réduirait notre consommation foncière d'une manière considérable puisqu'on l'a vu tout à l'heure sur le domaine économique, on la réduirait là-aussi de l'ordre de 40 à 50 %. Voilà sur l'accueil de la population.

⇒ Madame FOUILLEUX : "[Diapositive 21 et 22] Dans l'axe 4 : organiser les espaces de connexion et les mobilités. En fait, la Communauté de communes se trouve située dans un réseau de communication performant puisque nous avons les autoroutes, l'A11 et l'A87, la ligne TGV et puis également des axes importants au niveau des routes départementales qui font qu'il y a un trafic quand même assez élevé. Et Sablé représente aussi une ville étape et une ville d'arrivée pour certain des différents citoyens et puis le PEM aussi accueille environ 500 000 visiteurs par an et donc qui est un point d'accroche important au développement des transports alternatifs. C'est pour cette raison que les objectifs du PLUi sont de rechercher la cohérence entre les pôles d'emploi et l'offre de transport en commun et de proposer une nouvelle offre de mobilité plus durable pour le territoire pour renforcer et assurer le maillage du territoire. Donc, la carte qui vous est présentée, permet de mettre en évidence tous ces axes, améliorer l'accessibilité des pôles économiques donc on voit les différents axes routiers et les moyens de communication dont je vous parlais et aussi de prendre en compte la future déviation de Sablé qui est plus proche qu'on l'avait connue, il y a quelques mois. Il faudra donc assurer le lien et renforcer les liens avec le Pôle limitrophe. Nous en parlons de plus en plus puisqu'une délibération vient d'être présentée par rapport à des rapprochements aussi avec La Flèche. Il y a l'Ouest Park qui représente un pôle économique important et complémentaire et puis aussi Brûlon-Noyen, des communes de moindre importance mais qui sont quand même à proximité et représentent des potentiels importants pour le territoire en tant que pôle secondaire. Il faut donc s'assurer et participer à la maîtrise des déplacements. Donc, avec le PEM comme j'en ai parlé tout à l'heure mais également en développant les transports en commun. Vous avez également au niveau du développement des modalités alternatives autour des pôles stratégiques qui sont précisés sur la carte, les organisations de transport avec le développement du covoiturage sur certains axes et puis aussi de développer le numérique qui va limiter les déplacements mais permet aussi d'être un facteur d'inclusion sociale et professionnelle et donc de compétitivité sur le territoire. Et puis, aussi assurer des modes de déplacements et de les valoriser non seulement par rapport aux grands axes mais également au niveau des différents maillons du territoire et toutes les communes et les centres-bourgs pour assurer aussi du lien entre ces centres-bourgs et faciliter le déplacement des différents citoyens tout en donnant une part importante aussi à la mobilité douce qui permettra de valoriser aussi tous les circuits pédestres ou à vélo qui existent sur le territoire.

L'axe 5 [Diapositive 24] C'est donc de préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales. Donc là, en préservant la biodiversité au travers de la trame verte et bleu en préservant et en mettant en valeur les paysages et le patrimoine en assurant une gestion durable des ressources et en prenant en compte les risques.

[Diapositive 25] Vous avez une carte qui permet de reprendre dans le détail les différentes thématiques, préserver les réservoirs de biodiversité mais bien sûr ça concerne tous les espaces naturels, paysages de la Vallée de la Sarthe qui sont des atouts importants pour la mise en valeur de notre territoire et de notre cadre de vie, de l'environnement et de l'agriculture et du tourisme local puisque nous avons la chance de disposer de nombreux sites et de monuments historiques et patrimoniaux tels que la basilique de Vion, l'abbaye de Solesmes, les petites cités de caractères et puis également des bâtis ruraux qui ne sont peut-être pas aussi connus mais qui confèrent au territoire une certaine identité. Le rôle au niveau du PLUih, c'est également de conserver et de restaurer, de préserver les milieux naturels, d'assurer les continuités écologiques et de préserver le patrimoine architectural du territoire.

Donc, comment assurer également le renforcement des fonctions de corridors écologiques et donc c'est donc de préserver également la biodiversité. Là, c'est de renforcer la visibilité de la Vallée de la Sarthe en tant que continuité structurante du projet environnemental et puis de promouvoir les espaces paysagers en ville et dans les bourgs et de les développer avec les moyens qui peuvent être mis à disposition c'est-à-dire les cheminements doux et puis au niveau des espaces paysagers en ville et dans les centres-bourgs, c'est tout ce qui est continuité bocagère.

Donc, voilà les présentations du dernier axe au niveau du PLUih."

*Suite au diagnostic du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal présenté en juin dernier, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a réalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il présente les orientations générales du PLUI ainsi que les objectifs de modération de la consommation de l'espace.*

*La coopération, la cohésion et la solidarité, exprimées au travers de l'armature territoriale, constituent les fondations sur lesquelles est construit le PADD, porté par une ambition forte : un territoire innovant engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et valorisant la qualité du cadre de vie.*

*Cette ambition s'articule autour de 5 axes :*

- Préparer l'avenir du territoire et conforter son positionnement stratégique
- Renforcer et développer l'activité économique et l'emploi
- Accueillir la population
- Organiser les espaces de connexion et les mobilités
- Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales

*Conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme, un débat sur le projet de PADD a été débattu au sein du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018. Il convient à présent que le Conseil Municipal débattenne également des orientations générales du PADD.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie, Claude et Alain pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de commentaires ?

Oui, Monsieur FRETILLIÈRE."

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Oui, donc ce document représente une étape importante dans la réalisation du PLUih car il fixe les grandes orientations. On avait eu un avant-goût avec le débat sur le SCOT, il y a quelques temps mais cette fois-ci, c'est plus ramassé puisque cela ne concerne qu'une seule Communauté de communes au lieu de trois pour le SCOT et en plus, c'est un peu moins long, ce qui n'est pas plus mal. Alors, on retrouve souvent un catalogue de bonne intention consensuelle avec lequel je pense que personne ne pourra être en désaccord. Par contre, il y a quand même un domaine où c'est très précis avec des engagements, des prévisions chiffrées c'est ce qui concerne la population et le logement. Alors, l'objectif que nous partageons d'ailleurs, est de réduire autant que faire se peut l'étalement urbain et par conséquent d'employer un mot que vous n'avez pas employé parce que ça fait un peu peur de densifier. Et en particulier pour densifier, il faudrait essayer de combler les dents creuses qui existent aussi bien à Sablé que dans d'autres communes. Mais aussi, en ce qui concerne le logement, il y a un point que vous n'avez pas dit mais qui est dans le document c'est qu'il faut faire un gros effort aussi pour réduire la vacance de logement. Des logements vacants sont en nombre croissant, peut-être pas ces dernières années mais sur une longue période et c'est préoccupant. C'est lié d'ailleurs en partie aussi au problème du centre-ville et accessoirement des HLM et à l'attractivité de la Ville. Bon, pour revenir à la population, vous donnez des chiffres. Moi, j'ai lu ce qu'il y avait dans la presse, en gros, entre 2010 et 2016 la population de la Communauté de communes n'a pas augmenté. En fait, le pic de population on l'a connu en gros en 1999 à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle et on n'a pas l'impression qu'il y ait une évolution positive rapide de la population. On ne voit pas de signes qui pourraient laisser entendre que la population va redémarrer assez rapidement. C'est pour ça d'ailleurs que l'objectif de 3 600 à 4 600 habitants, c'est normal d'avoir une ambition. En même temps est-ce que c'est pertinent ? Ça se discute un petit peu.

Alors d'autre part, ce PLUih est un peu différent des PLU et des POS que nous avons adoptés depuis une dizaine d'année. J'ai quand même pas mal de souvenirs là-dessus dans la mesure où en définitive cette fois-ci cela ne concernait pas que la commune de Sablé. Je vais laisser de côté ce qui globalement ne nous concerne pas c'est-à-dire d'une part le mitage éventuel en zone rural des maisons ou des hameaux d'habitation qui poussent un peu partout et sans grande cohérence, on n'en a pas à Sablé, on ne peut pas trop dire que cela existe. Un autre problème de la Communauté de communes c'est que les communes qui ont le plus progressé sont plutôt au Sud d'un axe Nord-Sud de Sablé-La Flèche en gros alors qu'au Nord il y a plutôt une stagnation. En ce qui nous concerne mais cela concerne aussi la Communauté de communes, il faut quand même qu'on soit vigilant pour éviter qu'on ait un développement de l'urbanisation ou des activités commerciales, industrielles ou autres sur un axe qui irait pratiquement de Bouessay jusqu'à l'Hôpital. Il faut préserver des zones non construites et donc actuellement on a cette interruption et il faut la préserver à tout prix.

Enfin, juste un dernier point qui concerne l'économie, il me semble que l'on met trop l'accent sur le développement du tertiaire autour de la gare. Alors, c'est clair que c'est une très bonne idée d'utiliser des terrains qui sont disponibles ou qui seraient rendus disponibles pour implanter des activités qui seraient une sorte de vitrine de Sablé quand les gens sortent de la gare, d'autant plus qu'on a maintenant un carrefour depuis que la virgule fonctionne à nouveau et également réfléchir, vous l'avez fait et on est d'accord pour des activités qui seraient comme on le dit nomade ou autre. N'empêche que le tertiaire, c'est quand même le centre-ville et on a une zone tertiaire qui est le long de la route du Mans avec d'ailleurs des petits problèmes parce qu'au départ c'était purement des activités non alimentaires ou même essentiellement des services et puis on a vu d'autres activités qui concurrencent un petit peu le centre-ville. Donc, il faut être aussi vigilant sur ce point.

Voilà, sur ce que j'avais à dire. Juste pour terminer, la population en définitive pour l'instant est peu écoutée mais il y a évidemment que les gens qui sont très "politisés" qui peuvent être intéressés, je pense, ce qui n'est pas forcément négligeable parce qu'on rentrera dans le vif du sujet quand les gens connaîtront les zones, les règlements, en particulier les propriétaires, ce qu'ils pourront faire exactement de leur terrain et à ce sujet d'ailleurs, il y a un point qui me pose problème dans le

calendrier. J'ai peut-être mal entendu ou mal compris. Je ne vois pas dans ce calendrier une place pour l'enquête publique. L'enquête publique, c'est quand même un peu autre chose, ce qui n'est pas rien quand même d'ailleurs, que de mettre un registre de doléance, un registre où les gens mettent leurs remarques. Donc, je ne sais pas quand ça va avoir lieu. Il faut quand même qu'on prenne du temps pour que le débat reprenne une fois qu'on aura des choses beaucoup plus concrètes.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIÈRE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Bien écoutez. Voilà. C'est une présentation. Il n'y a pas de vote de principe à ce stade. Pour répondre à votre dernière question Monsieur FRETILLIÈRE, l'enquête publique arrivera en 2020, l'année prochaine. Il y aura également une phase d'enquête publique, c'est la procédure, ça sera moins important puisque vous disiez, certes on va arriver dans les semaines et les mois qui viennent maintenant d'avoir des focus beaucoup plus précis en termes de dispositions, de règles sur les parcelles, sur les terrains, sur les communes. Il n'en reste pas moins que c'est aussi ce document et vous l'avez dit d'abord le premier document d'urbanisme à l'échelle intercommunale que l'on puisse avoir, c'est quelque chose que l'on n'a pas eu. C'est aussi un document qui sert à exprimer une vision, une ambition, qui sert à avoir une projection et ce n'est pas simplement un document réglementaire même s'il le sera aussi. Effectivement, le fait que ce document puisse être soumis à l'ensemble de la population et des habitants l'année prochaine sera à un moment donné, un moment important après l'adoption du projet qui arrivera en fin d'année.

### **Délibérations présentées par Monsieur Alain LAVOUÉ**

Alors, je vous propose de poursuivre avec les délibérations. On va revenir à la délibération n° 7, c'est Alain sur le déclassement d'une partie du chemin du Pressoir."

## **7) DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU PRESSOIR**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, effectivement, donc il nous est demandé de déclasser une partie du chemin du Pressoir. Le motif étant qu'un riverain a demandé l'achat du talus et par voie de conséquence, il faut donc déclasser cette partie. Il est donc proposé au conseil municipal de constater la désaffectation du talus bordant les propriétés, d'en prononcer le déclassement et l'intégration dans ces cas-là au domaine privé communal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte. Vous avez les photos. C'est en montant le long du Pressoir."

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des maisons d'habitations du Chemin du Pressoir à Sablé-sur-Sarthe sont bordées par un talus faisant partie intégrante du domaine public communal.*

*Afin de permettre l'aménagement de ce talus par les propriétaires concernés par cette configuration de terrain, il convient préalablement à toute cession d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.*

*L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.*

*En l'occurrence, le déclassement de ce talus n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *de constater la désaffectation du talus bordant les propriétés situées 8, 10 et 12 rue Georges Brassens, 25 rue des Jumeaux et 2, chemin du Pressoir,*
- *d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte ainsi que tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Des questions ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Excusez-moi !".

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est juste qu'il n'y a pas de chiffres de métrage ou de m<sup>2</sup>. Est-ce normal ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui. Oui effectivement."

⇒ Monsieur MAREAU : "On ne sait pas le trottoir ? Le déclassement ? Combien ça comporte de m<sup>2</sup> ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On me dit 1 300 m<sup>2</sup>. Non, ce n'est pas ça ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Ça fait beaucoup !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On m'induit en erreur."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Je pense que oui. Le trottoir normalement il est réglementé, il doit être autour de 2 mètres."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, on n'a pas l'information."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est bien dommage ! Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'autres questions ? Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération suivante, Alain."

## **8) DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUÉ RUE SAINT DENIS (UNE PARTIE DES PARKINGS)**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Donc, là, il s'agit d'une partie du déclassement du domaine public communal située rue Saint Denis. Monsieur le Maire indique que dans ses conclusions le commissaire enquêteur émet de nombreuses interrogations sans avoir de réponses précises ou formule des remarques avec une analyse erronée des éléments. Alors, on est assez surpris par rapport à ça, par rapport à cette décision qui n'est pas fondée sur de nombreuses visites d'ailleurs puisque le commissaire enquêteur n'a eu aucune personne sauf Laurent FOURNIER qui a rendu visite au commissaire enquêteur. Donc voilà, vraiment on est surpris de cette position-là dans la mesure où il n'y a eu personne comme visite. Monsieur le Maire rappelle que ce déclassement du domaine public communal vise ensuite à permettre la vente du bien au porteur de projet privé pour la réalisation du nouveau complexe cinématographique. Ce projet permettra alors aux saboliens et habitants du territoire de bénéficier d'un espace de culture et de loisirs important en un seul endroit et en centre-ville. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle dont vous avez la référence, de décider de son incorporation dans le domaine privé communal du code Général de la propriété des personnes publiques."

*Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et suivants et R141-4 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants,  
Vu la délibération du 24 septembre 2018 lançant la procédure de déclassement du domaine public,  
Vu l'enquête publique de déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle BC n° 345 d'une surface d'environ 1 350 m<sup>2</sup> organisée du 29 novembre au 15 décembre 2018,  
Vu l'avis défavorable du commissaire enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 14 janvier 2019.*

*Monsieur le Maire indique que dans ses conclusions le commissaire enquêteur émet de nombreuses interrogations sans avoir de réponses précises ou formule des remarques avec une analyse erronée des éléments.*

*Concernant le non-respect du règlement du PLU, le plan de stationnement réalisé par le cabinet SCE, n'a pas été conçu pour répondre strictement aux exigences du PLU, sa portée et l'analyse qui en a été fait n'est que fonctionnelle. La cohérence avec le PLU sera assurée avec le dépôt du permis de construire du cinéma.*

*Sur le calcul du nombre de places, il convient de noter que le PLU prévoit un nombre de places pour 10 places d'accueil et non par place de siège de cinéma (350 sièges). Le nombre de places à créer pour le projet de cinéma est estimé donc à 70 places nouvelles auxquelles il conviendra d'ajouter les 45 places de stationnement supprimées qui seront recréées dans l'environnement immédiat. Le nombre de places de stationnement pour le pôle culturel, la salle Madeleine Marie ou autre équipement ne se calcule pas sur la capacité du nombre de personnes possibles de recevoir mais par un ratio de places par m<sup>2</sup>. Il n'est pas possible de prévoir la mise à disposition de 1 700 places de stationnement dans un rayon de 300m.*

*Le cabinet SCE et aujourd'hui la maîtrise d'œuvre Ouest'Am travaillent à créer dans l'environnement proche du cinéma et du centre culturel à minima une centaine de places auxquelles, il conviendra d'ajouter les places existantes sur les parkings du Château soit 100 places qui seront augmentées par un réaménagement du parking (une vingtaine de places estimées au total). La collectivité offrira donc un nombre de places d'environ 220 places dans un rayon de 3min à pied.*

*Sur la qualité du comptage, l'analyse remise dans le rapport démontre bien que les parkings en dehors du rayon de 300m ne sont pas occupés le week-end ainsi en cas d'importantes manifestations en simultané la collectivité offre des poches de stationnement non utilisées en soirée et le week-end d'environ 250 places.*

*Sur le calcul des distances entre le futur cinéma et le parking de la gare, il y a bien 540 mètres. Une vitesse moyenne de 5 km/h est communément admise pour les études de déplacements. Cela correspond bien à un peu moins de 6 minutes et non 8 minutes.*

*Enfin, sur le stationnement « intempestif » sur les trottoirs, le risque est infondé car le stationnement est interdit sur les trottoirs (code de la voirie), la municipalité entend faire respecter cette règle de base.*

*Monsieur le Maire rappelle que ce déclassement du domaine public communal vise ensuite à permettre la vente du bien au porteur de projet privé pour la réalisation du nouveau complexe cinématographique. Ce projet permettra alors aux saboliens et habitants du territoire de bénéficier d'un espace de culture et de loisirs important en un seul endroit et en centre-ville.*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- valider le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle BC n° 345,
- de décider de son incorporation dans le domaine privé communal conformément à l'article L2141-du code Général de la propriété des personnes publiques.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Des remarques ou des questions ?

Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Donc dans ce document, il y a l'avis du rapporteur. Vous en faites une remarque, je peux lire avec "une analyse erronée des éléments". Pourquoi pas ! Ça c'est votre point de vue. Moi, ce que je remarque, c'est que dans les chiffres, il faudrait 70 places ou il conviendrait d'ajouter les 45 places de stationnement supprimées. Effectivement, on en a déjà parlé à de nombreuses reprises peut-être qu'on n'en aura pas fini avec cette délibération sur les parkings qui est une bonne préoccupation sur cette partie de la ville. 70 places, 350 sièges, ils ont considéré qu'il y avait 5 personnes par voiture. Bon à l'heure actuelle, je ne suis pas sûr qu'on voit souvent des voitures remplies de 5 personnes pour aller au cinéma. On a plus l'habitude de voir des personnes seules ou à deux. Je pense qu'en termes de places c'est beaucoup plus que ça qu'il faudrait avoir. Je me range du côté du rapporteur sur cette inquiétude sur le nombre de places même si dans le document on peut constater qu'il y a à trois minutes à pied ou après jusqu'à des précisions de kilomètres heure de marche à pied un nombre de places. Je pense que dans le périmètre juste sur ce terrain, il manque des places toujours. On l'avait déjà signalé, on continue à le signaler. Je pense que vous devriez prendre ça beaucoup plus en compte. Voilà, je pense que c'est la dernière analyse que j'ai à faire. Ça complète tout ce qu'on a déjà dit sur ce projet pour le moment. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Alors sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée par 26 voix pour et 3 voix contre.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 9."

## **9) VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR AUBRY**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La numéro 9, il s'agit de la vente de terrain à Monsieur AUBRY pour une surface de 1 300 m<sup>2</sup> au prix de 60 € Hors Taxes le m<sup>2</sup> soit un montant de 78 000 € auquel s'ajoute la TVA sur la marge au taux en vigueur lors de la signature de l'acte. Au taux de TVA, vous avez les calculs en vigueur, la commune encaissera la somme de 93 363,01 € TTC. La Commune en sa qualité de redevable légal reversera le montant de la taxe sur la valeur ajoutée c'est-à-dire 15 363,01 € à la Direction Générale des Finances Publiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente dans un délai de 6 mois à compter de la date de la présente délibération et l'acte à intervenir au plus tard dans un délai de 10 mois à compter de la date de la présente délibération."

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre, au vu de l'estimation des domaines (réf 2018-72264V1963), une partie de la parcelle cadastrée BC n° 345 d'une contenance d'environ 1 300 m<sup>2</sup> (bornage en cours) à Monsieur AUBRY ou à toute société ou personne physique qui s'y substitueraient au prix de 60,00 € HT le m<sup>2</sup> soit un montant de 78 000,00 € HT auquel s'ajoutera la T.V.A. sur la marge au taux en vigueur lors de la signature de l'acte.*

*Cette TVA s'élèverait à 15 363,01 € résultant du calcul suivant :*

<i>Prix de vente TTC</i>	<i>93 363, 01 €</i>
<i>Prix d'acquisition (hors frais et hors travaux) ①</i>	<i>- 1 184,92 €</i>
<i>Marge (brute) TTC</i>	<i>92 178,09 €</i>
<i>Marge taxable (92 178,09 € / 1,20) =</i>	<i>76 815,08 €</i>
<i>TVA sur marge (76 815,08 € * 20,00 %) =</i>	<i>15 363,01€</i>

*Au taux de T.V.A. en vigueur, la Commune encaissera la somme de 93 363, 01 € T.T.C. La Commune en sa qualité de redevable légal, reversera le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (15 363,01 €) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) par le biais de la déclaration CA 3.*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente dans un délai de six mois à compter de la date de la présente délibération et l'acte à intervenir au plus tard dans un délai de dix mois à compter de la date de la présente délibération.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Monsieur FRETILLIÈRE. Oui !"

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Oui. Plusieurs choses. D'abord, on a un plan et puis on a une photo aérienne et puis on a une forme géométrique que je ne qualifierai pas, ce n'est pas tout à fait un carré, ni un rectangle où donc on voit des voitures mais qui semble être, je dis "semble" parce que c'est une des questions que je pose, l'emplacement du futur cinéma. Alors, on va détruire des bâtiments qui sont derrière, un peu plus à droite si on veut sur la photo. On va aussi détruire des bâtiments qui sont devant mais on a quand même un certain nombre d'inquiétudes parce que si on a bien compris le phasage pendant que le cinéma sera construit, il y aura encore la construction du pôle culturel qui se trouve un peu plus à gauche, si on peut dire et donc les classes CHAD pour la danse ne seront pas détruites, elles seront encore là. Donc, s'il y a un spectacle au Centre culturel, ça risque d'être difficile ! On ne voit pas comment pourrait passer les gros camions et puis en plus, c'est orienté dans le sens inverse de ce qui se passera à l'avenir. Ça, c'est une première question.

Ma deuxième question. Donc, il y a des bâtiments qui vont être détruits. Il y en a un qui est sur l'emplacement du futur cinéma mais les autres on ne sait pas trop pourquoi sauf peut-être bien sûr et là je reviens à la question précédente pour des parkings. Donc, je voudrais savoir combien de parkings vous prévoyez là-dessus ?

Et dernière chose, le prix de vente du terrain est tout à fait correct. Il n'y a pas à redire. Par contre, si j'ai bien calculé mais peut-être que je me suis trompé, je n'ai pas noté à quelle page c'était ? Dans le rapport d'Orientations Budgétaires, si on additionne ce qui est prévu comme contribution de la Ville pour le cinéma en dehors des subventions pour les travaux au sens large cela fait 830 000 €. Voilà, c'est ce que j'ai compris. Peut-être que je me suis trompé. Voilà, c'est surtout ces points-là qu'on voudrait avoir des explications parce vous avez de l'ambition, c'est très bien puisqu'il y a plein de chantiers qui auront lieu. C'est un peu tous au même endroit. On a encore du mal à voir comment ça va pouvoir fonctionner harmonieusement. Ceci dit, je terminerai quand même là-dessus. C'est vrai que pour les places de parkings, on en a deux. Il y en a derrière l'ancien Intersport qui n'est pas très loin du cinéma et puis il y a aussi un autre parking qui est aussi souvent vide qui se trouve en bas de la gare, si on peut dire en bordure de la rue Saint Denis mais c'est quand même... Donc là, ça peut régler le problème mais apparemment ce n'est même pas ce que vous aviez tout à fait prévu."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bien, Monsieur FRETILLIÈRE. Peut-être pour répondre à vos questions et puis je laisserai Laurent poursuivre. Effectivement, il y a toute une mécanique qui doit s'enclencher et se succéder de manière coordonnée, précise, dans des délais contraints pour bien sûr faire en sorte que durant la construction du cinéma qui va s'engager à partir du début de l'été ou fin de l'été, bien entendu que le Centre culturel continue à fonctionner, que la salle de spectacle reste accessible, que l'ensemble des véhicules notamment pour les artistes bien sûr puisse continuer d'en bénéficier, que le cinéma se construise et que parallèlement la construction de parkings soit engagée, que les activités puissent toujours continuer à s'organiser, je pense à la danse et toutes les activités qui sont dans les Algecos. C'est une mécanique subtile mais qui normalement va s'engager de manière cohérente et efficace pour que tout puisse s'engager. Je vous précise que les premières démolitions concerneront le long de la rue Saint Denis, l'ancien Apo et l'immeuble que vous connaissez avec des destructions qui vont s'enchaîner. Je vais peut-être laisser Laurent vous donner des explications sur le plan, sur la manière dont les choses vont concrètement s'organiser à partir des prochains mois maintenant."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Merci Monsieur le Maire. Sur l'organisation concrète, effectivement l'emplacement et sur les parkings. On va détruire effectivement l'Apo, le bâtiment qui est sur le long de la rue Saint Denis mais pour répondre à votre question, Monsieur FRETILLIÈRE, tout du moins en partie, sur l'arrière du futur cinéma, les bâtiments qui sont présents seront aussi détruits et transformés en parking à cet endroit-là, plus d'autres parkings qui verront le jour au fur et à mesure de la construction à la fois des cinémas, du pôle culturel mais aussi de la première phase du pôle culturel sur Montreux puisque là où il y a les classes où il y a les salons de danse actuel, une fois que le pôle culturel sur Montreux sera terminé, les salons de danse seront enlevés, ce sera une nouvelle poche de stationnement. Actuellement, sur l'ensemble en fin de compte de la zone, on a ce qui était dit dans la précédente délibération, le Bureau d'Etude Ouest-Am doit nous fournir un aménagement avec un nombre de places de stationnement qui permettront de répondre à notre PLU et ensuite au niveau des travaux, vous allez avoir plusieurs phases et plusieurs zones d'accès puisqu'il va falloir avoir aussi une installation de chantier. Pour le cinéma, il va falloir aussi avoir une installation de chantier. Il y aura des nouvelles circulations parce que par rapport à l'accès au loge du Centre culturel, l'accès au loge se fera par la rue Saint Denis étant donné le dénivelé important qui existe entre le haut du plateau et le bas des loges de l'arrière scène plus précisément. L'accès se fera par la rue Saint Denis concernant l'accès à l'arrière scène. Et donc, tous ces travaux vont s'enchaîner. On pourra une fois qu'ils seront complètement ficelés, on pourra vous les présenter mais là les premiers travaux comme le disait le Maire, c'est l'aménagement de l'hangar près des écuries, pour le transfert des ateliers d'Entracte et ensuite en parallèle, on pourra aussi détruire les bâtiments sur la rue Saint Denis. Ensuite, les ateliers

d'Entracte, une fois qui auront déménagés, les bâtiments qui abritent actuellement les activités arts plastiques qui déménageront eux sur Gambetta, qu'ils ont déménagé sur Gambetta et ensuite donc le cinéma avec la réalisation des premiers parkings.

Voilà ce que l'on pouvait dire très rapidement ce soir sur ce déroulé. C'est un chantier je vous rejoins là-dessus, un chantier qui va être complexe et qui va être à tiroir puisqu'il y aura démolition, construction, déménagements successifs en fonction de l'avancée des travaux.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce qu'il y a d'autres intervention ? Questions ?

Alors sur cette délibération 9, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 10, Alain."

#### **10) RIVE SUD – VENTE DE TERRAINS À BATIR À SARTHE HABITAT POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Il s'agit d'une vente de terrain Rive Sud à Sarthe Habitat. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre au vu de l'estimation des domaines, des terrains à Sarthe Habitat pour un montant Hors taxes de 61 110 €. En ce qui concerne les terrains constructifs, cela représente 30 € du m<sup>2</sup> auquel il faut rajouter 366 m<sup>2</sup> qui correspondent au stationnement. Donc, la TVA s'élève à 12 575,36 € résultant du calcul que vous avez en dessous. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente dans un délai de six mois à compter de la date de la présente délibération et l'acte à intervenir au plus tard dans un délai de quinze mois à compter de la date de la présente délibération. Cette délibération engage la collectivité pendant 6 mois. Si durant ce délai aucun acte ne venait à être signé entre la collectivité et l'acquéreur, la collectivité ne serait plus engagée envers l'acquéreur. C'est des mesures que l'on prend maintenant à chaque fois."

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre, au vu de l'estimation des domaines (réf : 2018-264V2618), 8 lots à SARTHE HABITAT représentée par Monsieur Guy HENRION, Directeur Général ou à toute autre société ou personne physique qui s'y substitueraient, dont le siège social est situé 158, avenue Léon Bollée – 72000 LE MANS au prix total de 61 110,00 € HT auquel s'ajoutera la T.V.A. sur la marge au taux en vigueur lors de la signature de l'acte.*

*Les lots vendus sont les suivants :*

N° DE LOT	CADASTRE	SURFACE	PRIX HT AU M <sup>2</sup>	PRIX DE VENTE HT	TVA SUR MARGE	PRIX DE VENTE TTC
21	E 744	265 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 950,00 €	1 386,80 €	9 336,80 €
22	E 745	265 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 950,00 €	1 386,80 €	9 336,80 €
23	E 746	265 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 950,00 €	1 386,80 €	9 336,80 €
24	E 747	265 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 950,00 €	1 386,80 €	9 336,80 €
25	E 748	250 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 500,00 €	1 308,29 €	8 808,29 €
26	E 749	250 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 500,00 €	1 308,29 €	8 808,29 €
27	E 750	235 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 050,00 €	1 229,80 €	8 279,80 €
28	E 751	242 m <sup>2</sup>	30,00 €	7 260,00 €	1 266,43 €	8 526,43 €
Stationnements	E 752 - AX 163	366 m <sup>2</sup>	30,00 €	10 980,00 €	1 915,35 €	12 895,35 €
<b>TOTAL</b>		<b>2403 m<sup>2</sup></b>		<b>72 090,00 €</b>	<b>12 575,36 €</b>	<b>84 665,36 €</b>

Cette TVA s'élèverait à 12 575,36 €, résultant du calcul suivant :

Prix de vente TTC	84 665,36 €
Prix d'acquisition (hors frais et hors travaux)	- 9 213,17€
Marge (brute) TTC	74 452,19 €
Marge taxable (74 452,19 € / 1,20) = (ou 74 452,19 € / 120,00%)	62 876,82 €
TVA sur marge (62 876,82 € * 20,00 %) =	12 575,36 €

Au taux de T.V.A. en vigueur, la Commune encaissera la somme de 84 665,36 € T.T.C. La Commune en sa qualité de redevable légal, reversera le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (12 575,36 €) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) par le biais de la déclaration CA 3.

Il est précisé que conformément au cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, paysagères et environnementales du lotissement Rive Sud, les projets de construction pour l'obtention des PC (Permis de construire) sont soumis à l'avis de l'architecte conseil SETUR – Architecte urbaniste – 16, rue de la Croix aux potiers – 35176 CHARTRES DE BRETAGNE moyennant des honoraires de 650,00 € HT pris en charge par la Commune de Sablé-sur-Sarthe. Néanmoins, en cas d'annulation du projet de construction après visa de l'architecte, les honoraires de SETUR seront refacturés à Sarthe Habitat

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente dans un délai de six mois à compter de la date de la présente délibération et l'acte à intervenir au plus tard dans un délai de quinze mois à compter de la date de la présente délibération.*

*Cette délibération engage la collectivité pendant 6 mois. Si durant ce délai aucun acte ne venait à être signé entre la collectivité et l'acquéreur, la collectivité ne serait plus engagée envers l'acquéreur.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Des questions ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, ça progresse, ça avance sur ce quartier où régulièrement tous les ans, nous faisons le point sur les ventes. Ce que je constate, ce que nous constatons, c'est que Sarthe Habitat vient un petit peu à notre secours pour que cela avance un peu plus vite avec 8 lots d'un coup. Il en restera encore, d'ici la fin du mandat, je ne sais pas si on arrivera à finir de vendre ou de liquider tous les lots qui resteront mais c'est la question qui reste posée. On peut remercier Sarthe Habitat de venir à notre aide."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "J'avais précisé, il y a déjà quelques temps que nous étions déjà en contact avec Sarthe Habitat, je l'avais précisé et là en ce qui concerne ces lots-là, il s'agit d'habitats groupés. Ce n'est pas du tout la même chose que les libres de constructeur. Vous avez raison de dire que cela progresse avec Sarthe Habitat. La délibération prochaine, vous verrez que cela progresse également dans un autre secteur."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors la numéro 11, toujours Rive Sud mais pas avec Sarthe Habitat."

#### **11) RIVE SUD – VENTE DE TERRAINS À BATIR À LA SCI LPA POUR LA RÉALISATION DE 5 LOGEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Alors, il s'agit toujours de vente de terrains pour une surface de 1 370 m<sup>2</sup>. Il s'agit de vendre 5 terrains de 250 m<sup>2</sup> à 295 m<sup>2</sup> environ pour un montant de 60 280 € Hors taxes divisé par 1 370 m<sup>2</sup>. Ça nous fait les terrains à 44 € le m<sup>2</sup>. Donc, même chose, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis. J'arrête là, c'est exactement la même chose. Cette délibération engage également la collectivité. Là, ce sont des lots libres."

*Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 fixant le prix de vente des lots de 1 à 20 de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'écoquartier Rive Sud situé zone de la Pellandière à Sablé-sur-Sarthe.*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre, au vu de l'estimation des domaines (réf. 2019-72264V0230), 5 lots à la SCI LPA ou à toute autre société ou personne physique qui s'y substitueraient, domiciliée La Mignardière 72300 Parcé-sur-Sarthe au prix total de 60 280,00€ HT auquel s'ajoutera la T.V.A. sur la marge au taux en vigueur lors de la signature de l'acte.

Les lots vendus sont les suivants :

N° DE LOT	CADASTRE	SURFACE	PRIX HT AU M <sup>2</sup>	PRIX DE VENTE HT	TVA SUR MARGE	PRIX DE VENTE TTC
16	AX 157	295 m <sup>2</sup>	44,00 €	12 980,00 €	2 369,79 €	15 349,79 €
17	AX 158	293 m <sup>2</sup>	44,00 €	12 892,00 €	2 353,73 €	15 245,73 €
18	AX 159	250 m <sup>2</sup>	44,00 €	11 000,00 €	2 008,30 €	13 008,30 €
19	AX 160	270 m <sup>2</sup>	44,00 €	11 880,00 €	2 168,96 €	14 048,96 €
20	AX 161	262 m <sup>2</sup>	44,00 €	11 528,00 €	2 104,70 €	13 632,70 €
<b>TOTAL</b>		<b>1370 m<sup>2</sup></b>		<b>60 280,00 €</b>	<b>11 005,48 €</b>	<b>71 285,48 €</b>

Cette TVA s'élèverait à 11 005,48 €, résultant du calcul suivant :

Prix de vente TTC	71 285,48 €
Prix d'acquisition (hors frais et hors travaux)	- 5 252,62 €
Marge (brute) TTC	66 032,86 €
Marge taxable (66 032,86 € / 1,20) = (ou 66 032,86 € / 120,00%)	55 027,38 €
TVA sur marge (55 027,38 € * 20,00 %) =	11 005,48 €

Au taux de T.V.A. en vigueur, la Commune encaissera la somme de 71 285,48 € T.T.C. La Commune en sa qualité de redevable légal, reversera le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (11 005,48 €) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) par le biais de la déclaration CA 3.

Il est précisé que conformément au cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, paysagères et environnementales du lotissement Rive Sud, le projet de construction pour l'obtention du PC (Permis de Construire) est soumis à l'avis de l'architecte conseil SETUR – Architecte urbaniste – 16, rue de la Croix aux potiers – 35176 CHARTRES DE BRETAGNE moyennant des honoraires de 650,00 € HT pris en charge par la Commune de Sablé-sur-Sarthe. Néanmoins, en cas d'annulation du projet de construction après visa de l'architecte, les honoraires de SETUR seront refacturés à la SCI LPA.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente dans un délai de six mois à compter de la date de la présente délibération et l'acte à intervenir au plus tard dans un délai de quinze mois à compter de la date de la présente délibération.

Cette délibération engage la collectivité pendant 6 mois. Si durant ce délai aucun acte ne venait à être signé entre la collectivité et l'acquéreur, la collectivité ne serait plus engagée envers l'acquéreur.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU. Oui !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, là, vous venez de le dire, on est dans un autre contexte. Je me posai la question. Si dans le contrat comment c'est écrit "si cette personne ne trouve pas acquéreur pour construire des maisons dans les 6 mois, dans l'année ou plus", ça reste toujours ces lots à lui ? Et qu'il se débrouille pour trouver des acquéreurs. Pour nous, cela n'aura pas de conséquences pour nous. C'est bien ce que j'ai compris !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Après, lui à charge de trouver des acquéreurs."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Tout à fait Oui."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro suivante, c'est la 12 sur une dénomination."

## **12) RIVE SUD – DÉNOMINATION DE RUE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Effectivement, en fait on a donc la rue Romy Shneider et là pour accéder justement au construction future de Sarthe Habitat, une nouvelle voie en impasse qu'on vous propose de baptiser Impasse Romy Schneider."

*Monsieur le Maire Propose au Conseil Municipal de dénommer comme suit, la voie aménagée de « Rive Sud » l'écoquartier de Sablé :*

*- Impasse Romy Schneider*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Est-ce que c'est à cet endroit qu'en 2014, c'était la même journée où on célébrait les 70 ans de la libération de Sablé, que nous nous étions déplacés en bus et que nous nous étions arrêtés à côté de la piscine pour découvrir une plaque, la plaque du nom de la rue Romy Schneider. Est-ce que c'est à l'endroit où il y l'impasse ? Je crois comprendre, donc je ne sais pas. Est-ce que vous pouvez me préciser cela ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est à proximité. En fait, on touche le parking du centre aquatique. Effectivement, on s'était arrêté sur ce parking-là, en fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "Voilà, et on a découvert une plaque ce jour-là avec photo à l'appui. Donc cette plaque va bouger de quelques mètres puisque ce sera plus une rue mais une impasse."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Non, non, non. La rue existe toujours, c'est ça donc vous parliez ! C'est ça que vous parliez avec le débarquement que l'on avait fait là-bas. Et là c'est en plus. C'est une impasse qui permet d'accéder aux lots de Sarthe Habitat."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Donc, voilà c'était la première chose que je voulais préciser. La deuxième chose, c'est dommage de mettre le nom de l'impasse avec un nom de rue. Il y aurait le risque dans le futur qu'on confonde l'impasse avec la rue. Il aurait été bien de mettre un autre nom à cette impasse pour ne pas confondre l'impasse et la rue. Voilà, la remarque que je fais."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On peut prendre note de votre remarque."

⇒ Monsieur MAREAU : "Voilà. C'est dommage."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors sur cette délibération 12, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

3 abstentions."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

### **Délibérations présentées par Madame Anne-Marie FOUILLEUX**

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 13, c'est Anne-Marie sur l'effectif budgétaire."

### **13) MODIFICATION DE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Ça concerne la modification de l'effectif budgétaire avec création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet à la DVACMT s'agissant du transfert d'un agent de la Ville vers la Communauté de communes dans le cadre de la création du service commun."

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification de l'effectif communal pour intégrer notamment les changements intervenus dans les différents services.*

#### **A – Création**

- Un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### **B – Suppression**

#### **Transfert d'un agent de la ville vers la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe dans le cadre de la création du service commun :**

*Au niveau de la Direction de la vie Associative Citoyenne et Moyens transversaux*

- Un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (DVACMT)

*L'effectif budgétaire est modifié ainsi qu'il suit :*

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01/01/2019	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01/02/2019	MODIFICAT IONS	DONT TNC TI = Temps incomplet
Directeur Général des services	A	0	0		
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Principal	A	0	0		
Attaché	A	1	1		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	3	+1	
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	6		1 TI 85,71 %
Adjoint Administratif	C	4	4		1 TI 80 %
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (1)</b>		<b>17</b>	<b>18</b>	<b>+1</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	0	0		
Ingénieur	A	0	0		
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1		
Technicien territorial	B	0	0		
Agent de Maîtrise principal	C	5	5		
Agent de Maîtrise	C	0	0		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	18	18		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35	34	-1	1 TI 82,86 % 1 TI 80 % 1 TI 85,71 % - 1 TI 45,71 %
Adjoint technique	C	19	19		2 TI 80 % 1 TI 70 % - 1 TI 97,14 %
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (2)</b>		<b>81</b>	<b>80</b>	<b>-1</b>	
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>					
Cadre de Santé	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants chef	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants principal	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants	B	0	0		
Moniteur Éducateur	C	0	0		
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	6		
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (3)</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>					
Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0		
Éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0		

<b>FILIÈRE SPORTIVE (Suite)</b>					
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0		
<b>TOTAL (4)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Animateur	B	2	2		
Adjoint d'animation ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint d'animation	C	0	0		
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (5)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0		
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Chef de Service de Police Municipale	B	0	0		
Brigadier-Chef principal	C	4	4		
Gardien Brigadier	C	2	2		
<b>TOTAL (6)</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGÉ DE MISSION</b>					
Chargé de mission communication	A	0	0		
Chargé de mission Sécurité	B	1	1		
<b>TOTAL (7)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>118</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	

<b>CONTRATS DE DROIT PRIVE</b>				
Apprentis		6	6	
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'effectif ainsi défini et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec les agents les arrêtés ou contrats correspondants.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

3 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 14, c'est l'augmentation de la participation de la collectivité au contrat de prévoyance maintien de salaire."

#### **14) AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU CONTRAT PRÉVOYANCE – MAINTIEN DE SALAIRE**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Donc, il vous est proposé de porter la participation mensuelle de 5,75 € Brut à 11,50 € c'est-à-dire de la multiplier par deux à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 au prorata du temps de travail et à tout agent ayant un contrat individuel maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale pouvant justifier d'un contrat de même type pris auprès d'un organisme extérieur."

*Vu le code Général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,*

*Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,*

*Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *de porter la participation mensuelle de 5,75 € brut à 11,50 € brut, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, au prorata de son temps de travail, à tout agent ayant un contrat individuel "Maintien de salaire" MNT ou pouvant justifier d'un contrat de même type pris auprès d'un organisme extérieur.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition, j'imagine ?

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération numéro 15, c'est un acompte au CREPS-CFSR. Madame FOUILLEUX, Madame BONNAUD, Madame MARREAU, Monsieur TESSIER et Monsieur MERCIER ne participent pas aux votes."

#### **15) SUBVENTION 2019 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU CFSR – LES RIVES DE SABLÉ**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de proposer de délibérer sur le versement d'un acompte de 25 000 € sur l'exercice 2019 à l'association CFSR – Les Rives de Sablé. Pour rappel, la subvention versée en 2018 était de 70 000 € constituée de 45 000 €, la subvention qui avait déjà été attribuée en 2017 et 25 000 € de subvention exceptionnelle. 50 000 € avait été proposés dans le cadre de la délibération du conseil municipal mais en fait seulement 25 000 € ont été utilisés par le CFSR. Donc, il vous est proposé de s'engager à inscrire les crédits correspondants dans le cadre du budget primitif 2019 et puis

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, à mandater cet acompte à compter du 1<sup>er</sup> janvier et d'autoriser le trésorier municipal à verser la somme."

*(Mesdames Anne-Marie FOUILLEUX, Annie BONNAUD et Michèle MARREAU, Messieurs Alain TESSIER et Philippe MERCIER, administrateurs de l'association CFSR de Sablé-sur-Sarthe, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération).*

*Dans le cadre de la convention avec l'association CFSR, et compte tenu de la date du vote du budget primitif 2019 et du planning prévisionnel des prochaines séances publiques,*

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer dès à présent sur le versement d'un acompte de 25 000 €, sur l'exercice 2019, à l'association CFSR – Les Rives de Sablé.*

*Il rappelle que la subvention versée en 2018 à l'Association CFSR s'élève à 70 000,00 €.*

*Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, pour l'acompte ci-dessus mentionné :*

- de s'engager à inscrire, au moins, les crédits correspondants dans le cadre du budget primitif 2019,*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à mandater cet acompte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,*
- et enfin, d'autoriser le Trésorier Municipal à verser ladite somme.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. J'aurais dû présenter la délibération pour être cohérent avec ce qui est écrit en introduction. Maintenant Anne-Marie tu te tais. Est-ce que vous avez des questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 16 !"

## **16) SUBVENTION COMPENSATRICE MAINE SCIENCES - SOLDE 2018**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de verser à l'association Maine Sciences au titre de l'année 2018 une subvention d'un montant de 7 600 € et des prestations en nature d'une valeur de 9 150 € donc ça c'est ce qui avait été présenté dans une délibération et l'engagement de la Ville. Compte tenu des montants réalisés en 2018, il est nécessaire de recalculer la subvention compensatrice, le montant alloué était de 9 150 €, le montant retenu en prestation en nature de 8 427,20 € et donc un reste à verser pour 2018 de 722,80 €."

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° V-113-2017 du 26 juin 2017, la ville de Sablé-sur-Sarthe s'est engagée à verser à l'association Maine Sciences au titre de l'année 2018 une subvention d'un montant de 7 600 € et des prestations en nature d'une valeur de 9 150 € correspondant au loyer des locaux Sarthe Habitat et l'assurance des locaux).

Compte tenu des montants réels 2018, il est nécessaire de recalculer la subvention compensatrice pour Maine Sciences.

<b>Association</b>	<b>Montant alloué prestation en nature pour 2018</b>	<b>Montant retenu Prestation en nature pour 2018</b>	<b>Reste à verser sur 2018</b>
Maine Sciences	9 150,00 €	8 427,20 €	722,80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser le solde de la subvention compensatrice pour l'année 2018 à Maine Sciences.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des objections ?

Abstentions ?

C'est adopté."

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 17, c'est une subvention compensatrice."

#### **17) SUBVENTION COMPENSATRICE - SOLDE 2018**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Donc, là, il s'agit d'une subvention compensatrice, le cercle d'escrime. Donc, le coût global pour l'association était de 2 056 €, la subvention compensatrice prévue de 1 600 €, il reste à verser sur 2018, 456 € et je rappelle que c'était dans le cas des subventions aux associations pour les éducateurs rémunérés par les associations et concernant les subventions couvrant les remboursements en 2018 par les associations à la Ville pour les éducateurs titulaires rémunérés par la Ville, et refacturés aux dites associations par la Ville, en fait il n'y a pas de réajustement nécessaire."

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 09 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, pour l'année civile 2018, des subventions compensatrices aux associations concernées, dans le cadre des Centres de formation techniques et sportifs.

Il rappelle que ces subventions sont versées en contrepartie des charges des associations, qu'elles soient supportées directement (suite à une diminution des charges de personnels de la commune) ou par le biais d'une refacturation par la commune des personnels mis à disposition.

Compte tenu des montants réels 2018, il est nécessaire de recalculer les subventions compensatrices pour les clubs suivants :

*(Subventions aux Associations pour les éducateurs rémunérés par les associations)*

<b>Associations</b>	<b>Coût global pour l'association</b>	<b>Subvention compensatrice prévue pour 2018</b>	<b>Reste à verser sur 2018</b>
Cercle d'Escrime	2 056,00 €	1 600,00 €	456,00 €

*(Subventions couvrant les remboursements 2018 par les Associations à la Ville pour les éducateurs (titulaires) rémunérés par la Ville et refacturés auxdites associations par la Ville)*

<b>Associations</b>	<b>Coût global pour l'association</b>	<b>Subvention compensatrice prévue pour 2018</b>	<b>Reste à verser sur 2018</b>
Néant			

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser ce solde de subvention compensatrice pour l'année 2018.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "On a ensuite les 18, 19 et 20 qui concernent la gestion patrimoniale."

## **18) GESTION PATRIMONIALE - IMPUTATION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – EXERCICE 2019**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Concernant la gestion patrimoniale imputation des dépenses en immobilisation. Le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurent pas dans la liste est donc de 500 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, que la liste des biens meubles constituant les immobilisations par nature, que cette liste peut être complétée chaque année par l'assemblée délibérante. Il vous est proposé de retenir la liste des biens meubles constituant les immobilisations et figurant dans les conditions ci-après. Vous avez la liste dans les documents annexes."

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté du 26 octobre 2001 du Ministère de l'Intérieur a précisé les règles d'imputation en immobilisations pour le secteur public local.*

*Il est précisé dans cet arrêté que :*

*- le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste visée à l'article 2 comptabilisés en section de fonctionnement est de 500 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.*

- la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature quelle que soit leur valeur unitaire figure en annexe du présent arrêté. Cette liste peut être complétée chaque année par l'assemblée délibérante de la Collectivité s'agissant des biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 1<sup>er</sup>, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charge ou de stock. Cette délibération cadre annuelle est complétée, le cas échéant, par délibération expresse.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la liste des biens meubles constituant les immobilisations et figurant dans les conditions ci-après.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 19 !"

#### **19) AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE et RÉGULARISATION DE COMPTES À COMPTES EXERCICE 2019**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de l'ajustement de l'inventaire du patrimoine et afin d'avoir un état de l'actif conforme à l'instruction M14, il est proposé que les corrections nécessaires soient effectuées, que des opérations d'ordre non budgétaires soient passées par le receveur sur l'exercice 2019 au vu de cette délibération."

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 1998 sur l'ajustement de l'état de l'actif au 31 décembre 1997.*

*Suite à cette délibération, il a été procédé au rapprochement du fichier des immobilisations de l'ordonnateur avec celui du comptable.*

*L'actif total de la collectivité correspond donc désormais avec celui du comptable public.*

*Cependant, il apparaît encore quelques écarts dans la répartition des biens inventoriés entre les différents numéros de comptes utilisés.*

*Afin d'avoir un état de l'actif conforme à l'instruction M14, il est proposé que les corrections nécessaires soient effectuées et que des opérations d'ordre non budgétaires soient passées par le receveur, sur l'exercice 2019, au vu de cette délibération.*

*Aussi, il est proposé d'autoriser le comptable public à constater, sur l'exercice 2019, les opérations d'ordre non budgétaires, afin de rétablir à cette date, les comptes de l'actif patrimonial de la collectivité.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Même vote !

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 20 !"

## **20) GESTION PATRIMONIALE – SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de la sortie de l'actif de biens de faible valeur. En fait, il s'agit d'un diable chariot qui avait une valeur d'acquisition de 144,33 € et donc il vous est rappelé que ces biens sont amortis sur une période d'un an et que la valeur comptable des biens dont la liste que je viens de vous préciser, il s'agit de 2017."

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les biens de faible valeur inscrits à l'actif au 31 décembre 2017 peuvent être sortis de l'actif comptable sur l'exercice 2019.*

*Cette procédure expressément prévue par l'Instruction M14 (art. 2113 du chap. IV titre III du tome 2) a pour but de simplifier le suivi et la gestion comptable des immobilisations de très faible valeur.*

*Bien entendu, l'intégralité de ces biens reste la propriété de la Collectivité et les services continuent à les utiliser tant que leur état d'utilisation le permet.*

*Enfin, il est rappelé que ces biens sont amortis sur une période de 1 an et que la valeur comptable des biens dont la liste est annexée à la présente est égale à 0. Il s'agit de 2017.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Des abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 21, c'est une convention avec l'Amicale de la Ville et de la Communauté de communes."

## **21) CONVENTION 2019 AVEC L'AMICALE VILDIS**

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est le renouvellement de la convention que l'on pouvait avoir avec l'Amicale Vildis avec une modification compte tenu de la suppression, de la fin d'activité du syndicat mixte de Restauration. Donc, en fait, la convention est maintenant conclue entre la Communauté de communes, les 17 communes de la Communauté de communes et le Centre communal d'action sociale."

*Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la convention doit être mise à jour dans le cadre de la création du service commun Production de repas et de la fin du Syndicat Mixte de Restauration.*

*Il rappelle que la précédente convention liait l'Amicale à la Communauté de communes, au Syndicat Mixte de Restauration, au CCAS, et à la Ville de Sablé sur Sarthe.*

*Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'autoriser, ou son représentant, à signer la mise à jour de la convention suite à la fin du Syndicat Mixte de Restauration.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'objection !

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 22, c'est une exonération des droits d'occupation pour la place Elizé durant l'année des travaux."

## **22) EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE RAPHAEL ELIZÉ (POUR LES TERRASSES ET LES ETALS)**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Là, il vous est proposé d'exonérer de la redevance d'occupation des sols du domaine public place Raphaël Elizé pour les terrasses et les étals pour l'année 2019, cette l'année compte tenu qu'il y aura des travaux sur cet emplacement."

*Dans la perspective des importants travaux qui seront réalisés Place Raphaël Elizé en 2019, des nuisances qui en découleront pour les commerçants de la place et notamment ceux qui bénéficient d'un droit de terrasse et d'étal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'ensemble des commerçants concernés soient exonérés, au titre de cette année, des redevances d'occupation du domaine public considérant qu'ils seront dans l'impossibilité d'exploiter leur autorisation dans des conditions normales.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous vous attendez à ma question puisque je l'ai posée en commission et je n'ai pas eu la réponse. Je vous ai dit que je la reposerai en conseil municipal. Je voudrais savoir combien se montait exactement la totalité de cette exonération pour les commerçants de la Place Raphaël Elizé."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Pour les étals, 3 commerçants sont concernés cela représenterait une exonération de 74,40 € au total pour l'année et au niveau des terrasses 5 commerçants soit 499,95 € d'exonération pour l'année."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibérations présentées par Monsieur Laurent FOURNIER**

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est Laurent qui poursuit sur la 23, toujours sur la place."

### **23) COMMISSION D'INDEMNISATION – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE RAPHAEL ELIZÉ**

⇒ Monsieur FOURNIER : "Toujours dans le cadre des travaux de la place Raphaël Elizé, nous ferons tout ce qui est possible avec l'entreprise retenue et en collaboration avec les commerçants, pour que ces travaux impactent le moins possible l'activité commerciale à la fois en termes de déroulement de travaux mais aussi de communication mais voilà on peut avoir des préjudices, les commerçants peuvent se trouver avec des préjudices de perte d'activité qui peuvent être non négligeables. C'est pour ça qu'il est décidé, qu'il vous est proposé de créer une commission d'indemnisation au cas où des commerçants se verraient avec une gêne anormale au niveau des professionnels. Cette commission sera composée de 10 membres avec comme président un magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Nantes, un membre de la CCI, un membre de la Chambre des métiers, un membre de la Chambre des experts comptables, un membre de la Direction Départementale des finances publiques, un membre de la Direccte, deux élus et pour voix consultatives un référent technique et un membre de la mission économique en charge de l'instruction des dossiers. Il vous est proposé d'une part la création de cette commission qui j'espère ne sera pas utilisée. Très clairement, l'objectif c'est d'anticiper parce qu'il est nécessaire de la créer avant le début des travaux mais l'objectif c'est qu'elle ne soit pas utilisée puisque cela voudrait dire que les commerçants n'ont pas eu une baisse de chiffres d'affaires trop importantes et en plus de la création de cette commission, il vous est proposé de désigner Messieurs Alain LAVOUÉ et Laurent FOURNIER représentants de la commune de Sablé-sur-Sarthe au sein de cette commission."

*Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la place Raphaël Elizé vont prochainement commencer pour une durée d'environ 46 semaines.*

*Malgré les efforts qui seront engagés par la collectivité et par les entreprises pour limiter au maximum les nuisances pour les riverains directs de l'emprise du chantier, il reste possible que la réalisation des travaux occasionne une gêne anormale aux professionnels.*

*C'est dans ce cadre que la Ville de Sablé-sur-Sarthe propose de créer une commission d'indemnisation des préjudices économiques destinée aux professionnels situés dans l'emprise du chantier, à l'exception des banques, assurances, mutuelles, agences immobilières et professions libérales. Son rôle sera d'examiner les dossiers présentés par les professionnels.*

*La commission est composée de 10 membres dont deux représentants de la commune.*

*Il est désigné :*

- Monsieur Alain LAVOUÉ
- Monsieur Laurent FOURNIER

*Il est rappelé que pour donner lieu à indemnisation, le dommage doit, au sens de la jurisprudence administrative, être actuel et certain, direct (lien de causalité direct et immédiat avec le chantier), spécial et anormal.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- de créer une commission d'indemnisation en lien avec les travaux de la place Raphaël Elizé,
- d'approuver les termes du règlement intérieur de la commission d'indemnisation.
- et de désigner Messieurs Alain LAVOUÉ et Laurent FOURNIER, représentants de la commune de Sablé-sur-Sarthe.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Monsieur MAREAU, oui !"

⇒ Monsieur MAREAU : "J'ai le regret qu'il n'y ait pas eu dans cette délibération la liste que vous venez de faire des 10 membres, qu'elle n'ait pas été inscrite dans la délibération."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Elle est fournie en annexe."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Vous verrez dans l'annexe, il y a tout le détail."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je suis passé à côté, alors. Je suis désolé."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Il y a 8 membres à voix délibérantes et 2 membres à voix consultatives."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 24."

#### **24) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS SEMI ENTERRÉS À DESTINATION DES USAGERS EN RÉSIDENCE SCOLAIRE**

⇒ Monsieur FOURNIER : "On peut Monsieur le Maire, peut-être faire la 24 et la 25, les deux sujets sont liés. Il s'agit de la mise à disposition pour la 24 d'un terrain communal au bénéfice de la Communauté de communes et pour la 25 sur ces mêmes mises à disposition de terrain, la mise en place de conteneurs semi-enterrés à la fois pour les ordures ménagères et le tri en fin de compte à destination des résidences secondaires de notre territoire. 3 lieux vont être équipés ainsi Parcé, Précigné et Sablé. A Sablé, cela se fera au niveau du PEM et donc ce qui permettra que les personnes qui ont une résidence secondaire sur le territoire puisse déposer à la fois leurs ordures ménagères et leurs poubelles tri sélectif dans l'un des trois lieux. Ils seront dotés chacun d'une carte d'accès et en fin de compte pour la Ville, c'est juste la mise à disposition du terrain, il n'y aura aucune contrepartie financière, la Communauté de communes assurant à la fois la gestion, la mise en place de ces conteneurs sur l'ensemble de ces trois lieux et pour votre information, on a dénombré 320 résidences secondaires qui seront équipés sur l'ensemble de notre territoire intercommunal."

*Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a souhaité répondre aux contraintes de collecte des déchets des usagers possédant une résidence secondaire sur le territoire. Pour se faire, la Communauté de communes a choisi d'installer des conteneurs semi enterrés pour la collecte des déchets ménagers de ces usagers.*

Trois sites d'implantation ont été choisis sur les communes de Parcé-sur-Sarthe, Précigné et Sablé-sur-Sarthe, sur le parking nord du PEM (Pôle d'échanges multimodal). Les sites choisis sont sur des terrains communaux.

Afin d'installer ces conteneurs, propriétés de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de terrain communal avec chacune des communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de mise à disposition du terrain communal, situé sur le parking nord du PEM, pour l'implantation de conteneurs semi enterrés à destination des usagers en résidences secondaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **25) CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS SEMI ENTERRÉS À DESTINATION DES USAGERS EN RÉSIDENCE SECONDAIRE**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a souhaité répondre aux contraintes de collecte des déchets des usagers possédant une résidence secondaire sur le territoire. Pour ce faire, la Communauté de communes a choisi d'installer des conteneurs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers de ces usagers sur trois sites du territoire situés sur les communes de Parcé-sur-Sarthe, Précigné et Sablé-sur-Sarthe.

Les communes de Parcé-sur-Sarthe et Précigné ont souhaité compléter ces points par un conteneur semi enterré pour le verre.

Pour chacune des trois communes accueillant un site de conteneurs semi enterrés pour les résidences secondaires, il est proposé de signer une convention technique et financière.

Cette convention a pour objet de préciser :

- les modalités de fourniture et de pose des conteneurs semi enterrés
- la collecte et l'entretien des conteneurs semi enterrés
- le plan de financement et les modalités de versement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des avis contraires à ces délibérations ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

Elles sont adoptées.

Voilà pour les délibérations."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et on termine par le point 26 qui a été à l'ordre du jour rajouté et qui concerne les observations de la Chambre Régionale des comptes suite au rapport qu'elle a pu formuler et au contrôle qu'elle a pu organiser sur les comptes de la Ville pour les années de 2012 à 2017. C'est un contrôle qui a porté sur une période longue, sur 6 exercices

## **26) OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE SABLÉ**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ce contrôle a eu lieu sur l'ensemble de l'année 2017 et sur le début de l'année 2018. La chambre régionale des comptes a principalement examiné ou porté son attention sur cinq sujets :

- La qualité de l'information financière
- La fiabilité des comptes
- La situation financière de la Ville
- Les enjeux de mutualisation et de ressource humaine
- Et puis un 5<sup>ème</sup> point qui concerne le Partenariat Public-Privé.

Donc, c'est un contrôle qui avait porté sur une période longue et sur un ensemble de sujet vaste et assez large au sein de la collectivité. Au final, le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes formule 11 recommandations et ces recommandations figurent uniquement sur deux sujets parmi les cinq sujets que j'évoquais tout à l'heure dans le travail qui était celui de la Chambre Régionale des Comptes. Les remarques de la Chambre Régionale des comptes portent sur deux sujets :

- l'information financière et comptable avec des propositions, des sujétions d'amélioration mais on y reviendra,
- Et puis le deuxième sujet sur lequel porte ces recommandations concerne la mutualisation et la question des ressources humaines avec là aussi des propositions d'amélioration et d'adaptation,

et je note donc et je le relève qu'il n'y a aucune recommandation formelle de la Chambre Régionale des comptes sur la fiabilité des comptes, sur la situation financière de la collectivité et sur le Partenariat Public-Privé. C'est quelque chose qui mérite d'être soulignée et je crois que c'est un rapport positif. C'est un rapport qui est favorable, qui bien sûr formule des observations, c'est son rôle, formule des sujétions, formule des recommandations. C'est normal. C'est le rôle de la Chambre Régionale des comptes mais c'est d'abord, je crois un rapport qui valide le sérieux et la rigueur de la gestion de notre collectivité sur la période de 2012 à 2017. Je veux d'ailleurs en profiter pour remercier les collaborateurs qui nous ont accompagnés durant ce travail et les collaborateurs qui sont en charge des questions budgétaires et financières au sein de la collectivité. Vous avez eu connaissance du rapport. La page 3 donne une synthèse des observations qui ont été formulées par la Chambre Régionale des Comptes avec un texte qui précise les observations qui sont les siennes. Bien sûr, nous avons comme c'est notre droit apporté une lettre de réponse au dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes et je vous propose de reprendre et après vous pourrez bien sûr chacun réagir ou intervenir, la synthèse des observations qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes. C'est le document page 3.

Le premier point, premier domaine de travail de la Chambre Régionale des comptes ça été, je le disais la fiabilité des comptes et l'information budgétaire et financière. La Chambre a d'abord constaté que l'information budgétaire et financière et que la fiabilité des comptes s'étaient globalement améliorées sur l'ensemble de la période examinée. Je précise d'ailleurs que l'indice de qualité des comptes de la Ville de Sablé nous donne une note de 18,7 sur 20, qui est supérieure à la moyenne. Il y a un certain nombre de points qui sont bien sûr perfectibles, je pense notamment sur la forme à la présentation des engagements pluriannuels, sur la recommandation de mettre davantage de document en ligne pour favoriser l'information, sur le contenu même des documents du Débat d'Orientations Budgétaires qui pourraient être améliorés sur le fond, nous allons tenir compte de ces

remarques et de ces sujétions avec simplement une remarque sur tout ce qui concerne la prospective. On a indiqué à la Chambre Régionale des Comptes que nous respectons les documents que l'on doit fournir à l'occasion du DOB en même temps toutes nos analyses sur la prospection financière sont des documents d'aide à la décision qui n'ont pas formellement l'obligation d'être rendu dans le cadre du DOB.

Et puis, la Chambre a pointé un taux faible de réalisation dans le cadre de la programmation pluriannuelle. Nous lui avons simplement répondu que dans le cadre de nos procédures qui sont marquées par l'annualité budgétaire, on inscrit l'ensemble d'une dépense et on la réalise sur plusieurs budgets et on a proposé à la Chambre Régionale des Comptes, de partir sur une évolution de l'organisation de notre gestion budgétaire et financière sur les années à venir.

Deuxième point du travail de la Chambre Régionale des Comptes, toujours page 3, c'est la situation financière de la collectivité. La Chambre note que la situation financière de la Ville est globalement satisfaisante, qu'elle ne pose pas de difficulté, qu'il y a et on le sait certains points de tensions qui tiennent à deux points principaux. D'abord qu'entre 2012 et 2016, la Chambre le note et on le sait, les produits de la gestion de la collectivité ont enregistré une baisse plus faible que celles de nos charges et de nos dépenses et tout cela pour une raison simple, que l'on connaît qui est la diminution et la réduction forte des dotations et des apports financiers de l'Etat. La Chambre le reconnaît, d'abord puisqu'elle note que s'agissant des recettes, la baisse observée vient principalement de la diminution des ressources institutionnelles c'est-à-dire des dotations de l'Etat. La Chambre a noté que les ressources fiscales de la commune étaient stables en dépit et la Chambre le salue et le remarque du fait que la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui est rare sur des communes de taille comparable et de l'Ouest de la France. Sur la période, la Chambre relève les investissements réalisés avec une situation financière stable, des taux stables, et des efforts maîtrisés de dépenses. La Chambre intervient également sur le niveau d'endettement de la Ville en notant qu'il est élevé, ce que bien sûr, nous ne contestons pas. La Chambre note qu'il est élevé, qu'il est supérieur à la moyenne des villes de taille comparable. Bien entendu, nous sommes d'accord avec la Chambre mais nous lui avons indiqué, vous pouvez le voir dans la réponse, que ce niveau d'endettement devait d'abord s'apprécier en fonction d'autres critères et bien entendu en premier lieu en fonction des ressources dont disposent la collectivité qui se situent en face et que nous avons par rapport à la dette qui est la nôtre, des ressources qui sont en rapport avec l'endettement de la collectivité et ce qui appelle donc à ne pas avoir d'inquiétude sur l'endettement et sur la capacité à rembourser cette dette, sur quoi la Chambre est d'accord parce qu'avec une durée de huit ans que j'évoquais tout à l'heure dans le cadre du DOB, il n'y a pas de risques pour la collectivité.

Troisième domaine de remarques sur la gestion des ressources humaines. La Chambre a mis en évidence qu'elle considère comme une irrégularité sur la durée légale du travail considérant que cette durée était de 1 598 heures au lieu des 1 607 prévus. Vous pourrez voir dans la réponse ce que nous avons formulé à la Chambre, le détail du calcul de cette durée du travail. Je rappelle que le protocole d'accord sur la durée légale du travail avait été signé avec les organisations professionnelles en 2003, que cette délibération, que cet accord a été validé par le contrôle de légalité de l'Etat et qu'en outre des dispositions sont intervenues depuis, je pense notamment à la suppression de la journée de Pentecôte et qu'aujourd'hui, nous avons fait le calcul, nos agents travaillent 206 jours et 1 607 heures donc conforme à la durée légale du travail. C'est la réponse que nous avons formulée à la Chambre. La Chambre avait fait une remarque sur le RIFSEEP et vous savez que ce nouveau régime indemnitaire est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dernier point sur la commande publique, la Chambre a examiné parfaitement ce contrat. Elle nous invite à assurer un suivi plus précis du déroulement de celui-ci. Nous avons dans notre réponse expliqué pourquoi nous avons eu recours à ce type de contrat pour des raisons qui tiennent à la complexité même de l'enjeu puisqu'il s'agissait pour nous de concevoir, de mettre en œuvre,

d'assurer la maintenance, la mise aux normes de l'ensemble de l'éclairage public mais aussi des feux, de la signalisation, de la mise en valeur du patrimoine. On avait rappelé bien sûr que les résultats obtenus de consommation sont conformes avec ce qui avait été signé puisqu'on est à plus de 50 % d'économie sur notre consommation énergétique et donc ce contrat bien sûr nous allons suivre les recommandations mais ce que nous faisons déjà pour avoir un compte rendu annuel du déroulement sur le plan budgétaire et sur le plan des résultats, sur le suivi du contrôle du PPP. Voilà quelques éléments tracés. Vous avez au dos les recommandations que j'ai évoquées. Encore une fois, je crois que c'est un rapport qui est positif, qui est bon, qui nous amène, qui nous donne des conseils et des remarques, c'est son rôle. Et d'ailleurs, le travail avec moi-même, Jérôme DOISY, Patrick QUANTIN et les magistrats que nous avons rencontrés durant ce contrôle se sont passés de la meilleure manière qui soit.

Je vous laisse intervenir si vous souhaitez réagir à ce document.

Monsieur MAREAU. Oui !"

*Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à son contrôle sur la gestion de la Ville pour les années 2012 et suivantes. Il informe que conformément à la procédure, il est fait obligation aux collectivités de communiquer le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et la réponse de la Ville, à l'ensemble du Conseil Municipal et de l'inscrire à l'ordre du jour afin que ces documents donnent lieu à un débat.*

*Vu le code de juridictions financières et notamment ses articles L-243-4 et suivants et R-243-16 et suivants,*

*Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport des observations définitives, pour les années 2012 et suivantes, de la Chambre Régionale des comptes et de la réponse de la Ville, ainsi que de l'organisation d'un débat.*

⇒ Monsieur MAREAU : "Je commencerai. Je serai court. On peut lire à la page de synthèse, la page 3 que la fiabilité comptable s'était globalement améliorée pour la période sous-revue. Il demeure que certains points sont encore perfectibles ainsi que le contenu du rapport d'Orientations Budgétaires. Je crois que c'est aujourd'hui ! Donc, sur ce point-là, nous espérons avoir des améliorations au moins jusqu'à l'année prochaine, nous verrons ensuite sur les informations qui sont données dans cette assemblée. Monsieur le Maire, vous expliquez votre point de vue dans un courrier à la fin de ce document. On peut constater qu'il y a effectivement une baisse et vous l'avez dit vous-même des recettes de la Ville ce qui par rapport à la période donnée et on peut même se projeter sur les années qui viennent et au moins sur celles qui arrivent, qui a déjà commencé 2019, qu'il y a des risques et nous l'avions déjà dit les années précédentes sur la baisse des recettes par rapport à l'endettement. Donc, il est déplorable de lire un document où on voit qu'il y a des choses illégales. C'est dommage et là vous en avez parlé. Il pointe sur les heures de travail alors de pouvoir lire ça dans un document c'est assez dommageable. Je terminerai sur un premier bilan, en fait le bilan ne se fera qu'en 2027 à la fin du PPP mais le rapporteur nous apporte en quelque sorte un premier bilan de ce PPP avec d'après-lui une augmentation de 10 % avec des avenants réguliers. Donc, si jamais, ce PPP avait eu une petite ristourne de 10 % je pense que la ristourne a déjà été rattrapée face au 10 %. Je terminerai en disant ce que fait le constat du rapporteur, le PPP nous coûte et nous coûtera parce qu'il n'est pas encore fini, et donc il peut y avoir d'autres avenants, autour de dix millions, ce qui correspond à la moitié de notre endettement actuel. Voilà. Je passerai la parole à mon collègue. Je vous remercie.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci."

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Oui, je n'ai pas grand-chose à dire. Juste quand même sur un point. Au départ, vous dites : "ça valide le sérieux de la gestion de la Ville". C'est vrai au niveau formel, je pense que désormais, il y a un certain nombre d'errements du passé qui ont été corrigés mais de toute façon le problème n'est pas là parce que la Chambre Régionale des Comptes normalement même s'il y a quelque, je ne dirais pas des dérapages, normalement la Chambre Régionale des Comptes n'a pas à se prononcer sur les choix politiques de la Ville. Elle doit constater et regarder si c'est dans les règles. Donc, il y a effectivement d'ailleurs quelques rappels au règlement si je puis dire qui vont vous obliger à améliorer l'information financière des élus et de la population et on s'en félicite. Bon, juste pour terminer, pour dire que nous on est content d'avoir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes même si c'est un peu long et répétitif et technique parce qu'il y a toute une série d'éléments que l'on a grâce à ce rapport, soit des informations qu'on n'avait pas, on les aura sans doute à l'avenir, soit des analyses qui sont faites et qui sont très intéressantes et quand ces analyses sont concordantes avec ce que l'on dit, on est quand même un petit peu content et je m'arrêterai là-dessus."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIÈRE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Bon simplement deux mots, sur Monsieur MAREAU, les risques, vous avez vu que le rapport porte quand même sur 2012 à 2017, on est sur plus de 5 exercices budgétaires qu'il n'y a pas de risques, il n'y a pas de raisons pour qu'aujourd'hui on s'engage sur un pont ou un chemin différent et bien sûr notre souci, c'est à la fois la rigueur et le sérieux dans la gestion tout en continuant, bien sûr, à investir.

Sur Monsieur FRETILLIÈRE, vous évoquez quelques errements du passé, Monsieur MAREAU vous évoquez des irrégularités. Vous avez raison cela a été un contrôle long sur une période longue, sur des thématiques très larges qui ont balayé les finances, le budget, les ressources humaines. C'est un contrôle complet et au fond le contrôle de la Chambre Régionale, il sert à quoi ? Il sert premièrement à vérifier la régularité de la gestion, il sert à vérifier les régularités des finances et des comptes, et puis le contrôle c'est aussi l'occasion parce que c'est le rôle de la Chambre comme en tant qu'institution judiciaire et juridique de formuler un ensemble de conseils, de préconisations, de recommandations à la collectivité dans l'application du droit qui s'appliquent aux collectivités et en matière de finances, en matière d'organisation et il y a un certain nombre de recommandations que bien sûr nous prenons mais je veux dire par là que ce rapport encore une fois compte tenu de son ampleur, est-ce qu'il pointe des irrégularités budgétaires ? Non. Est-ce qu'il pointe des erreurs graves, des fautes de gestion ? Non. Est-ce qu'il pointe des pratiques, des usages, financières, budgétaires qui seraient non conformes ? Non. Alors, il pointe vous l'avez dit, cela mérite d'être rappelé, une irrégularité à son sens qui est sur la durée du temps de travail. Nous, nous répondons, notre réponse vaut la même chose que le rapport de la Chambre sur le fait que la durée légale du travail est respectée. Pour le reste le rapport formule, vous le disiez et je le disais, un certain nombre de préconisations, de recommandations sur la mise en ligne d'un certain nombre de documents, sur la manière d'enrichir la présentation du ROB. Voilà. Nous nous conformerons parce que ce rapport est utile en cela à ces nouvelles préconisations et demandes de la Chambre Régionale des Comptes pour améliorer les documents financiers, les documents budgétaires et j'espère que cela va dans le sens que vous souhaitez d'informations. Voilà et je terminerai simplement pour vous dire que lorsqu'une collectivité à un rapport de ce niveau sur une période aussi longue et je lis ce rapport et c'est un rapport positif. On peut toujours progresser et nous utiliserons bien sûr les recommandations qui sont faites mais c'est un bon rapport. Voilà, c'était pour que vous ayez communication de ce document comme la loi le prévoit. Il n'y a pas de vote. Non. ! Non ! Il est proposé au conseil municipal de prendre acte. Ça demande simplement de prendre acte que ce rapport vous a été communiqué.

Voilà pour cette séance et le prochain conseil est fixé le 18 mars à 19 heures.

Merci à vous et bonne soirée.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 h 20.

\*\*\*\*\*